1939(2) IV 6

COMMISSION

DE L'ARMEE

Registre des

Procès-Verbaux

PAPETERIE IMPRIMERIE FORTIN PARIS PAPETERIE

695/100

Commission historiale de l'Armée

1939.

TABLE des MATIERES

Pages

Commission de l'armée

Séance du 13 Sept. 1939

Elimination d'un membre 1
Fonctionnement de la Commission et des sous-commissions 1
Contrôle parlementaire aux armées 3
Répartition des effectifs ; mobilisation industrielle 4
Service de Santé 5
Exposé de M. Fabry sur la situation 7

S/Commission des armements

Séance du 19 Sept. 1939

Exposé de M. Belmont sur l'insuffisance des livraisons de matériels 12
Ineffica cité de la D.C.A. dans sa lutte à haute et basse altitudes 12

Commission de l'armée

Séances du 27 Sept. 1939

(10 h.) Audition de M. Dautry, Ministre de l'armement . . 13
Question des transports : utilisation des carburants de remplacement 17
Organismes de recherches scientifiques 18
Approvisionnement électrique du front 19
Répartition des services de l'armement et du travail - Main-d'oeuvre 20
La bauxite 20

(14h.30) Hospitalisation, transport et traitement des malades et blessés (Audition de M. Ducos et du Directeur du Service de Santé) 21

Commission de l'armée

Séance du 28 Sept. 1939

Réponse de M. Cachin 29
Nomination de M. Chaumié comme secrétaire 29
Fonctionnement défectueux du service postal . . . 29
Fonctionnement des sous-commissions 30
Cartes de contrôle - Missions 30
Examen du Service de Santé 32
Renseignements relatifs à l'armement 34

Sous-Commission des Carburants

Séance du 28 Sept. 1939

Des transports 36
Pétrole 36

Pages

Commission de l'armée

Séance du 28 Sept. 1939

Gazogènes et pétrole 37
Renvoi d'hommes disponibles pour des travaux à l'intérieur 38
Paiement des prêts aux industries de guerre . . . 39
Soldes 39

Sous-Commission des armements

Séance du 4 octobre 1939

Absence de renseignements sur les fabrications d'armements 41

Sous-Commission de l'armement

Séance du 10 octobre 1939

Demande de précisions sur les fabrications et les existants 43
Comité de liaison 43

Sous-Commission des effectifs

Séance du 11 octobre 1939

Classes anciennes - classe 1939 45

Commission de l'armée

Séances du 11 octobre 1939

(10 h.) Contrôle parlementaire 46
Difficultés dans l'exercice de ce contrôle 47
La D.C.A. 49

(15 h.) Exposé de M. Fabry 51
Contrôle parlementaire 52
Colis aux militaires 53

Sous-Commission des armements

Séance du 24 octobre 1939

Difficultés dans l'exercice du contrôle 54

Sous-Commission des effectifs

Séance du 25 octobre 1939

Demande d'un contrôleur de l'armée 56
Demande de revision des affectations 56

Commission de l'armée

Séances du 25 octobre 1939

(10 h.) Nomination du Colonel Davy 58
Personnel médical ; exemptés et réformés 59
Allocations militaires 60
Entretien du Président avec le Président du Conseil 60
Organisation du contrôle 61

Commission de l'armée

Séance du 25 octobre 1939

Etat sanitaire des armées 63
Equipement des soldats 63
Contrôle parlementaire 65
Incidents relatifs à des renseignements fournis par le Président du Conseil . . 65

Sous-Commission des effectifs

Séance du 26 octobre 1939

Missions de contrôle 69

Sous-Commission des armements

Séance du 14 Novembre 1939

Missions de contrôle, leur composition . . . 70
Exposé de M. Belmont 71
Incidents relatifs à des renseignements fournis par le Président du Conseil 71

Sous-Commission des effectifs

Séance du 15 Novembre 1939

Comptes rendus de missions 72
Renseignements sur les effectifs 72

Commission de l'armée

Séance du 15 Novembre 1939

Rapport de M. Desprès 73
- M. Chaumié 75
- M. Reibel 80
Artillerie antiaérienne 83
Rapport de M. Laurent-Eynac 84
- M. de La Grandière 91
Influence communiste dans les affectations . . 95
Affectés spéciaux 95
Déclarations d'enfants à faire par les mobilisés 96
Exposé de M. Fabry 97
Rapport de M. Mourier 97
Considérations générales sur le service de santé 103
La question des chaussures 104
Manque de médecins pour les populations civiles 106
Les Infirmières 106
Propagande communiste 107
Bataillons disciplinaires 108
Contrôle aux armées 108

Sous-commission des carburants

Séance du 16 Novembre 1939

Les gazogènes 109
Rapport de M. Chaumié 109

Sous-Commission des Inventions d'armements

Séance du 28 Novembre 1939

Service des recherches scientifiques et techniques 119
Proposition de M. Reibel 120

S/Commission des armements

Séance du 28 Novembre 1939

Absence de renseignements 122
Les gaz 122
Rapport de M. Neyret 122
Affectations spéciales 128

S/Commission de la défense passive

Séance du 28 Novembre 1939

Enseignements des guerres d'Espagne et de Pologne 129

Missions 130

S/Commission des effectifs

Séance du 29 Novembre 1939.

Propagande communiste 131
La Verrerie ouvrière d'Albi 132
Opportunité d'un Comité Secret ? 133

Commission de l'Armée

Séance du 29 Novembre 1939

Frais de missions 135
Propagande communiste 136
Questionnaire au Gouvernement sur l'utilisation des artisans 138
La question des chaussures 139
Ordre du jour de M. Rambaud 139
Proposition de M. Reibel (Inventions) . . 141

Commission de l'Armée

Séances du 1er Décembre 1939

(10 h.15) Organisation de la nation en temps de guerre 142
Audition du Président du Conseil (voir sténographie) 144
Projet de rapport sur l'organisation de la nation en temps de guerre 145

(15 h.30) Entrevue accordée par le Président du Conseil 148
Entrevue accordée par le Président du Sénat 148
Rapport de M. Hirschauer 149
Rapport de M. Fabry sur les pleins pouvoirs 150

S/Commission des Effectifs

Séance du 13 Décembre 1939

Rapport de M. de La Grandière 151
Le Carnet B 153
Affectations spéciales 154
Contrôle postal 154
Conseils de réforme 154
Première et deuxième réserves 155
Fils de tués 155
Situation des affectés spéciaux 155

S/Commission des armements

Séance du 13 Décembre 1939

Aluminium et bauxites 157

Commission de l'Armée

Séance du 13 Décembre 1939

Affectations spéciales et propagande communiste 159
Rapport de M. le Général Hirschauer et de M. de La Grandière 161

S/Commission des armements

Séance du 14 Décembre 1939

Questionnaire à soumettre à M. Dautry . . . 165

Commission de l'armée

Séances du 20 Décembre 1939

(10 h.) Audition de M. Dautry (compte rendu sténographique) . . . 176

(14 h.45) Suite de l'audition de M. Dautry . . . 177
Propagande communiste 178
Suspects 178
Lettre du Président du Conseil relative au rapport de M. Mourier 179
Rapports de MM. de La Grandière, Reibel et de Blois 187
Aviation d'observation 188
Rapport de M. de La Grandière 188
Allocations militaires 190
Hôpitaux et sanatoria 190

Commission de l'Armée

Séance du 27 décembre 1939

Utilisation des effectifs 191
Verrerie d'Albi 191

S/Commission des Effectifs

Séance du 28 décembre 1939

Affectations spéciales 192

Séance du mercredi 13 Septembre 1939, à 15 heures.

Présidence: M. Daniel Vincent, président.

Excusé: M. Loubat.

M. le Prést. - J'ai cru devoir vous convoquer aujourd'hui, et non pas dès la semaine dernière, imaginant les obligations municipales ou particulières qui retenaient les uns et les autres, et aussi par le sentiment qu'il convenait d'attendre comment se seraient passés les premiers instants.

Élimination d'un Membre.

Je vous ai convoqués par lettres personnelles, n'excepté de cette mesure qu'un de nos collègues avec lequel il peut y avoir des difficultés pour nous à collaborer; j'le verrai et j'tâcherai de régler avec lui la question; si j'n'y arrivais pas, je prendrais conseil du Prést du Sénat: car, au moment où nous allons avoir à régler notre travail, nos missions dans la zone des armées, il serait étrange qu'on fût voir parmi nous le chef même des tristes émissaires du parti communiste qu'aujourd'hui on met en prison. (TB)

Fonctionnement de la Commission

Je pense que, pour l'organisation de notre travail, le bureau de notre Com peut être considéré comme constituant un organe permanent, avec adjonction, selon les circonstances, des Prést des sous-Coms, et de M. le Col Fabry, en sa qualité de rapporteur général. J'ajoute qu'en outre j'convoquerai la Com elle-même chaque fois qu'elle en manifestera le désir.

M. de Blois. - Nous avons pleine confiance dans le bureau. Mais ne devrions-nous pas lui adjoindre un certain nombre de membres de la Com pour les missions aux armées, qui seront multiples!

M. Fabry. - Le bureau préparera seulement le travail de la Com, c'est elle-même qui répartira les missions.

M. Chaumié. - Le Prést du Sénat a envisagé, j'crois, que toutes les

Comes se réunissent à une date fixe, chaque quinzaine environ. Entre temps, nos Sous-Comes (et je pense particulièrement à celle des transports et du ravitaillement dont la Prés^te m'a été confiée) se tiendront en contact avec les services civils ou militaires qui les concernent, et s'informeront auprès de nos collègues de tous faits qui appelleraient un examen. Ainsi elles préparaient des rapports pour la réunion de la Com plénière, qui serait par là mise à même de se prononcer sur des faits concrets et de signaler aux autorités responsables les lacunes éventuelles à combler.

M. Belmont.- J'appuie ces observations. Les Sous-Comes pourraient se réunir, chaque semaine, à tel jour, et la Com le lendemain.

M. Reibel.- Ne faudrait-il pas, comme à la Com des Aff. Etrangères, assurer une permanence où, avec les membres du bureau, seraient accueillis tous les Commissaires présents?

M. Fabry.- Commençons par fixer la périodicité des réunions de la Com elle-même.

M. Rambaud.- Nous sommes retenus dans nos départements par nos obligations locales, et nous éprouvons beaucoup de peine à obtenir les congés de venir à Paris: de Pamiers, en ce moment, il faut au moins 24 heures par voie ferrée. J'avais demandé à la Prés^te du Sénat de me faire procurer une voiture pour le voyage, mais on m'a renvoyé aux autorités militaires, qui ont déclaré n'en pas avoir. Le Min^re de la Guerre, lui, ne m'a pas répondu. Me réunir tous les 8 jours dans ces conditions me paraît impossible.

M. Laurent-Eynac.- J'accepte le principe de la réunion par quinzaine à condition que les Sous-Comes se réunissent hebdomadairement.

La Com décide de se réunir tous les quinze jours.

M. le Prés^t.- Quant au travail des Sous-Com^es, il reste continu et elles l'organiseront à leur gré, suivant les nécessités, suivant aussi les indications de la Com. Le Bureau sera attentif aux besoins d'activité de la Com^e, de façon à

les nourrir et à les diriger.

M. Fabry.- On pourrait admettre que, les réunions de la 1re agent lieu le mercredi, celles des Sous-Cons auraient lieu, entre elles, la veille.

M. le Prést.- C'est entendu. Je vous demanderai de nous faire, à chaque réunion de quinzaine, un exposé des circonstances où nous nous trouverons.

M. Fabry.- Je le ferai volontiers en indiquant, sur la carte, la situation militaire, ce qui pourra orienter les missions à intervenir. Je me ferai, s'il y a lieu, l'écho des plaintes du front, et les Sous-Cons les étudieront, étant bien entendu que tous ces renseignements ne sortiront pas d'entre nous.

Contrôle parlementaire aux armées.

M. le Prést.- Nous avons maintenant à envisager le contrôle parlementaire aux armées.

M. de Blois.- Le Govt en accepte-t-il le principe?

M. le Prést.- Il est, bien dans la loi, du moins dans la nécessité. Lors de la dernière guerre, le Parlement, ayant le droit de contrôle, l'a délégué à des commissaires, et les organes responsables, plus d'une fois, ont pu s'en féliciter.

Commençons par poser, si vous le voulez, que ce contrôle aura lieu par délégation de la Com[on] de l'armée, et n'existe pas individuellement (Approbation), que la délégation sera obligatoirement votée par la Com[on] en tant qu'ordre de mission avec un objet bien déterminé.

Il en est ainsi décidé.

M. le Prést.- La Com[on] est-elle d'avis que le nombre des délégations soit limité, soit 3 au minimum, et 5 au maximum?

Il en est ainsi décidé.

M. de Blois.- Il va sans dire que ces missions seront départies successivement entre tous les membres de la Com[on]?

M. le Prést.- Nous sommes d'accord.

Comme pendant la dernière guerre, il y aura sans doute une carte spéciale pour tous les membres de la Com[on], qui sera la pièce de base donnée par le Gouvernement, puis l'ordre de mission sera donné à certains d'entre nous par la Com[on].

M. René Bernard.- Il y a - je pense surtout à la Chambre - certains

parlementaires entre les mains desquels l'usage de cette carte de membres de la Cour de l'armée pourrait être d'un usage dangereux.

M. Laurent-Eynac.- Ceux auxquels vous pensez n'auront pas la carte, car la constitution de la Cour en Cour d'Assises ne sont pas admis les a exclus.

M. le Prés.- M. le Gal Hirschauer avait proposé une réunion commune des bureaux des Cours de la Défense Nationale. Nous examinerons ultérieurement cette question.

M. Ramarud.- Je voudrais voir régler la question des moyens de transport, il faut demander au Min de la guerre de mettre à la disposition des membres de la Cour les moyens de venir à Paris.

M. de Wendel.- Les relations ferroviaires normales doivent être prochainement rétablies.

M. le Prés.- S'il n'en était pas ainsi dans une quinzaine, je demanderais au Prés. du Conseil de m'affirmer auprès du Gal pour que les instructions nécessaires soient données aux généraux commandant les régions.

Répartition des effectifs ; mobilisation industrielle.

M. Laurent-Eynac.- Alors que la cadence de nos fabrications de guerre aurait dû être accélérée depuis une quinzaine, elle est actuellement et notablement diminuée, parce que la mobilisation a dispersé les spécialistes sous des affectations incessantes. La réduction de personnel atteint jusqu'à 80 % dans les usines de guerre qui n'étaient pas encore préparées pour la mobilisation industrielle. Il y a là une situation inquiétante, et que nous avions signalée dès le 30 août. La récupération du personnel qualifié se heurte à de multiples difficultés.

M. Lémery.- En effet, rien n'a été fait jusqu'ici.

M. R. Bernard.- A la manufacture d'armes de Châtellerault on a pris 30 % du personnel, et de samedi midi à lundi matin on n'y a pas travaillé.

M. Carbonlives.- Des faits très regrettables se produisent : des généraux commandants de régions modifient les affectations, des hommes sont renvoyés dans leurs foyers sur un simple certificat de médecin, des Cours de

Si on ne statuent d'après les pièces et non d'après l'examen des sujets, on voit partir des blessés et pensionnés de la dernière guerre alors que des hommes restent dans leurs foyers pour un certificat d'entérite. De là des répercussions fâcheuses sur le moral des mobilisés. Il faudra aussi, quand les Cdes de réviion fonctionneront, éviter les erreurs de 1914.

M. Jacquy.- On en connaît actuellement qui font le plus mauvais effet dans le pays, parce qu'à un moment donné on a arrêté net et les engagements volontaires et les affectations spéciales, afin de ne pas laisser se reproduire les embouteillages de 1914.

M. Fabry.- La ligne de conduite du commandement et du Gouvt est déterminée par le souci de ne rien épargner sur le matériel, mais de ne dépenser les effectifs qu'au compte-gouttes, afin de ménager la nation qui se ressent encore de la saignée de la dernière guerre. Nous avons une Sous-Cion des effectifs, qui aura à étudier ces questions primordiales.

M. Ramboud.- Nous avions exprimé à l'avance nos inquiétudes sur l'organisation sanitaire du temps de guerre. Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a dans nos villes des bâtiments hospitaliers totalement vides de tout le matériel indispensable, rien n'a donc été fait malgré nos demandes. Il faudrait également attirer de nouveau l'attention du Mre sur la nécessité d'améliorer les transports.

Service de Santé.

M. le Prést.- Nous avons une Sous-Cion de la Santé et une Sous-Cion des Transports, de qui ces questions relèvent.

M. Jacquy.- En ce qui concerne les hôpitaux, je puis affirmer qu'il y a des régions où le nécessaire a été fait: à Reims 6000 lits étaient prêts, tout y est prêt depuis longtemps. Ailleurs, il a pu y avoir des fautes locales

M. Mauvier.- Nous avons, à plusieurs reprises, signalé au Gouvt l'insuffisance de l'organisation hospitalière dans la région de Nancy pour le temps de guerre. Nous avons écrit au Pt du Conseil à ce sujet, au début de juillet encore. Toujours sans rien obtenir. Notre Sous-Cion devrait pouvoir, par le Mre de la guerre, obtenir du Directeur du Service de Santé le programme qu'il a établi, notamment pour les transports de blessés et l'organisation des hôpitaux que je crois être encore à l'état embryonnaire.

M. de Chamard.- Il faut que notre mobilisation industrielle soit

mise au niveau de ce qu'elle est en Allemagne. On, on a brusquement supprimé les affectations spéciales; il faut absolument les rétablir. Car, à la manufacture d'armes de Tulle, par exemple, on n'a eu égard qu'à l'âge des ouvriers, on a envoyé aux armées tous ceux des jeunes classes, et les fabrications en sont considérablement ralenties au lieu d'être intensifiées.

M. le Prés.t. - Vous soumettrez ces indications à la Sous-Com.n des effectifs.

M. Reibel. - Je m'inquiète de l'impuissance où Com.n et Sous-Com.n se sont trouvées jusqu'ici d'aboutir à un résultat sur les points qu'elles ont signalés. Nous ne pouvons admettre que cette situation se prolonge; elle tient à ce que nous n'avons jamais été en rapports qu'avec le Pt du Cil lui-même au lieu d'entendre les directeurs des services intéressés, qui seuls ont les responsabilités et la connaissance des questions.

M. Mourier. - Vous avez raison. Je demande que la Com.n prie le Gt d'envoyer à notre prochaine réunion le Directeur du Sce de Santé militaire.

M. le Prés.t. - Il faut que la Sous-Com.n se réunisse, établisse son questionnaire, et qu'ensuite le représentant du Ministre vienne devant la Com.n tout entière. Vous savez qu'il allait en être ainsi. Nous avions soutenu le Gouvt pour des raisons d'intérêt national, aujourd'hui notre droit de critique doit s'exercer. Nous faisons confiance à la Sous-Com.n du Sce de Santé pour prendre les dispositions nécessaires.

La Com.n décide d'adresser au Min.re de la Guerre une lettre demandant à entendre, le mercredi 22 septembre, le Directeur du Sce de Santé militaire sur les points indiqués par la Sous-Com.n.

MM. Caubet-Lives et Marcellin appuient les observations qui ont été présentées par M. Mourier sur la nécessité de compléter la mobilisation et l'équipement sanitaires.

M. Rolland demande que les commandes de guerre soient

réparties suivant une organisation, qui n'existe pas jusqu'ici, et locale et générale.

M. le Prés.t. - La question incombera au Min.re de l'armement, s'il en crée un.

M. Laurent-Eynac. - Le Gt peut, dès maintenant, signaler la regrettable dramatique réduction des fabrications de guerre.

M. le Prés.t. - Vous avez délégation pour saisir de toute motion utile le Gt.

M. Bénazet. - Il faudra joindre ce qui concerne l'armée de l'air.

La Sous-Com.n de l'armement décide de se réunir une demi-heure après la présente séance.

La Sous-Com.n des routes, transports et communications décide de se réunir demain matin.

Exposé sur la situation.

M. Fabry. - La mobilisation polonaise s'est faite dans des conditions très difficiles, alors que l'aviation allemande avait coupé toutes les voies de concentration. Heureusement il n'en a pas été ainsi de notre côté, et nous avons pu opérer dans des conditions de calme total. Notre concentration, à peu près terminée, s'est faite dans des conditions remarquables. Nous avons en mains un excellent outil, l'outil allemand n'est certainement pas meilleur et il semble même plus lourd. A l'heure actuelle, les armées sont en place partout, la ravitaillement est assuré. Le gros point d'inquiétude est qu'il va falloir ravitailler en munitions des troupes qui n'en ont pas encore usé beaucoup. Mais l'Allemagne, qui a cru être habile en nous ménageant au début et s'est trompée dans son calcul puisque nous irons jusqu'au bout, a commis là une grosse erreur qui se retournera contre elle.

D'ailleurs, l'occupation polonaise est actuellement très lourde encore pour elle.

Il est vrai qu'il y a encore chez nous des lacunes d'organisation : c'est à nous de les signaler. Il faudrait que les Prés.ts de nos Sous-Com.ns aient accès permanent auprès des Directeurs de services.

Du côté des Alpes, tous les dispositifs sont en place, on

n'y a rien changé.

La mobilisation est complète en Algérie. Soyez, quand certains prétendent qu'il aurait fallu faire sortir l'Italie de son immobilité, que celle-ci nous a donné l'immense avantage de la liberté en Méditerranée avantage qui rendrait chaque jour plus malaisé à l'Italie de se tourner contre nous.

C'est qu'il y a en Méditerranée un front de bataille qui pèse sur tous les rivages et sur tout le jeu diplomatique en Europe.

M. Fabry désigne sur la carte les emplacements actuels d'opérations.

M. Fabry.- Nous allons être presque partout sur contact de la ligne Siegfried. Là, on verra. On est sans doute à une guerre de siège. Si la Belgique n'avait pas commis la grande faute qu'elle a commise envers sa propre cause, notre front serait aujourd'hui continu en territoire allemand. Mais, tôt ou tard, il y aura fatalement un front en Belgique, et peut-être ailleurs. Et la Belgique, comme d'autres petits Etats, pour n'avoir pas su prendre sa décision à temps, se trouvera être champ de bataille, au lieu que la lutte se déroule en territoire ennemi.

La Pologne se bat héroïquement: l'Allemagne a utilisé contre elle ses divisions blindées à toute allure, en casse-cou, sans liaison entre elles. de là, leur récent arrêt devant Varsovie. Il est resté 8 divisions polonaises en arrière des Allemands: le centre allemand est dans un certain désordre, et c'est sur ses liaisons qu'elles ont agi. Si la pluie pouvait durer, les Allemands seraient fort gênés.

L'effort allemand, au Sud-est, va se trouver au contact de la Roumanie, là, il faudra bien que la question des Balkans soit posée très rapidement, pour la Roumanie et la Yougoslavie, pour l'Italie aussi: à ce moment, vous verrez quelle est l'importance de notre front méditerranéen.

La question de l'Italie est au premier plan, si vous

pourrions obtenir de ce côté une décision favorable, nous aurions en mains de magnifiques atouts, ce serait la durée de la guerre raccourcie d'au moins moitié. Mais, même si nous avions à envisager une lutte contre l'Italie, notre front méditerranéen nous y assurerait des conditions de beaucoup meilleures, car, là aussi, le temps des attaques brusquées dont on aurait pu parler, sur l'Egypte par exemple, est maintenant passé.

Après la bataille en Pologne, si l'Allemagne y obtient une décision, et avant une bataille sur notre front ou du côté de la Roumanie, une bataille diplomatique, politique, s'engagera en Europe, et les petits Etats y seront fatalement entraînés. Je crois que, du côté italien, on peut avoir des espérances.

M. d'Harcourt.- Quelle est la mission du Gal Weygand dans le Levant?

M. Falcy.- Il faut que, si une situation favorable apparaissait de ce côté, il y ait là-bas quelqu'un qui puisse prendre l'affaire en mains, et c'est peut-être lui qui serait le grand vainqueur de la guerre.

Du point de vue intérieur, je regrette que notre front de guerre ne se constitue pas assez vite, les dossiers politiques aujourd'hui ne sont plus de mise, il faut un front uni, fort et résolu. C'est notre point faible. Il y en a un autre: certains dans les couloirs disent beaucoup trop qu'il faut faire la paix. Ce qu'il faut, au contraire, crier bien haut, c'est que tous les avantages sont entre nos mains, et que notre volonté à tous est qu'on ne s'arrête que quand on sera sûr que la guerre, cette fois, ne pourra plus recommencer pour nos enfants! (Appl. unanimes)

M. le Prést.- Vous avez raison. Nous devons être vainqueurs. Nous avons une armée d'un moral admirable. Tous, mobilisés et populations, veulent que cette guerre soit enfin celle que la précédente devait être, celle après laquelle les générations suivantes en seront préservées. (Appl.)

M. de Wendel.- Je viens de passer 10 jours près de la ligne Maginot et parmi les populations évacuées. Il n'y a partout qu'une seule voix: "Ce que nous vivons est terrible, mais il n'y a pas de vie possible pour nous avec Hitler, il faut en finir." Aussi est-il lamentable que nous puissions entendre

une discordance dans quelques propos de couloir.

M. le Prés.- Sur la volonté qui vient d'être exprimée et qui est la nôtre à tous, la Cour est unanime dans sa résolution, d'accord avec nos soldats. (Appl.)

M. Lémery.- Sur un tel sujet nous n'avons tous qu'une seule pensée. Il faut habituer le pays à l'idée que la guerre va durer, qu'il faut durer plus longtemps que l'Allemagne. Si même demain la Pologne était occupée, même la Roumanie et si même l'Allemagne atteignait la Mer Noire, il faut qu'on sache que cela ne signifierait rien, qu'il n'y aurait qu'à accentuer le blocus. Sur ce terrain-là tout doit être fait. Les petites nations, craignant d'être écrasées, ne prendront pas les armes tant qu'il n'y aura pas de soldats français sur le front oriental. Mais ces nations appartenaient à la SDN, elles avaient promis de se tourner contre l'agresseur éventuel: elles ne doivent donc plus lui laisser passer, fût-ce une pomme de terre! Il est surprenant que les puissances alliées ne leur aient pas tout de suite adressé une note à ce sujet: notre Prés[t] pourrait le demander au Prés[t] du Cons[l].

En ce qui concerne l'Italie, à la veille de l'ultimatum on semblait assez disposé à une médiation. Aujourd'hui les Anglais croient que Mussolini l'offrira en laissant à l'Allemagne le couloir et la Haute-Silésie, cette proposition, bien entendu, sera forcément repoussée. Mais alors se pose un gros point d'interrogation. Je crois encore que l'Italie ne marchera pas contre nous, qu'il y a un fort mouvement d'opinion contre l'Allemagne, mais ne méconnaissons pas qu'une victoire éclatante de l'Allemagne, s'il s'en produisait une, pourrait exercer un effet considérable sur une dictature.

M. de Blois.- Guerre de longue durée, nous dit-on, guerre de siège! Il faut donc prendre toutes mesures pour assurer le ravitaillement en munitions. Or, on a en même temps transporté des usines de guerre et des populations parmi lesquelles ne

trouvent des éléments inquiétants : pour protéger les unes contre ceux-ci, je demande que puissent être affectés aux départements de l'Ouest des contingents spéciaux, notamment de pardes mobiles.

M. Lefèbvre. La question sera signalée au 1er bureau de l'Etat-Major de l'Armée.

M. de Blois. D'autre part, la question de l'alimentation est capitale. Nous avons assez de blé pour cette année. Mais, à l'automne, il faudra assurer les emblavements.

M. Chaumié. Je me tiens en rapports à ce sujet avec M. Brasart, qui est le Directeur de la Section au Min. de l'Agriculture.

M. d'Harcourt demande que les rapports des Sous-Coms soient à la disposition de tous les membres de la Com, par l'intermédiaire du Bureau de celle-ci.

M. le Pt. Cela a été décidé.

La Com décide de se réunir le mercredi 24 septembre à 14 heures ½.

Séance levée à 17 heures ¼.

Sous-Commission des Armements.

Séance du mardi 19 septembre à 17 heures.

Présidence de M. Belmont.

Insuffisance des livraisons de matériels.

M. Belmont communique certains chiffres officiels concernant divers matériels, notamment les canons de défense contre l'aviation et contre les chars. Il fait ressortir l'insuffisance des livraisons. La sous-commission est d'avis que ces chiffres traduisent une situation qui doit être soumise à la commission et sur laquelle l'attention du Gouvernement devra être spécialement appelée.

Inefficacité de la D.C.A (haute et basse altitudes).

M. Laurent-Eynac constate que si la D.C.A. est pourvue de moyens de lutte contre les avions volant à altitude moyenne, il n'en est pas de même pour les hautes altitudes utilisées dans les raids à grande distance ni pour les basses altitudes auxquelles se font les bombardements en piqué visant des objectifs précis.

La séance est levée à dix-sept heures et demie.

COMMISSION de l'ARMEE

Séance du mercredi 27 Septembre, à 10 h.

--

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, Laudier, Reibel, de Blois, Belmont, Bénazet, Hirschauer, Besnard, Tasso, Rolland, Jourdain, Neyret, Mourier, Dupierre, Jacquy, J.P. Rambaud, Rillart de Verneuil.
Excusé : M. Fabry.

Audition de Mr Dautry.

AUDITION de M. DAUTRY, ministre de l'armement.

M. LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. Dautry et se félicite de voir à la tête d'un département ministériel aussi important que celui de l'armement un homme dont il a eu l'occasion d'apprécier, au réseau du Nord, les qualités de volonté et d'énergie. Il rappelle qu'il lui a demandé de présenter à la Commission un inventaire des matériels dont il a la charge, d'indiquer la date des livraisons passées et celle des commandes reçues, et de faire un bilan exact et sincère de la situation ; puis, pour finir, d'indiquer le plan de fabrication qu'il a arrêté ou, du moins, pour aujourd'hui, la première étape de ce plan.

M. le Président déclare que la commission compte avoir des rapports fréquents avec M. le Ministre de l'armement, qu'elle délèguera auprès de lui ceux de ses membres qui font partie de la sous-commission des armements et pous lesquels M. Belmont, qui la préside, a établi des sections d'information. Il l'assure qu'ayant le respect du travail, la commission n'abusera pas de lui, mais qu'elle entend exercer le contrôle parlementaire qui est l'un de ses devoirs et collaborer utilement avec lui.

M. DAUTRY, ministre de l'armement remercie M. le Président de son accueil confiant et se déclare prêt à travailler avec la commission. Loin de bouder à la besogne, il y met toute sa passion ; mais, ministre depuis onze jours seulement, il ne peut encore apporter ni le bilan qui lui a été demandé ni le plan de travail qu'il suivra, et cela d'autant moins qu'il n'a pas encore pris le contact avec le Président du Conseil. Par contre, il est en mesure de faire connaître la méthode et l'esprit qu'il entend apporter dans la réalisation de son oeuvre.

Le Ministère des armements, tel qu'il est actuellement constitué, est assez différent de ce qu'il était pendant la guerre précédente ; il ne comprenait alors qu'une direction, celle des fabrications d'artillerie. Aujourd'hui, les engins nécessaires dépassent largement les chiffres de 1918 ; il faut prévoir un effort long et pénible et ne rien négliger pour donner à nos armées les moyens de vaincre. Présentement, le ministère des armements comprend deux divisions : l'une est celle des fabrications d'armes

elle-même subdivisée en trois sections : celle des fabrications d'armes proprement dite, celle des matières premières, celle des industries diverses ; l'autre est celle des poudres.

L'expérience suggérera les modifications utiles ; le programme établi en 1938 et dont la réalisation est à peine commencée devra être modifié à la lumière des enseignements de la guerre. C'est ainsi que la campagne allemande en Pologne a démontré l'efficacité d'une armée aérienne et la nécessité de doter les troupes de terre de moyens de défense contre l'aviation ; elle a prouvé d'autre part que pour la lutte contre les chars, les programmes prévus doivent être largement multipliés. Il faudra construire des usines ; sera-t-il possible de s'adresser aux Etats-Unis ? la Suisse et la Belgique, qui craignent la menace allemande, oseront-elles nous fournir un outillage dont le caractère militaire pourrait être dénoncé ? il est encore prématuré de répondre à ces questions.

En attendant, il convient de faire le recensement du personnel dont nous disposons. Nous manquons de spécialistes, notamment dans les usines où, du fait des procédés de fabrication employés, on en compte peut-être moins qu'en 1914. De même, pour les ingénieurs, le nombre des spécialistes est cruellement faible ; s'il ne manque pas de gens intelligents, il y en a trop peu qui aient les connaissances techniques voulues, qui connaissent bien, par exemple, l'acier ou le cobalt. Il faut donc utiliser toutes les ressources en hommes compétents, faire appel à tous les industriels qui, de gré ou de force, devront apporter leur concours; ils doivent comprendre que, dans les circonstances actuelles, il n'y a plus de place pour les préoccupations personnelles et que, si la guerre était perdue, leurs bénéfices seraient nuls. Les bénéfices de guerre sont d'ailleurs limités par la législation et l'expérience a montré que, les hostilités terminées, ils sont l'objet de prélèvements qui les réduisent considérablement.

Afin que tous les groupements, toutes les corporations soient, si l'on peut dire "dans le bain", un cabinet technique a été constitué où sont entrés des délégués ou représentants dont l'autorité n'est pas discutable : par exemple, M. Lambert-Ribot pour le Comité des forges. Grâce à cela, la collaboration de tous doit être assurée et elle doit être effective ; il ne saurait plus s'agir d'abriter les responsabilités derrière des papiers, de se couvrir de signatures ; seules comptent les réalisations. Ainsi, pour la fonte hématique et l'acier où nos besoins sont considérables, un effort financier a été fait qui devait avoir une contre-partie tangible ; des hauts-fourneaux devaient être remis en marche. L'officier à qui ce soin incombait s'est contenté de formuler les prescriptions, il a négligé de s'assurer qu'elles avaient été exécutées, il n'a plus sa place au ministère de l'armement ; mais, à côté de lui, les industriels qui n'avaient rien fait, et qui ne sont pas moins responsables, ont été sommés de rattraper leur retard, faute de quoi ils ne resteront pas à la tête de leurs affaires. A ceux qui sont en retard pour la livraison de leurs commandes, des hommes compétents sont offerts et s'ils se sont montrés incapables ils sont mis, pour ainsi dire, en tutelle. Mais la bonne volonté générale n'est pas douteuse et les vingt ingénieurs de la marine qui ont été mis à la disposition du ministère de l'armement, y seront utilement employés.

Avec les dirigeants du ministère, M. le Ministre de l'armement a pris contact dès le premier jour, s'astreignant à voir tous les détails et à lire tous les papiers pour être exactement informé, pour accélérer l'allure et substituer aux errements du temps de paix des méthodes plus rapides. Les directeurs des arsenaux, des forges, des fonderies ont été convoqués et ils ont compris la nécessité d'obtenir un plein rendement de leurs services, en faisant preuve d'initiative et sans songer à s'abriter derrière un papier.

Enfin, comme il est important que chacun soit bien à sa place, qu'il ne manque pas un homme, mais qu'il n'y en ait pas un de trop, les services ont été invités à faire le rédolement du personnel, après quoi le contrôle de ce travail sera fait par un homme de toute confiance. M. le ministre de l'armement entend, à cet égard, n'admettre que deux sortes de gens : au cabinet civil, en petit nombre, des collaborateurs sûrs ayant la connaissance de ses méthodes de travail ; par ailleurs, des hommes à l'abri de toute critique et d'une compétence indiscutable.

Le même contrôle s'exercera ensuite sur toute la main-d'oeuvre et une commission sera chargée de déceler les hommes qui ne seraient pas à leur place ; il est important que le pays soit bien persuadé que chacun est à sa place, que nul n'est là où il se trouve par faveur ou par erreur. S'il est possible, dans un pays comme l'Allemagne de décider que tous les ouvriers occupés à l'usine au jour de la mobilisation y resteront, on doit, en France, tenir compte des frémissements de l'opinion publique et il a bien fallu appeler aux armées certains spécialistes peu âgés. Il en résulte que des usines se trouvent à peu près hors d'état de fonctionner ; c'est le cas d'une usine au Havre, où tous les fraiseurs, étant jeunes, ont été touchés par l'ordre de mobilisation; de même, les usines Renault n'ont plus d'estampeurs et ont dû en recruter chez Citroën. A cet égard, les arsenaux militaires - et c'est justice - ont été traités comme l'industrie privée.

Pour remédier à cette situation, il faut d'abord compter sur la solidarité qui doit jouer entre industriels ; si l'un d'eux a besoin de personnel pour conduire un haut-fourneau, le Comité des forges le lui procurera ; au besoin, il y sera contraint. D'autre part, il faudra former de la main-d'oeuvre qualifiée ; certes nous n'en serions pas là si l'on n'avait pas négligé de former des apprentis et l'exemple du réseau de l'Etat où l'apprentissage, pour quelques millions par an qu'il a coûté, a, par contre, permis d'économiser des sommes considérables, est à retenir ; mais il ne sert à rien de récriminer sur le passé. L'expérience a montré que des jeunes gens de dix-sept ou dix-huit ans peuvent, en deux ou trois mois, devenir des fraiseurs convenables. Par ailleurs, cinquante mille Indochinois, d'ores et déjà demandés, arriveront en France d'ici quelques semaines par contingents successifs. Comme il manquera malgré tout, des outilleurs très fins qu'on ne peut former qu'en une quinzaine de mois avec des ouvriers de haute qualité, il a fallu chercher d'autres procédés : actuellement, des ingénieurs wallons s'occupent de recruter, dans le bassin de Liége, des outilleurs qui seront amenés en France et certains travaux de précision seront confiés à des

artisans horlogers suisses, moyennant quelques précautions pour rester en conformité des obligations qu'impose à la Suisse l'observance d'une stricte neutralité.

En résumé, après avoir organisé la tête, il faudra réorganiser la main-d'oeuvre en obtenant de l'Etat-major, maintenant que la mobilisation est achevée, qu'il restitue, au moins provisoirement, à l'industrie les spécialistes dont elle a besoin, en cherchant les concours possibles auprès des pays amis, en stimulant les directions locales qui doivent être pénétrées de la nécessité d'aboutir, en s'adressant à la main-d'oeuvre étrangère et en faisant appel à la main d'oeuvre coloniale.

Quant aux machines-outils, qui, en temps de paix, ne travaillaient pas plus de 54 heures hebdomadairement, il faut, dans les circonstances actuelles, les faire travailler près de trois fois plus, c'est-à-dire les 168 heures de la semaine, défalcation seulement faite du temps nécessaire à l'entretien et à la révision.

M. le ministre de l'armement indique ensuite que les questions sociales ne l'ont jamais laissé indifférent et que, la bolchevisation de la Pologne pouvant avoir de fâcheuses influences, il est primordial de s'occuper du moral des ouvriers et, avant tout, de leur état physique. Ainsi il est inadmissible de penser qu'à Bourges, où 28.000 ouvriers étaient attendus, rien n'avait été préparé pour leur hébergement et qu'il ne leur restait qu'à aller coucher sur la paille dans les fermes ; des baraquements sont en cours d'installation. M. le Ministre de l'armement a donc pris contact avec les organisations syndicales et reçu, dès le premier jour, MM. Belin, Froideval, Chevalme et étudié avec eux les mesures à prendre pour que les problèmes que pose la main-d'oeuvre puissent être, chaque semaine, examinés et résolus et pour qu'après le gigantesque coup de pied dans une fourmilière que constitue la mobilisation générale, la santé des ouvriers soit l'objet d'une attention constante. Il indique qu'il ne croit ni à l'efficacité du coup de baguette magique ni aux vertus de l'improvisation, qu'en prenant la direction des chemins de fer de l'Etat il avait demandé cinq ans pour obtenir que les trains soient à l'heure et que, si ce délai a pu être abrégé, c'est parce que les moindres détails ont été étudiés.

Après la question du personnel, qui est primordiale, celle que pose l'approvisionnement en matières premières est de plus importantes. La France a la chance d'être un pays agricole, ce qui, pour le temps de paix, est une condition heureuse d'équilibre, mais aussi la prépare moins bien que d'autres pays aux nécessités de la guerre. Presque toute sa métallurgie est aux frontières du Nord et de l'Est et il n'est pas possible de la déplacer ; ainsi se justifie une politique de tarifs ferroviaires qui, visant à laisser vivre les centres industriels du Centre et du Sud, n'a pas toujours été comprise, en son temps. Quoi qu'il en soit, les programmes de 1936 et même de 1938, largement inférieurs aux nécessités actuelles, exigent d'être renforcés, en un temps surtout où l'Allemagne, disposant des usines Skoda avec leurs 52.000 ouvriers de qualité, disposant des usines de Silésie et, par exemple, du centre industriel de Huta-Bankowa, va pouvoir

intensifier sa production, sans parler de l'aide qu'elle attend de l'U.R.S.S. Nous devons donc, de notre coté, nous qui ne disposons que de moyens plus faibles et assez exposés, utiliser toutes les ressources qui s'offrent à nous, râfler, pendant qu'il en est temps, tout ce que nous pouvons partout où nous pouvons, fût-ce en excès de nos besoins immédiats et en bouleversant les programmes établis. Ainsi des stocks de ferrailles ont été achetés en Belgique où du cobalt a également été commandé, puisque c'est là que se trouve une des rares usines de cobalt du monde entier.

M. CHAUMIÉ rappelle que le Maroc est en mesure d'en fournir aussi et qu'il serait nécessaire que le cobalt du Maroc soit traité en France.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT indique qu'il y songe, qu'il ne négligera pas non plus les ressources du Katanga, que l'approvisionnement en cuivre dont il nous faut 35.000 tonnes par mois a aussi retenu son attention, mais que présentement, il s'adresse aux pays neutres qui, peut-être, se fermeront à notre commerce d'ici quelques mois. En raison de cette éventualité, par exemple, une commande de 20.000 tonnes de fers ronds, poutrelles et rails destinés à faire des pièges à tanks a été passée à la fois en Belgique et en France ; les méthodes de paix ne sont plus valables ; il faut stocker à plein dans la mesure où les transports le permettent.

A cet égard, les besoins étant connus, la S.N.C.F. aurait dû disposer, dès le temps de paix, du matériel roulant nécessaire, au lieu qu'il lui a fallu, à la mobilisation, acheter des locomotives et des wagons plats. Par ailleurs, pour éviter, comme cela s'est produit de 1914 à 1918, que le besoin de wagons ne donne lieu en fait à un véritable trafic sinon aux procédés de la foire d'empoigne, il a été décidé que les demandes ne seraient pas concentrées par la direction générale des transports ; les chefs d'arrondissement, qui ne seront d'ailleurs pas laissés sans contrôle, tâcheront de faire face aux besoins locaux, quitte, en cas d'impossibilité, à s'adresser à l'étage supérieur. C'est là encore l'application particulière d'une méthode générale : faire confiance aux chefs de service et à la bonne volonté des hommes, tout en les surveillant à la fois pour les stimuler et pour relever leurs défaillances et leurs erreurs.

M. LE PRESIDENT remercie de son exposé remarquable M. le Ministre de l'armement et lui demande de bien vouloir répondre - ce qu'il accepte de faire - aux questions qui pourraient lui être posées sur des points particuliers.

Question des Transports.

Carburants de remplacement.

M. CHAUMIÉ , à propos de la question des transports, indique la nécessité, pour remplacer le cheptel routier réquisitionné, de construire des véhicules susceptibles d'utiliser les carburants disponibles.

M. LE MINISTRE de l'ARMEMENT se déclare partisan des véhicules utilisant des carburants de remplacement. Il rappelle qu'il a été l'un des artisans du décret du 1e août 1935, et qu'il a fait mettre en service des autorails Bugatti qui marchaient au

gazogène et à l'alcool. Il est d'avis d'employer les véhicules électriques dans toute la mesure du possible ; cette solution, qui a le double avantage de ne pas exiger de main-d'oeuvre et d'utiliser l'énergie nocturne, actuellement perdue, de nos usines hydro-électriques, devrait être imposée aux voitures de livraison, aux camions pour l'enlèvement des ordures ménagères, aux chars funéraires, et en général à tous les véhicules qui n'accomplissent que de faibles parcours et peuvent faire, la nuit, les biberonnages voulus. Il en est ainsi à l'étranger ; malheureusement l'administration française, que paralyse un excès de prudence, est demeurée en arrière.

L'équipement électrique des voitures ne peut être réalisé avant plusieurs mois ; pour l'instant, il faut parer au plus pressé et le transport des betteraves est l'un des problèmes les plus urgents qui se posent. Une commande de 5.000 camions a été passée à l'étranger, ils seront livrés à l'autorité militaire, en acompte sur les 20.000 qu'elle demande pour le mois de mars, et elle pourra restituer un nombre égal de véhicules qui seront employés pour les besoins civils. A ce sujet, il a été dit que l'industrie automobile française était capable de suffire aux commandes ; cela n'est pas douteux, et quelque paradoxal que cela puisse paraître, il serait préférable, en prévision du temps de paix, qui exigera moins d'avions que d'automobiles, de ne pas désorganiser notre industrie automobile, quitte à commander des avions à l'étranger ; il faut néanmoins songer qu'il siérait mal au Ministère de l'armement de reprendre à celui de l'air le personnel ouvrier et l'outillage des grandes firmes automobiles qu'il utilise maintenant.

M. LAUDIER s'inquiète, au triple point de vue du logement, de la sécurité et des soins médicaux, des difficultés que provoquera nécessairement l'afflux, à Bourges, d'une masse énorme de population ouvrière.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT reconnaît que rien n'avait été fait, mais il indique que des baraquements sont en cours de montage, que les soins médicaux seront assurés à tous les éléments de la population, y compris les civils, par les médecins mobilisés et qu'un général a été nommé gouverneur des établissements militaires de Bourges avec mission de pourvoir à toutes les mesures que les circonstances requièrent.

Organismes de recherches scientifiques.

M. REIBEL signale qu'en matière de défense contre l'aviation et contre les chars, les perfectionnements et inventions assurent à celle des deux armées ennemies qui en bénéficie la première, une supériorité sensible. Il serait opportun de grouper les différents organismes de recherche scientifique dont les efforts sont actuellement dispersés et la vie peu active. Il faut aussi ne pas écarter systématiquement les inventions qui seront présentées par de simples particuliers.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT répond qu'il s'efforce de ne rien bouleverser. Au lieu de fusionner divers organismes, mieux vaut, en les laissant indépendants, les orienter, les

stimuler et coordonner leurs efforts. Ce doit être le rôle d'un collaborateur de confiance, personnalité scientifique dont les travaux font autorité, dont le choix ne peut être discuté et qui, pris en dehors de la maison, n'en fermera pas la porte aux inventeurs venus du dehors.

M. de BLOIS souhaite que, la mobilisation étant maintenant terminée, l'Etat-major accepte de mettre à la disposition de l'industrie les spécialistes dont elle a besoin et notamment ceux qui appartiennent à des formations de l'arrière.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT assure que, pour ceux des spécialistes qui ne sontpas dans des unités combattantes, les demandes présentées par le ministère de l'armement sont satisfaites sur le champ ; pour ceux du front, au lieu de faire revenir individuellement les hommes nécessaires, ce qui ne manquerait pas de susciter des suspicions et d'ébranler le moral, une liste globale sera incessamment soumise au G.Q.G., après avoir été établie sous la responsabilité des chefs d'entreprise et passée au crible par le cabinet du ministre.

M. BELMONT pose la question de la collaboration des services du ministère de l'armement et de la sous-commission de l'armée chargée des armements, qui a réparti entre ses membres les différents chapitres d'information qui la concernent.

Il rappelle que les chiffres obtenus relativement à la fabrication des canons de défense antiaérienne : 90, 404, 25 monotube et 25 bitube ne laissent pas d'être préoccupants.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT accepte, avant même de la connaître, la liste des affectations individuelles d'information auprès de ses services. Les chiffres communiqués risquent de n'être plus exacts. Certes, il eût été aisé de prévoir plus grand et de passer des commandes d'outillage plus considérables dans des installations plus vastes ; mais un sérieux effort peut être fait rapidement et ce que la maison Hispano a réalisé presque dans un esprit sportif - fabriquer dans une usine de Saintes dont la construction a été commencée le 23 février, un canon qui a tiré ses premiers coups le 13 juillet - doit être généralisé sur le plan national.

M. BENAZET souligne que les commissions de la défense nationale avaient insisté, depuis deux ou trois ans, sur la nécessité de disposer, au jour de la mobilisation, d'un nombre de machines-outils suffisant pour faire face aux nécessités du temps de guerre.

Approvisionnement électrique au front.

M. le GENERAL HIRSCHAUER s'inquiète de savoir si l'énergie électrique ne ferait pas défaut aux installations du front, dans le cas où Kembs, particulièrement vulnérable, serait mis hors de service.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT répond que l'approvisionnement électrique du front est assuré et qu'en plus d'un dispositif de renforcement déjà existant, un second, prévu par l'armée, est en voie d'achèvement.

Répartition des services de l'armement et du travail.

M. RENE BESNARD demande quelle est la répartition d'autorité entre le ministère de l'armement et celui du travail et souhaite que ce ne soient plus les inspecteurs du travail qui soient consultés sur les demandes de spécialistes mais que le ministère de l'armement intervienne directement auprès du G.Q.G. comme c'est le cas dans la démarche dont il a été précédemment parlé.

Main-d'oeuvre.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT indique que, s'il fait une première démarche, c'est au ministère du travail qu'il appartiendra ensuite de procurer la main-d'oeuvre aux ministères de l'armement, de l'air, de la marine. Une loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre a été votée ; avant d'en demander la modification, il convient d'attendre les résultats de l'expérience. Au surplus, il ne saurait y avoir de mésentente entre le ministre de l'armement, d'une part, et, d'autre part, le ministre de l'air et le directeur général des constructions aéronautiques. Il reste entendu que, si la nécessité en apparaissait, il y aurait à modifier les dispositions actuelles.

M. LE PRESIDENT souligne que la réponse de M. le ministre de l'armement, tout en réservant l'avenir, n'exclut pas la possibilité de retenir les suggestions de M. René Besnard qu'appuient plusieurs de ses collègues.

La bauxite.

M. TASSO se fait l'écho de l'inquiétude des populations de sa région qui ne comprennent pas que la France continue à exporter en Suède de la bauxite.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT le rassure en expliquant que notre production de bauxite dépasse la capacité de traitement de nos usines et qu'il est intéressant d'en céder une partie à la Suède qui le rend sous forme d'aluminium.

M. ROLLAND ne croit pas qu'il soit opportun de faire appel à 50.000 Indochinois, alors que la France compte beaucoup de chômeurs.

M. le MINISTRE de l'ARMEMENT prévoit la réouverture prochaine de nombreux établissements que la mobilisation générale a fermés et qui pourront employer les chômeurs actuels. Au surplus, les Indochinois n'arriveront que par fractions successives au fur et à mesure des besoins.

M. le PRESIDENT prononce la clôture de la discussion. Il remercie M. le ministre de l'armement de son exposé, lui rappelle que la commission sera heureuse de l'entendre quand il sera en mesure d'apporter le bilan qui lui avait été demandé et l'assure que la collaboration confiante de la commission lui est acquise.

La séance est levée à midi et demie.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 27 septembre, à 14 h. 30.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Mourier, Bénazet, le général Hirschauer, J.P. Rambaud, Jacquy, de Chammard, de La Grandière, Chaumié, Rolland, Tasso, Rillard de Verneuil, Besnard, Jourdain, Camboulives.

Excusé : M. Fabry.

M. le PRESIDENT donne lecture à la commission de la lettre qu'il a adressée à M. le Président du Conseil pour lui faire part du désir de la commission d'entendre M. le directeur du service de santé. Cette audition, dont le principe avait été admis en juillet dernier, paraît aujourd'hui d'une utilité encore plus pressante. M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale, dans les attributions de qui entre le service de santé, a téléphoné pour dire que cette audition se heurtait à des difficultés en principe seuls les membres du gouvernement doivent aller devant les commissions parlementaires, les archives ont été évacuées à Tours, le G.Q.G. soulève des objections. Il a été répondu que l'accord de principe sur l'audition était acquis en juillet, qu'il est loisible au sous-secrétaire d'Etat de se faire accompagner du directeur de service de santé parfaitement en mesure de répondre, sans consulter les archives, aux questions qui lui seront posées et dont il a été averti par courtoisie, qu'enfin il s'agissait non de ce qui s'est passé depuis l'ouverture des hostilités mais de ce qui existait au jour de la mobilisation. A la suite de quoi, M. Ducos a fait savoir qu'il se tenait à la disposition de la commission.

Audition de Mr Ducos.

(M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale et M. le directeur du service de santé sont introduits.)

M. le PRESIDENT rappelle les circonstances dans lesquelles la présente audition a été décidée.

Hospitalisation, transport et traitement des malades et blessés.

M. le SOUS-SECRETAIRE d'ETAT de la DEFENSE NATIONALE déclare qu'il lui est agréable d'inaugurer par la commission sénatoriale de l'armée la collaboration que le Gouvernement compte poursuivre avec le Parlement ; M. le président du conseil se rendra, chaque fois que ce sera possible, aux convocations des commissions dont le contrôle sera aussi précieux que les suggestions.

Pour aujourd'hui, les renseignements doivent porter sur les mesures prises avant la mobilisation et depuis lors sous le triple aspect de l'hospitalisation, du transport et du traitement des malades et des blessés.

Le personnel du service de santé a vu ses effectifs passer de 2.054 à 29.548 unités pour le corps des officiers et, pour le reste de ses membres, de 12.130 à près de 300.000.

Cet énorme gonflement s'est effectué sans heurt, conformément au plan de mobilisation et sans autres difficultés que celles relatives aux grades qu'il y avait lieu d'attribuer à certains professeurs des facultés de médecine ; l'expérience de la guerre précédente a permis de les aplanir rapidement. Le service de santé était donc paré, si la guerre avait pris une autre tournure, pour faire face dès le début à toutes les éventualités ; il a profité du répit qui lui a été laissé pour se constituer définitivement.

La mobilisation d'un personnel médical aussi nombreux ne pouvait manquer de perturber la vie du pays ; aussi, dès le 31 août, M. le directeur du service de santé prescrivait-il aux directeurs régionaux de mettre à la disposition des populations civiles les médecins nécessaires. Le 11 septembre, la réquisition des médecins civils, y compris les femmes, était autorisée. Enfin, au cours de sa récente tournée d'inspection aux armées, M. le président du conseil a saisi l'Etat-major général d'un projet de détachement temporaire des médecins, chirurgiens et dentistes, qu'il faudrait toutefois éviter de mobiliser parmi leur clientèle.

Pour l'hospitalisation, le service de santé disposait à la mobilisation de 10.000 lits ; selon le plan établi, ce nombre devait aller en augmentant progressivement pour atteindre, au 45º jour de la mobilisation, 448.462 lits. En dehors de l'utilisation des casernes, vidées de leurs occupants, le seul moyen qui s'offrait était la réquisition des châteaux et hôtels, lesquels ne présentent pas toujours les facilités voulues, et surtout des établissements scolaires. Des accords avaient été passés avec les autorités académiques qui, ainsi, connaissaient avant la mobilisation la situation qui leur serait faite ; il va sans dire que l'évacuation d'établissements scolaires à proximité du front a supprimé, dans ce cas, tout partage entre l'académie et l'armée. Enfin, il a été passé commande, pour une somme de 186 millions, de 2.520 baraques démontables.

La question des transports n'avait pas été négligée. Il existait avant la mobilisation une cinquantaine de trains sanitaires Actuellement, il y en a deux cents ; dans deux mois, il y en aura trois cents. Pour relier l'avant aux hôpitaux d'évacuation, on a prévu quatre-vingts michelines qui rendent de très bons services. Le service de santé a besoin de 8.000 voitures ; il en avait 1.900 au 1º septembre et la réquisition n'a procuré que 3.000 camionnettes. Les commandes passées doivent nous permettre d'avoir 7.000 voitures au 1º avril.

Quant aux moyens de traitement, si les formations sanitaires des armées en ont été entièrement pourvues, celles de l'arrière l'ont été moins largement. La question est d'ailleurs complexe. La nature de certains matériels et médicaments ne permet pas de les stocker ; il s'agit de matières altérables et l'approvisionnement de ces produits dits de "constitution réservée" ne se fait qu'au dernier moment. Ils sont venus s'ajouter instantanément à la réserve intangible de guerre que détenait le service de santé. Celui-ci, au 31 août, disposait d'un matériel d'une valeur de 561 millions, dont la masse a été distribuée dès le début de septembre. Les unités ont été dotées, suivant les cas, de 50 à 60 % à 90 ou même 100 % des besoins prévus ; il est à noter que

la proportion de 100 % a partout été atteinte en ce qui concerne les sérums antitétaniques et antigangréneux ; pour les autres éléments, des mesures sont prises pour que l'approvisionnement atteigne au plus tôt le niveau des besoins. Ainsi des marchés ont été passés au début de l'exercice 1939; sur les 156 millions de crédits engagés, une quarantaine devaient faire l'objet d'une adjudication à la date du 4 septembre et 115 millions de matériels et médicaments avaient été commandés : ils sont à l'heure actuelle soit déjà livrés soit en cours de livraison. La réquisition a joué aussi à partir du 2 septembre, mais elle n'a pas donné les résultats escomptés : les commissions de réquisition qu'on avait accusées, en septembre 1938, d'un excès d'audace se sont, par réaction, montrées, cette fois, dans l'ensemble trop timorées ; certaines n'ont pas compris leur rôle et n'ont pas osé acheter au-delà des besoins régionaux, ce qui eût permis, en comblant les insuffisances d'autres régions, de faire le nivellement ; enfin, elles se sont parfois trouvées en présence de stocks trop faibles. Si, à Paris, il a été possible de se procurer 80 % des quantités demandées, en d'autres régions on n'a pas dépassé 50 %.

Un décret en date du 1º septembre 1939 a mis à la disposition du service de santé 678,millions de crédits supplémentaires destinés à faire face à différents besoins et notamment, à concurrence de 440 millions, à l'achat de matériel chirurgical. L'exécution des marchés de fournitures sera activée dans toute la mesure du possible ; il faut cependant compter avec les difficultés qui découlent du fait que, pour nombre de produits, nous étions tributaires de l'étranger et, parfois de l'Allemagne, et avec les retards de livraison qu'entraîne la réquisition des voitures. En tout cas, d'ici trois mois au plus, le service de santé disposera de tout ce qui lui est nécessaire, étant rappelé que, pour des produits essentiels comme les sérums et vaccins, les besoins, dès le premier jour, ont été couverts à 100 %, que les stocks actuels peuvent faire face aux exigences de sept mois d'hostilités et que l'institut Pasteur en poursuit la fabrication sur une large échelle.

M. le PRESIDENT remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale des indications générales qu'il vient de fournir. Il lui donne l'assurance qu'il peut compter sur la collaboration de la commission dont l'intérêt pour tout ce qui touche à la santé et au moral des soldats ne se relâchera pas. Il espère que, sur certains points particuliers, M. le Directeur du service de santé pourra, en réponse aux questions des membres de la commission, donner les explications techniques qui compléteront l'exposé d'ensemble fait par M. le sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale.

M. MOURIER, appuyé par M. LE PRESIDENT rappelle que l'attention du président du conseil et celle du général Gamelin ont été attirées sur la nécessité de placer auprès du directeur du service de santé un aide-major général et qu'il serait bon, en outre, de créer des médecins généraux de groupes d'armées, comme pendant la guerre précédente.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE répond que la création d'un aide-major général est une question de commandement

qui le dépasse, mais qu'au titre près, la fonction est déjà exercée ; que, par ailleurs, si des groupes d'armées sont formés, il sera sans doute fait comme pendant l'autre guerre.

M. MOURIER note que le transport des blessés est une question primordiale souvent signalée par la commission et que, s'il y a pénurie de voitures sanitaires, la responsabilité en incombe au Gouvernement, qui n'a pas pris les mesures voulues, en sorte que si les hostilités avaient pris, dès le début, la forme de la guerre de mouvement, beaucoup de blessés seraient morts sur place. Il voudrait savoir si, comme cela avait été demandé, des voitures-chenilles tout terrain ont été prévues pour aller ramasser les blessés à l'extrême pointe de la ligne de feu ; il croit que la solution qui consiste à transformer des camionnettes en voitures sanitaires n'est pas réalisable et il réclame un effort sérieux et réel.

Quant aux moyens sécothérapiques, se les procurera-t-on en faisant appel à l'institut Pasteur ou autrement ? Enfin les services radiologiques sont pauvrement dotés.

M. BENAZET suggère, pour le ramassage des blessés sur la ligne de feu, d'utiliser les chenillettes d'infanterie qui transportent des munitions et sur lesquelles il est possible d'adapter quatre brancards.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE fait connaître que les prévisions en voitures sanitaires s'élevaient à 8.000 voitures, soit presque le double du nombre de celles qui étaient en service à la fin de la guerre précédente ; on a objecté qu'il était difficile de stocker un aussi grand nombre de voitures ; en fait, il devait y en avoir 1.900 à la fin de l'année. La réquisition, malgré un déchet de 50 %, en a procuré 3.000 ; avec les 2.000 qui ont été offertes, 5.000 étaient disponibles au jour de la mobilisation. Sans doute s'agit-il de voitures et de camionnettes aménagées, mais grâce à la forme que la guerre a gardée jusqu'à présent, les débuts ont été moins difficiles qu'il n'était à craindre. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les automotrices ou "Michelines" qui, grâce à de nombreuses navettes, assurent presque toutes les évacuations des armées, sans ressources pour les blessés transportés. Pour le futur, la fabrication des voitures sanitaires se poursuit à un rythme accéléré ; actuellement, 25 sont livrées chaque jour. Pour les chenillettes, deux prototypes ont été établis ; on n'est pas passé à l'exécution, mais les modèles établis peuvent être mis en fabrication. L'utilisation des chenillettes d'infanterie ne paraît pas à retenir, le ravitaillement de l'infanterie en munitions se faisant à des heures peu commodes.

M. le GENERAL HIRSCHAUER a constaté que des trains sanitaires avec couchettes, salle d'opération, cabinet médical sont en service. Il a pu se rendre compte, dans une région qu'il a visitée, que les mesures prises, au point de vue sanitaire, ne laissaient rien à désirer. La situation, à cet égard, est d'ailleurs excellente, grâce à la bonne nourriture, à la clémence de la saison ainsi qu'au peu d'envergure des opérations.

M. J.P. RAMBAUD regrette, si la situation sanitaire et les mesures prises au front sont excellentes, qu'il n'en soit pas de même à l'arrière. Nous ne disposons au 25e jour de la mobilisation que de 161.798 lits ; pour cela, on a réquisitionné les grands hôtels, ce qui coûte cher et les établissements scolaires, ce qui désorganise l'enseignement sans répondre aux besoins réels, puisque, les lits mis à part, il manque presque tout : literie, produits pharmaceutiques, instruments de chirurgie. Pour faire fonctionner les hôpitaux qu'ils étaient chargés d'organiser, les médecins-chefs ont été parfois contraints de recourir à la charité publique. Ce n'est pas faute que la commission de l'armée ait fait connaître en temps utile ses préoccupations, mais on n'en a pas tenu compte. Il eût été préférable - l'expérience de la dernière guerre l'a montré - de construire de grands baraquements qu'on pouvait installer hors des villes, en pleine campagne et qui exigeaient un personnel moins considérable que la poussière d'hôpitaux actuels ; il faut en monter au plus vite et libérer ainsi les immeubles occupés par la réquisition.

M. le SOUS-SECRETAIRE d'ETAT de la DEFENSE NATIONALE se déclare partisan, lui aussi, de construire de grands baraquements, mais en annexe aux hôpitaux. Il convient d'éviter les trop vastes agglomérations de blessés, car, bien qu'un délégué de la Croix-Rouge de Genève s'efforce d'obtenir des belligérants qu'ils respectent les cités de blessés, on ne saurait se fier absolument aux promesses d'un ennemi dont on sait ce que valent les engagements.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE expose que la difficulté du problème était de passer de 10.000 à 500.000 lits et cela, étant donné la forme de guerre que l'on craignait, dans les moindres délais : d'où la nécessité de réquisitionner les hôpitaux civils, étant entendu que le service de santé militaire prendrait les blessés civils à sa charge, et, malgré les inconvénients que cela présente, les châteaux, les grands hôtels et les établissements d'enseignement, ces derniers en accord avec l'Education nationale. Des casernes, il n'est pas question, tant que des unités s'y forment. Quant aux baraques, il en a été commandé 4.400, mais le front a besoin d'un certain nombre. Pour ce qui est de l'agencement en matériel, les médecins n'ont pas toujours compris ce que devait être leur rôle en matière de réquisition et le nivellement escompté n'a pas joué.

M. JACQUY observe que le moral d'une troupe décimée se maintient d'autant mieux que les morts et les blessés sont enlevés plus rapidement.

M. de CHAMMARD demande, étant donné que 160.000 lits seulement sont organisés, au lieu du chiffre presque double qui était prévu, combien sont disponibles.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE fait connaître que le nombre des blessés au feu est inférieur à 1.000 et que, compte tenu des blessés accidentels et des malades, il y a 120.000 lits disponibles à l'arrière et un chiffre égal à l'avant.

M. MOURIER déclare inadmissible que les commissions ne soient pas, comme pendant l'autre guerre, informées du nombre exact des blessés et des tués.

M. le SOUS-SECRETAIRE d'ETAT de la DEFENSE NATIONALE y donne un assentiment personnel, sous réserve d'en référer au Gouvernement.

M. le PRESIDENT en prend acte.

M. de CHAMMARD demande que, là où il en est besoin, des médecins et des pharmaciens soient mis à la disposition des populations civiles.

M. le SOUS-SECRETAIRE d'ETAT de la DEFENSE NATIONALE rappelle les prescriptions, en ce sens, adressées, dès le 31 août, par le directeur du service de santé aux directeurs régionaux. Les instructions seront renouvelées mais déjà on peut citer, à titre d'exemple, que, dans l'Eure, un médecin polonais et, dans l'Oise, une femme pharmacien ont été, par réquisition, envoyées là où il en était besoin.

M. de La GRANDIERE demande si, pour combler les insuffisances de la réquisition en matière de médicaments, il n'est pas possible de s'adresser aux pays neutres. Il pose la question de l'aviation sanitaire.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE expose que lorsque les pharmaciens ont déjà 50 % de leur plein stock, c'est un pourcentage satisfaisant et qui permet de faire face aux besoins actuels. Certains produits étaient achetés en Allemagne; les Etats-Unis ne pourront en vendre que si la loi de neutralité est modifiée ; la Belgique, loin d'en offrir, en demande. D'ailleurs, il suffit parfois, sans recourir aux pays neutres, de chercher les produits là où ils sont ; on s'est plaint à Paris de manquer de bicarbonate de soude, alors qu'une firme en avait un stock de 740 tonnes.

L'aviation sanitaire était prévue sur les crédits de matériel des écoles de pilotage ; une petite quantité a été réalisée.

M. CHAUMIÉ attire l'attention sur la complexité des problèmes que pose l'évacuation des blessés et celle des civils dans les mêmes régions. Il serait bon de restreindre, autant que possible, l'évacuation des populations civiles qui, moralement et sanitairement, entraîne de nombreux risques. Profitant de la présence du sous-secrétaire d'Etat chargé du service de l'intendance, il signale qu'il ne semble pas que l'intendance ait reçu des instructions pour effectuer ses achats auprès des organismes existants et l'on voit reparaître les intermédiaires ; il faut y mettre ordre.

M. ROLLAND félicite M. le directeur du service de santé des mesures qu'il a prises, notamment dans la région lyonnaise où la collaboration entre services civils et autorité militaire a été parfaite. Il pense que si la réquisition des hôtels et des châteaux s'imposait, celle de telle usine désaffectée était, par contre, moins heureuse.

M. TASSO signale qu'on aurait dû prendre garde, à Aix, d'installer dans l'Ecole normale de filles, à côté des cinq classes qu'on a laissé subsister, un hôpital pour le traitement vénérien.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE, à une question de M. MOURIER, répond que les trains sanitaires sont à intercommunication, mais qu'ils ne possèdent pas tous une cuisine.

M. RILLART de VERNEUIL, se préoccupant de la pénurie des couvertures de laine, pense que la question serait résolue si l'on avait procédé partout comme dans son département où le préfet a demandé dans toutes les communes, selon l'importance de la population, un certain nombre de couvertures qui ont d'ailleurs été bénévolement offertes.

M. RENE BESNARD indique que, dans la région parisienne, des laboratoires, outillés pour faire des sérums, ont dû cesser leur activité et licencier leur personnel et il déclare que si l'on ne fait pas appel à eux, il ne faudra pas venir un jour se plaindre qu'on manque de sérums.

M. CAMBOULIVES suggère de les réquisitionner pour les faire travailler sous le contrôle de l'institut Pasteur.

M. le DIRECTEUR du SERVICE de SANTE expose que la question des médicaments est complexe : les uns sont achetés à l'étranger, les autres sont des produits chimiques dont la fourniture incombe désormais au ministère de l'armement à qui il appartient, le cas échéant, de faire appel à de nouveaux fabricants. Pour les sérums, qui sont en très petit nombre, et qu'il ne faut pas confondre avec les vaccins, le service de santé s'adresse aux laboratoires qui fabriquent des sérums biologiques, leur fournissant même les chevaux nécessaires.

M. le PRESIDENT prononce la clôture de la discussion. Il souligne à quel point la commission partage les préoccupations qui sont celles de M. le Sous-Secrétaire de la défense nationale. Celui-ci trouvera le contrôle parlementaire un peu précis, un peu pressant : c'est une preuve que la commission a la volonté d'aider à porter son effort au maximum, pour que les choses aillent toujours mieux dans un domaine qui touche de si près au moral des troupes et de la nation.

M. le SOUS-SECRETAIRE d'ETAT de la DEFENSE NATIONALE assure qu'il sera heureux, après ce premier contact, d'en avoir d'autres avec la Commission sur qui il compte pour atteindre bientôt au plus haut degré de réalisation possible.

La commission examine ensuite, dans le cadre des attributions de M. le sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale, les matières sur lesquelles il pourrait être entendu. En sa présence sont évoquées les questions du contrôle des effectifs, de l'octroi de permissions agricoles annoncées mais non pas effectivement accordées, de l'utilisation des compagnies de travailleurs, du paiement des réquisitions. Une audition ultérieure est, en principe, décidée.

La séance est levée à dix-sept heures trois quarts.

COMMISSION de l'ARMEE

Séance du jeudi 28 septembre, à 10 heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, Belmont, Reibel, J.P. Rambaud, Laurent-Eynac, Neyret, Rolland, Mourier, Maroselli, de Blois, Hirschauer, Camboulives, Jacquy, d'Harcourt, Rillart de Verneuil,

Excusé : M. Fabry.

Réponse de Mᵉ Cachin.

M. le PRESIDENT lit une lettre de M. Fabry qui s'excuse de ne pas pouvoir participer, cette semaine, aux travaux de la commission, une de M. de Wendel annonçant qu'il a repris du service à l'état-major du général Giraud, et une de M. Cachin qui accepte, tout en réservant l'avenir, de ne pas répondre aux convocations qu'il continuera de recevoir.

Nomination de Mᵉ Chaumié, secrétaire.

M. le PRESIDENT fait connaître que, sur sa demande, un bureau (l'ancien cabinet médical) a été mis par la questure à la disposition des commissions de la défense nationale. Il propose que l'un des membres de la commission soit chargé d'en assurer le secrétariat permanent : M. Chaumié est désigné. Sur sa suggestion, la commission décide qu'aux réunions de quinzaine il sera tenu deux séances : l'une, le matin à dix heures, l'autre, l'après-midi du mercredi.

A propos d'un communiqué paru dans la presse relativement à l'audition de M. Ducos, M. LE PRESIDENT précise que la commission n'y est pour rien et qu'il attirera l'attention de M. le Président du conseil sur un procédé qui n'est pas conforme à l'usage. La commission est d'avis qu'après les auditions des membres du Gouvernement, il serait bon d'informer les ministres intéressés de la position exacte que la commission aurait prise après délibération.

Fonctionnement défectueux du service postal.

M. le PRESIDENT rappelle qu'il a signalé au général Colson le mauvais fonctionnement du service postal dans la zone des armées, ce qui est grave. Il a demandé d'autre part, à raison de ce mauvais fonctionnement, que le certificat de présence au corps ne soit pas exigé pour le paiement des allocations militaires, quitte à faire plus tard les révisions nécessaires. Satisfaction a été donnée. De même, la création d'une nouvelle croix de guerre donne satisfaction au voeu de M. Maroselli, qui avait été signalé à M. le président du conseil.

M. le PRESIDENT indique qu'il a reçu une lettre de M. Roussel, relative à la colombophilie ; la question regarde la commission de l'air, elle pourrait être suivie, au nom de la commission de l'armée, par deux de ses membres qui appartiennent

aussi à celle de l'air. MM. Belmont et Maroselli sont désignés.

Fonctionnement des sous-commissions.

A propos du fonctionnement des sous-commissions, M. le PRESIDENT considère que si elles ont à l'intérieur de la commission une activité intégrale et autonome, pour les relations avec l'extérieur, elles doivent passer par le canal de la commission. Si ce principe est admis, la lettre qui a été adressée par le président de la sous-commission des armements au ministre des armements aurait dû être signée par le président de la commission de l'armée. A la suite d'un échange de vues auquel prennent part MM. Belmont, Reibel, J.P. Rambaud, Laurent-Eynac, Neyret et le président, il est décidé que les sous-commissions ont une délégation d'informations et que leurs membres, pour remplir leur mission, peuvent entrer en contact avec les services intéressés, mais qu'ils doivent ensuite rendre compte à la sous-commission, puis à la commission à qui seule appartient la décision.

A propos de la répartition, dans les sous-commissions, des membres de la commission de l'armée, un certain nombre d'entre eux demandent à recevoir une autre affectation que celle qui leur est attribuée sur le tableau qu'ils ont reçu. Il est décidé qu'un nouvel état sera dressé qui tiendra compte des désirs exprimés, un membre pouvant appartenir à plusieurs sous-commissions et ayant, d'autre part, la faculté d'assister aux séances des sous-commissions auxquelles il n'appartient pas.

Cartes de contrôle.

M. LE PRESIDENT expose la question du contrôle parlementaire aux armées. Pour l'établissement et la délivrance des cartes de contrôle, il a vu M. Oudinot, qui lui a communiqué le texte d'une définition du contrôle parlementaire ; ce texte, sur lequel il n'a pas semblé qu'il y eût d'observations à faire, a été envoyé pour approbation au G.Q.G. Il sera ensuite établi des cartes dont la confection matérielle exigera quelque temps. Ces cartes seront remises aux membres de la commission aussitôt que possible et ne porteront pas mention d'une spécialisation ; celle-ci appartiendra à la commission.

Missions -

MM. ROLLAND, MOURIER et MAROSELLI expriment le désir de se rendre en mission de contrôle à Luxeuil dès la semaine prochaine, au besoin avec une carte provisoire.

MM. de BLOIS et RAMBAUD souhaitent pouvoir contrôler rapidement sur place l'un, les besoins sanitaires des armées, l'autre, la composition des effectifs.

M. le GENERAL HIRSCHAUER indique qu'un officier général s'entretient plus volontiers d'homme à homme avec un seul commissaire qu'avec une commission qui prend forcément l'aspect d'un tribunal.

M. REIBEL appuie cette observation.

M. le PRESIDENT rappelle que la commission a précédemment décidé que les commissaires seraient au nombre de 3 à 5.

M. CHAUMIÉ suggère que les commissions ainsi composées répartissent dans leur sein des missions individuelles de contrôle.

M. J.P. RAMBAUD demande que des officiers compétents soient délégués par le G.Q.G. auprès des sous-commissions pour les aider dans leur tâche.

M. MOURIER rappelle, comme un précédent, que, pendant la dernière guerre, à propos des questions d'effectifs, une commission parlementaire avait un contrôleur de l'armée détaché auprès d'elle.

M. J.P. RAMBAUD insiste sur la nécessité d'obtenir des informations ; dans le pays, il se dit volontiers qu'on se bat pour l'Angleterre. Il faudrait être renseigné sur l'importance des effectifs mis en ligne, sur la coopération anglaise.

M. MOURIER déclare humiliant que les Chambres françaises ne se réunissent pas, alors que siège le Parlement anglais. Il propose que la commission de l'armée charge son président de faire une démarche auprès du président du Sénat pour l'entretenir de la réunion de l'assemblée.

M. REIBEL rappelle que c'est bien antérieurement à la guerre que le Parlement français a cessé de siéger, la raison en étant que la Chambre élue en 1936 s'est révélée ingouvernable. Il ne pense pas qu'il appartienne à la commission de provoquer la réunion du Sénat, à moins qu'elle n'ait pas d'autre moyen d'obtenir les renseignements qu'elle demande.

M. MOURIER considère que le fonctionnement normal des commissions n'empêche pas la réunion des Chambres ; il en a été ainsi pendant l'autre guerre.

M. J.P. RAMBAUD se range à l'avis de M. Reibel ; c'est seulement si les renseignements utiles ne sont pas fournis qu'il y aurait lieu de demander la réunion du Sénat.

M. BELMONT craint qu'une telle demande n'induise le public à croire que la situation est grave.

M. LAURENT-EYNAC propose d'attendre une quinzaine de jours et de voir, pendant ce temps, si les commissions sont réellement informées.

M. REIBEL suggère que la commission de l'armée demande à M. le président du conseil de venir devant elle comme il a

acdepté d'aller, le 6 octobre, devant celle des affaires étrangères.

M. CHAUMIÉ observe que la réunion de l'assemblée est une question politique qui doit être résolue par les sénateurs et non par une commission.

M. le PRESIDENT fait remarquer que, par délicatesse pour M. le président du Sénat, il vaudrait mieux lui faire part d'un sentiment que d'une motion de la commission. Si M. le président du Sénat, comme il est probable, conseille, pour obtenir des informations, de s'adresser à M. le Président du conseil, celui-ci sera prié de venir devant la commission et un questionnaire sera établi. Quant à la proposition de M. Rambaud, de demander à entendre des officiers délégués par le G.Q.G., il ne paraît pas qu'elle soit conforme à la position des pouvoirs respectifs. La commission exerce un contrôle ici, elle en exercera un autre aux armées ; le Gouvernement est seul responsable devant elle, c'est à lui seul qu'elle doit avoir affaire.

M. MOURIER se range à la solution préconisée par M. le Président et, sans réclamer la convocation immédiate de l'assemblée, souhaite qu'il fasse part à M. le président du Sénat, dans une conversation, du désir de la commission d'être renseignée.

Examen du Service de Santé.

Un échange de vues se déroule ensuite sur la double audition de M. le sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale et de M. le directeur du service de santé.

M. CAMBOULIVES note que les défectuosités observées tiennent à l'absence d'un plan de mobilisation sanitaire. M. Mourier avait cependant signalé la nécessité de prendre certaines mesures, mais les suggestions de la commission ont été négligées. La situation étant telle, il faudra veiller au rythme de construction des voitures sanitaires, suivre la fabrication des sérums et ne rien négliger de ce qui touche à l'hygiène des troupes. Si la question de l'évacuation des blessés dans la zone des armées semble réglée, les formations hospitalières de l'intérieur ne sont pas au point. C'est pour tout l'ensemble de la nation qu'il faut établir un plan de défense sanitaire en tenant compte des besoins des agglomérations civiles et des centres ouvriers ; faute de ce plan d'ensemble, il arrive que certains points ont trop de médecins et que d'autres en manquent ou bien que, dans une même ville, on crée trois hôpitaux chirurgicaux. Une plus judicieuse répartition donnerait de meilleurs résultats tout en ménageant le personnel et les crédits. Tout médecin qui exerce sa profession devrait être mobilisé et pouvoir être envoyé là où le besoin s'en fait sentir, dans la zone des armées ou à l'intérieur, selon son âge ; actuellement, au contraire, des médecins âgés sont partis et de plus jeunes sont restés ; il est inadmissible qu'il n'y ait pas - comme d'ailleurs la loi le prescrit - un tour de départ régulier. Bien entendu, un médecin ne doit pas être mobilisé au milieu de sa clientèle.

M. MOURIER rappelle que la loi l'interdit.

M. CAMBOULIVES explique qu'un médecin, mobilisé dans sa ville, qui y dirige l'hôpital militaire et est appelé à y présidenr les conseils de réforme, s'expose fatalement à la suspicion de l'opinion publique ; sans mettre en cause la conscience médicale, il faut reconnaître qu'il y a là une situation choquante. Quant aux conseils de révision qui vont fonctionner pour la récupération d'hommes en état de servir, ils devraient avoir une entière liberté d'appréciation sans être tenus par les prescriptions de l'instruction sur l'aptitude physique en temps de paix. Quiconque exerce un emploi civil et est susceptible d'être utilisé doit pouvoir être mobilisé.

M. CHAUMIÉ déclare qu'il faut indiquer aux conseils de réforme que les normes du temps de paix ne sont plus applicables et il cite l'exemple d'un élève d'une école d'électricité qui, contre son gré, a été réformé pour myopie excédant dix dioptries, alors qu'il serait à même de rendre, à certains postes, de réels services.

M. JACQUY pense que, de même qu'il convient d'organiser le débusquage - et il ne serait pas mauvais de faire savoir à l'armée et au pays qu'une commission s'y emploie activement - de même il faut éviter que l'opinion publique puisse penser que des injustices ne se commettent aux conseils de réforme.

M. CAMBOULIVES émet l'avis qu'il convient d'exempter de la revision les réformés nº 1 pour blessures, mais qu'il serait bon, par contre, de visiter les réformés nº1 pour maladies, ce qui serait le moyen de corriger les pensions abusives et serait intéressant à la fois au point de vue des effectifs et au point de vue financier.

M. REIBEL appuie cette suggestion et signale que la révision des pensions par le moyen des conseils de réforme paraît entrer dams les vues du Gouvernement, puisque la question vient d'être reprise par le ministère de la guerre à celui des pensions.

M. NEYRET signale, à titre d'exemple, comment la collaboration entre les autorités civiles et les médecins militaires, a abouti, dans sa région, à la suppression du fonds de chômage. Les chômeurs que les médecins ont reconnu aptes au travail ont été requis, les autres pris en charge par l'assistance.

M. le GENERAL HIRSCHAUER demande que ne soit pas oublié l'enseignement de la dernière guerre où, pour gonfler les effectifs, les conseils de reforme ont récupéré sans assez de discernement trop d'hommes précédemment réformés : l'effectif qui compte, c'est l'effectif bien portant.

M. JACQUY indique que, dans la sixième région militaire, où tout avait été préparé d'avance en collaboration avec les municipalités, la création d'hôpitaux pour le temps de guerre n'a pas causé de mécomptes. S'il n'en a pas été ainsi partout, c'est que chacun n'a pas fait son devoir, il y aura lieu d'établir les responsabilités.

Renseignements relatifs à l'armement.

La commission entend ensuite un exposé de M. BELMONT qui fait connaître les chiffres qu'il avait déjà produits devant la sous-commission des armements. Laissant de côté la situation financière, il n'étudie que l'état d'avancement des fabrications : le programme de 1936, qui devait être achevé en décembre 1940, le sera vraisemblablement en juillet dela même année ; celui qui a été établi en 1938 est à peine ébauché. Les chiffres cités sont relatifs aux matériels de défense contre les chars utilisés par l'infanterie et par l'artillerie, aux canons de la D.C.A., aux matériels d'artillerie, à la protection contre les gaz : masques, cartouches filtrantes, appareils pour la détection des gaz. Il signale que, pour le canon 404, de 20 mm, fabriqué par la maison Hispano-Suiza, il avait été refusé par les commissions de réception. M. LAURENT-EYNAC précise qu'il y avait eu un incident de fusée - et que si l'on fabrique ce canon, on ne fabrique pas les munitions correspondantes. Il indique que ni sur le modèle suisse ni sur le canon de 90, il n'a pu obtenir de renseignements et conclut que, malgré les efforts actuels, nous sommes loin de compte.

M. LAURENT-EYNAC appuie cette conclusion. Il rappelle qu'il y a plusieurs années, un membre de la commission, qui a cessé d'être des nôtres, M. Charles Meunier, avait, dans un rapport qui demeure actuel, réclamé la fabrication de matériels antiaériens. Or, contre les vols à moyenne altitude, nous disposons du 75 dont nous ne possédons d'ailleurs qu'un nombre insuffisant et dont la fabrication est trop lente ; contre les vols à haute altitude ou à basse altitude, nous sommes à peu près dépourvus. Si l'on ne peut pas tout entreprendre à la fois, il faut choisir et faire porter l'effort de construction sur quelques points particuliers, en n'oubliant pas que, faute de D.C.A., l'aviation allemande a pu détruire, le premier jour de la guerre, les trois quarts des avions polonais à leur base.

M. JACQUY pense que l'effort devrait porter sur le canon de 90.

M. J.P. RAMBAUD croit que, le 75 à long tube étant inefficace au-dessus de 8.000 mètres, il n'y a pas lieu d'en construire un très grand nombre ; mais il faudrait savoir où en sont et la livraison par l'Angleterre du canon de 88 et la fabrication du canon de 90 terrestre auquel M. le ministre de la défense nationale avait dit qu'on travaillant et dont nous sommes cependant dépourvus.

Quant aux masques, ils sont fabriqués en grande quantité ; mais, si la population parisienne en a été dotée, dans d'autres villes, par contre, même le personnel de la défense passive en est dépourvu ; le Gouvernement doit indiquer à quelle époque il pourra fournir des masques et des casques.

M. d'HARCOURT souligne la nécessité, quand on construit les canons, d'avoir des munitions pour les alimenter. Il rappelle que, contre les attaques aériennes à basse altitude, les ballons constituent un moyen de défense efficace et désire savoir si nous en possédons. M. RILLART de VERNEUIL s'inquiète également de savoir si, le cas échéant, nous serions en mesure de riposter à une attaque par les gaz en utilisant des moyens analogues.

M. BELMONT indique que, pour le canon de 20mm, les munitions ne sont pas au point : MM. Reibel et Laurent-Eynac sont chargés de suivre la question. En cas de lutte par les gaz, nous avons des obus chargés au phosgène et à l'ypérite.

M. LAURENT-EYNAC indique que la commission de l'air suit la question de défense contre les avions par ballons ; c'est un moyen très efficace. Cinq à six cents ballons ont été commandés.

M. REIBEL indique que la marine utilise un canon de 90 depuis plusieurs années déjà, mais que le département de la guerre n'en a pas voulu, sous prétexte qu'avec une vitesse initiale trop grande, l'usure du tube est trop rapide. En fait il suffit de remplacer non pas même le tube mais la chemise du tube et le rechemisage se fait en quelques heures. Ce canon peut arriver à tirer 1.000 coups sans rechemisage et il est inadmissible que l'armée, si elle n'a pas trouvé mieux, tarde à l'adopter.

M. CHAUMIÉ précise que l'armée cherche à faire les tubes de ce canon de 90 en un métal très dur et à peu près introuvable ; la marine a résolu le problème en remplaçant les tubes. Puisque le 90 terrestre n'est pas au point, il faut que le ministère de l'armement fasse fabriquer le 90 de la marine.

M. LE PRESIDENT rappelle que le rapport de M. Charles Meunier présente cet intérêt d'indiquer ce qu'avait réalisé la marine. Il est inadmissible qu'un compartiment de la défense nationale soit au point et un autre non. En tout cas, les rivalités de corps à corps ne sont plus tolérables en temps de guerre et la constitution d'un ministère de l'armement doit y mettre fin. Les chiffres cités par M. Belmont sont antérieurs à la constitution de ce ministère. M. Dautry à qui nous avions demandé de nous faire connaître l'inventaire du matériel, l'état des livraisons et le programme d'action qu'il s'est tracé, a promis de voir à ce sujet M. le président du conseil, afin de nous présenter, en même temps qu'un bilan exact et sincère, les moyens qu'il se propose de mettre en oeuvre. Ce sera l'objet d'une audition ultérieure.

La séance est levée à midi trois quarts.

336

SOUS-COMMISSION des CARBURANTS

Séance du jeudi 28 septembre, à 14 h. 30.

Des transports.

M. CHAUMIÉ, président, expose la nécessité de remplacer le cheptel routier, que la réquisition a fait disparaître, par des véhicules susceptibles soit d'être équipés électriquement, solution préconisée par M. Dautry, soit d'utiliser des combustibles de remplacement. Il note que si la direction de l'artillerie et celle des forêts sont favorables à l'utilisation du gaz des forêts, le ministère des travaux publics semble plus réticent.

Nos stocks d'essence permettent de couvrir les besoins de quatre à six mois de guerre, en tablant sur une consommation de 40.000 tonnes par jour ; il faut réaliser la dispersion des stocks, ainsi que la commission le demande depuis trois ans et protéger les dépôts par des ceintures pare-éclats et pare-flammes dont la construction, qui devrait être achevée, n'a commencé que la premier août. Pour renouveler les stocks, on peut compter, si le Neutrality Act est amendé, sur les Etats-Unis.

Pétrole -

M. Chaumié donne des indications sur les recherches de gisements pétrolifères en France, malgré la résistance du ministère des travaux publics et de l'office des pétroles, malgré le scepticisme du ministère des finances, les sondages entrepris dans la région de Saint-Gaudens sont favorables et l'on peut s'attendre, aux dires des géologues, à des résultats intéressants. Le sondage est une opération délicate et longue, qui exige l'emploi d'un matériel fragile, d'un personnel très expérimenté et consciencieux et l'on ne peut guère compter être fixé avant cinq ou six mois.

M. JACQUY demeure sceptique et croit plutôt que l'office des pétroles, accusé d'avoir mis des bâtons dans les roues, a profité de certains symptômes pour faire du battage autour de cette affaire.

M. CHAUMIE insiste sur le fait que, bien que d'école opposée, les deux géologues Bertrand et Jacob s'accordent à penser que la région subpyrénéenne contient des gisements de pétrole. Malheureusement il a fallu vaincre les résistances qui, là comme dans la région des Vosges et du Juran en Algérie comme au Maroc et en Tunisie, n'ont jamais permis de faire les sondages sur une grande échelle et avec les moyens nécessaires.

Un échange de vues sur l'utilisation des véhicules à gazogène donne lieu à des observations de MM. Jacquy et d'Harcourt qui s'en montrent des partisans résolus. Toutefois la question de la constitution des dépôts de bois et de charbon de bois et la question de la main-d'oeuvre posent certains problèmes.

La séance est levée à seize heures.

COMMISSION de l'ARMEE

Séance du jeudi 28 septembre 1939, à 16 heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, d'Harcourt, Jacquy, Mourier, Rillart de Verneuil, Neyret, Rolland, Belmont, Barbier, Hirschauer, Desprès, Maroselli, Jourdain.

Excusé : M. Fabry.

Gazogènes et pétrole.

M. CHAUMIÉ résume l'exposé qu'il vient de faire à la sous-commission des carburants, notamment en ce qui concerne les gazogènes.

MM. d'HARCOURT et JACQUY insistent sur la nécessité d'obtenir du ministère des travaux publics qu'il s'occupe plus activement de la question.

M. LE PRESIDENT, observant qu'il y a un ordre d'urgence, que les sondages pour la reconnaissance des gisements de pétrole ne peuvent donner de résultats qu'à lointaine échéance, tandis que la mise en service de véhicules utilisant le gaz des forêts peut être immédiate, prie M. Chaumié de faire, au nom de la commission, une nouvelle démarche au ministère des travaux publics.

M. CHAUMIÉ rappelle que tout ce qu'il a pu obtenir, c'est que les véhicules à gazogène soient exemptés de la réquisition.

Un échange de vues a lieu entre MM. le Président, Chaumié d'Harcourt et Jacquy sur l'importance de la main-d'oeuvre qu'exige l'emploi de gazogènes, ainsi que sur l'opportunité de demander des équipes d'ouvriers anglais. Cette solution n'est pas retenue, l'utilisation de Français appartenant aux classes territoriales paraissant préférable.

Un débat plus général s'engage, à ce propos, sur la possibilité d'obtenir de l'autorité militaire que des hommes mobilisés, mais dont la présence à leur corps ne paraît pas présentement indispensable, soient provisoirement rendus à l'activité de l'arrière.

M. MOURIER demande que la commission intervienne auprès de M. le président du conseil pour que les chefs de dépôts militaires envoient en permission précaire les hommes actuellement inutilisés. De même, lorsque les mobilisables des classes les plus âgées sont affectés à l'intérieur, par exemple à la garde des voies, il serait bon, contrairement à ce qui se pratique, de les laisser

aussi près que possible de leur domicile ; la sous-commission des effectifs devrait se saisir de la question.

Renvoi d'hommes disponibles pour des travaux à l'intérieur. M. JACQUY observe que l'économie nationale court le risque d'être paralysée.

M. RILLART de VERNEUIL appuie les observations ci-dessus ; la mobilisation générale a pris des hommes âgés qui, versés dans des compagnies de travailleurs, sont actuellement inoccupés, alors qu'ils seraient très utiles à l'arrière, par exemple aux travaux agricoles.

M. NEYRET expose qu'un général a pris sur lui de constituer des équipes de vendangeurs.

M. ROLLAND cite l'exemple de la XIVe région où l'autorité militaire est fort accommodante.

M. JACQUY exprime le souhait qu'il en fût ainsi partout, mais il pense que les ordres doivent venir de l'autorité supérieure et qu'on ne peut laisser la question à l'initiative des chefs régionaux.

M. le PRESIDENT appuie cette remarque et s'étonne qu'on n'ait pas encore compris en haut lieu quel intérêt il y a, pour le fabrication des alcools et des poudres, à faciliter l'arrachage des betteraves.

La commission charge M. Chaumié de faire une démarche à ce sujet.

M. RILLART de VERNEUIL se plaint que l'armée ait pris des camions qui ne peuvent guère lui servir et qui, par contre, seraient fort utiles à l'arrière où le travail est rendu impossible.

M. BELMONT appuie cette remarque en signalant que, les camions étant réquisitionnés, le ramassage du lait ne se fait plus ; on en nourrit les porcs. Ainsi, la fermière, dont le mari est souvent mobilisé, est privée du bénéfice qu'elle retirerait de la vente du lait et, dans le même temps, nous achetons des beurres à l'étranger.

M. CHAUMIÉ souligne qu'il est d'autant plus déplorable de perdre ainsi le lait, que eertaines régions en manquent; il en est ainsi des départements du Sud-Ouest qui, ayant accueilli des réfugiés, ont vu s'accroître sensiblement le chiffre de leur population enfantine.

M. BARBIER indique que, pour les fromages, la situation est la même que celle indiquée pour le lait et le beurre.

L'attention des services du ravitaillement sera attirée sur cette question.

Paiement des prêts aux industries de guerre.

Sur une observation de M. NEYRET, signalant que, pour le paiement des prêts aux industries de guerre ayant besoin de crédits de mise en marche, les tréosriers-payeurs généraux font des difficultés et exigent notamment l'enregistrement des marchés, la commission, après un échange d'observations entre MM. le Président, Belmont, et Chaumié, mandate MM. Belmont et Neyret auprès de M. le ministre de l'armement pour lui remettre une note dont elle approuve les termes et demander que les paiements soient effectués sans attendre la constitution complète du dossier.

Sur une question de M. Rillart de Verneuil demandant si les hommes de 49 ans seront renvoyés dans leurs foyers quand ils atteindront 50 ans, M. LE PRESIDENT observe que, bien qu'annoncée, la démobilisation de la classe 1910 n'est pas encore faite et que la situation des hommes de la classe 1911, qui comptent 7 ans de service dont 4 ans de guerre et ont parfois des fils sous les drapeaux, est également digne d'intérêt. M. MOURIER ajoute que même des hommes de la classe 1909 ont été appelés, environ 400 sur 4.000 que compte le département du Gard.

La sous-commission des effectifs se saisira de la question.

M. RILLART de VERNEUIL demande qu'une démarche soit faite auprès de M. le président du conseil pour qu'il n'y ait plus d'Espagnols dans la zone des armées.

M. JACQUY appuie cette demande.

Soldes.

MM. le GENERAL HIRSCHAUER et RILLART de VERNEUIL signalent que, dans les mêmes formations, les soldes ne sont pas toujours égales pour les officiers ou pour les sous-officiers de même grade. Il semble qu'il y ait des anomalies à faire disparaître.

M. MOURIER indique qu'un sous-officier de réserve touche 1fr,90 par jour, un sous-officier de carrière 11, 12 ou 13 francs.

M. DESPRES cite le cas d'un sous-officiers qui, ayant perçu la solde mensuelle pendant la dernière guerre et étant demeurés au même grade touchent maintenant la solde journalière.

M. CHAUMIE pense que le cas est extrêmement rare, les sous-officiers de carrière ayant été presque tous promus officiers.

M. RILLART de VERNEUIL s'étonne qu'il puisse y avoir des différences et des inégalités d'interprétation. Il demande que les mesures prises aient une portée générale, et qu'elles ne prêtent pas à ambiguité.

M. DESPRES demande que, pour les envois de colis aux militaires, la gratuité soit accordée à tous et non pas seulement à ceux qui touchent l'allocation.

M. le PRESIDENT souligne la complexité de la question, qui est retenue pour un examen ultérieur.

La commission règle l'ordre de ses travaux.

La séance est levée à 17 heures et demie.

SOUS-COMMISSION des ARMEMENTS

Séance du mercredi 4 octobre 1939, à 10 h. 30

Présents : MM. Belmont, président ; Chaumié, Reibel, Bénazet, le général Hirschauer, Desprès, Maroselli, Laurent-Eynac.

M. BELMONT fait connaître qu'il vient de recevoir M. l'ingénieur général François, qui lui a apporté les regrets du ministère de l'armement pour n'avoir pas pu fournir en temps voulu les renseignements demandés par MM. Reibel et Laurent-Eynac. Par ailleurs, M. le président du conseil étudierait la question de savoir si les renseignements seront communiqués aux parlementaires chargés de missions d'information ou transmis aux présidents des commissions.

Absence de renseignements sur les fabrications d'armements

M. REIBEL s'excuse de ne pas apporter à la commission les renseignements que celle-ci l'avait chargé de recueillir et il expose à quels obstacles M. Laurent-Eynac et lui se sont heurtés. Au lieu d'être reçus, comme cela avait d'abord été entendu, par le chef du cabinet technique de M. Dautry, ils l'ont été par le secrétaire général du ministère de l'armement, ancien contrôleur général au ministère de la guerre, qui prétendait parler de l'importance des programmes en francs, alors qu'il s'agissait de connaître les chiffres de fabrication de certains matériels. Un questionnaire lui a été remis, auquel il avait accepté de répondre ; en fait, il n'y a pas été répondu et, aux dernières nouvelles, M. le président du conseil songerait à créer un service de coordination qui centraliserait les renseignements destinés aux parlementaires. M. Reibel rappelle que M. le président du conseil n'a jamais répondu au questionnaire qui lui avait été remis à l'occasion de son audition par la commission en juillet dernier, non plus qu'à une lettre du 21 août dernier, écrite après tant d'autres, où M. Reibel signalait, une fois de plus, l'insuffisance de notre aviation et de notre D.C.A.

Si les commissions ne peuvent obtenir les renseignements qu'elles demandent, M. Reibel, contrairement à l'attitude qu'il a jusqu'alors observée tant à la commission de l'armée qu'à celle des affaires étrangères, sera le premier à demander la convocation des Chambres. Rapportant la conversation qu'il a eue avec M. le secrétaire général du ministère de l'armement, M. Reibel indique qu'à propos du canon de 90, il s'est heurté aux mêmes objections dont il a déjà fait justice ; les services techniques ont procédé avec une telle lenteur qu'on court le risque, étant donné l'accroissement incessant de la vitesse et du plafond des avions, que ce canon ne soit construit en grandes quantités que lorsque les caractéristiques nouvelles des avions lui ôteront beaucoup de son efficacité.

M. LAURENT-EYNAC confirme l'exposé de M. Reibel et le confirme en donnant quelques précisions sur les canons de 25 D.C.A. : le chiffre des monotubes est très faible, et la fabrication des bitubes ne démarrera qu'en 1940.

Un échange de vues a lieu entre MM. Chaumié, Belmont, le général Hirschauer, Desprès, Maroselli, Laurent-Eynac, Reibel et Bénazet, à la suite de quoi l'ordre du jour suivant est adopté :

"La sous-commission de l'armement insiste pour obtenir sans délai communication des réponses qui ont été transmises hier soir par le ministère de l'armement au ministère de la défense nationale".

La séance est levée à midi.

SOUS-COMMISSION de l'ARMEMENT

Séance du mardi 10 octobre 1939, à 16 h.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Demande de précisions sur les fabrications et les coûts.

M. BELMONT expose qu'accompagné de M. DESPRES, il a rendu visite à M. le contrôleur général Jacomet, de qui la promesse avait été obtenue que les chiffres précédemment demandés seraient mis en possession de MM. Reibel et Laurent-Eynac. Le lendemain, en province, il a reçu de M. Jacomet un coup de téléphone l'avisant que, d'après le Président du Conseil, les renseignements devaient être communiqués au président de la sous-commission. Sur son insistance, il a obtenu que les chiffres seraient envoyés directement à MM. Reibel et Laurent-Eynac ; mais les tableaux fournis ne sont pas satisfaisants ; le chiffre des nécessaires n'est pas indiqué ; pour les existants, on ne donne que des pourcentages approximatifs ; par contre, les cadences mensuelles sont exprimées en chiffres.

Les seuls renseignements vraiment précis concernent le canon de 90 terrestre et le 25 bitube Hotchkiss, qui ne sont encore établis qu'en prototypes, alors que, dans son audition du 16 juin dernier, M. le président du conseil avait déclaré que l'un et l'autre matériel étaient fabriqués en série.

Comité de liaison -

M. LAURENT EYNAC précise que les chiffres en question lui avaient été promis par M. le secrétaire général du ministère de l'armement, mais que celui-ci lui a déclaré que, désormais, selon une décision de M. le président du conseil, tous renseignements destinés aux commissions parlementaires seraient donnés par un comité de liaison institué à la présidence du conseil et à la tête duquel se trouve placé M. l'Ingénieur général François.

Il se dit très frappé de l'atmosphère de défiance qu'il a rencontrée, qui est particulièrement injurieuse pour un ancien ministre de la défense nationale et que, pour sa part, il ne saurait accepter. Quant au fond même des renseignements communiqués, il observe qu'il n'est pas possible de savoir ce que sont des pourcentages établis par rapport à des chiffres d'ailleurs inconnus et qu'il ne saurait, dans ces conditions, assumer la rédaction du rapport dont la commission l'avait chargé.

M. REIBEL confirme les déclarations de M. Laurent-Eynac. Il ajoute que M. Jacomet lui a donné des indications sur le comité de liaison qui devrait être l'organe chargé de centraliser les renseignements destinés aux commissions parlementaires. Sur le point particulier du canon de 90 et du canon bitube de 25, il constate que les renseignements fournis sont en contradiction

flagrante avec les déclarations faites, le 16 juin dernier, par M. le président du conseil et il insiste sur la nécessité qu'il y a de savoir par qui avaient été fournies des indications manifestement erronées.

M. le PRESIDENT fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. Jacomet. Le comité de liaison aura pour objet d'éviter qu'il y ait dispersion ou double emploi et de mettre au point les données brutes pour les rendre utilisables ; les demandes de renseignements seraient adressées à cet organisme par le canal des présidents de commissions et, s'il y avait lieu à renseignements complémentaires, les présidents de commissions et de sous-commissions auraient accès auprès de MM. Jacomet et François.

Sur l'indication donnée par M. Jacomet que les chiffres des nécessaires ne seraient pas communiqués, M. le Président a observé que la commission accepterait difficilement d'être privée d'un élément essentiel d'appréciation et qu'il ne sert de rien de donner le chemin parcouru si l'on n'indique pas le but à atteindre. Il appartient au Gouvernement, saisi des demandes du Commandement, d'arrêter les programmes de fabrication et il n'y a dès lors aucune raison de laisser les commissions dans l'ignorance du chiffre des commandes passées. Quant aux chiffres des existants, sur lesquels il est entendu que le secret doit être gardé, ils seront communiqués aux commissions qui, semble-t-il, auront ainsi satisfaction. M. le président ajoute qu'il a fait remarquer qu'il serait fâcheux que les commissions eussent d'une autre source - ce qui ne saurait manquer de se produire - les chiffres que le Gouvernement aurait refusé de leur communiquer. Le mieux est donc de leur faire confiance et de songer que leur tâche est d'autant plus lourde que les assemblées ne siègent pas ; l'esprit de Clemenceau anime dès maintenant la commission sénatoriale du Sénat, qui demande la confiance et voudrait bien ne pas être mise dans le cas d'avoir à l'exiger.

(M. le colonel Dumazel, envoyé par le ministère de la défense nationale, est introduit.)

Il donne connaissance de certains chiffres relatifs à divers matériels d'armement. Il fait ensuite quelques remarques permettant de les interpréter, notamment sur la fluidité de la notion de nécessaires, sur les variations brusques des existants lorsque le matériel est en instance devant les commissions de réception et sur le fait qu'un déficit apparent est souvent comblé par l'emploi d'un matériel ancien en cours de remplacement. A propos du canon de 90, il note que si l'armée de terre n'a pas adopté celui de la marine, c'est non pas pour une question de "bouton", mais pour plusieurs raisons sérieuses : il s'agit d'un canon vieux d'une dizaine d'années, dont la culasse mobile présenterait des difficultés de maniement dans l'armée qui ne dispose pas, comme la marine, de spécialistes ; répondant à une conception qui n'était pas exactement celle de l'armée de terre ; qui charge un obus contenant seulement 600 gr. d'explosifs alors que le 90 terrestre, maintenant au point, utilise des obus en contenant 900 gr; qui ne pourrait, avec ces derniers obus, tirer que 500 coups au lieu de 800 sans rechemisage du tube ; enfin qui, pour être fabriqué en grande série, aurait exigé la construction des mêmes ateliers que le 90 terrestre.

Un échange d'observations a lieu entre les membres présente.

La séance est levée à 18 heures et demie.

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du mercredi 11 octobre 1939 à 9 h. et demie.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD.

M. J.P. RAMBAUD estime que la sous-commission ne pourra utilement travailler que lorsque ses membres seront en possession de la carte de contrôle. Leurs investigations devront alors porter sur la vérification de certains chiffres qui seront demandés au Gouvernement. Un projet de lettre, à ce sujet, est adopté par la sous-commission pour être soumis à la commission.

Classes anciennes - Classe 1939.

Un échange de vues auquel participent MM. J.P. Rambaud, Chaumié, de Blois, de La Grandière, Jourdain et Rillart de Verneuil a lieu ensuite. Il porte notamment sur l'appel en deux fractions de la classe 1939 - qu'il eût été préférable d'incorporer en une seule fois, quitte à accorder des sursis ; sur l'urgence qu'il y a de rendre au plus tôt à l'activité économique du pays, les hommes des classes anciennes qui, actuellement sont en fait inoccupés, par exemple dans les compagnies de travailleurs ou dans certaines poudreries ; sur la nécessité de renvoyer au plus tôt dans les établissements que leur absence paralyse, les spécialistes reconnus indispensables ; sur l'opportunité de laisser en non activité des officiers manifestement vieillis et, d'autre part, de ne pas garder d'officier jeunes dans les formations sédentaires ; enfin, plus généralement, sur la convenance d'utiliser dans les unités combattantes les hommes de la première réserve. La sous-commission arrête deux autres projets de lettre : l'un, relatif à l'utilisation des classes anciennes, l'autre, concernant la mise à la disposition de la sous-commission des effectifs, à titre permanent, d'un contrôleur du ministère de la défense nationale.

La séance est levée à dix heures.

46

COMMISSION de l'ARMEE

Séance du mercredi 11 octobre 1939, à 10 h.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Laurent-Eynac, de Blois, Hirschauer, Rillart de Verneuil, Laudier, Barbier, Mourier, de La Grandière, Jourdain, Jacquy, Belmont, Fabry, Depierre, Reibel, Rambaud, Chaumié, Neyret, de Chammard, Maroselli, Goirand, Camboulives, Rolland, Tasso.

M. le PRESIDENT fait part à la commission de diverses communications. Celles qui le comportent sont renvoyées, pour étude, aux sous-commissions.

Contrôle parlementaire.

Il indique qu'il a reçu de M. Lémery une lettre où celui-ci se plaint que la censure ait complètement supprimé un article où il signalait le mauvais fonctionnement du service postal aux armées ; la lettre pose deux questions : celle du droit de l'écrivain parlementaire, en temps de guerre, n'est pas du ressort de la commission de l'armée, par contre, les doléances sur le mauvais fonctionnement de la poste aux armées seront portées à la connaissance du général Colson et si une commission de contrôle sur ce point particulier était nommée, M. Lémery se trouverait particulièrement qualifié pour en faire partie.

MM. BELMONT et NEYRET rendent compte de la démarche que la commission les avait mandatés pour faire auprès de M. Dautry, ministre de l'armement.

M. LE PRESIDENT rappelle que la question du contrôle parlementaire aux armées n'est pas encore réglée, ce qui est d'autant moins compréhensible qu'il existe maintenant des journalistes accrédités aux armées. Il rappelle les visites qu'il a faites à MM. Oudinot et Jacomet et indique comment le Gouvernement conçoit l'exercice du contrôle parlementaire.

D'une part, un comité de liaison, ayant à sa tête l'Ingénieur général François aura pour mission de centraliser et de mettre au point les renseignements destinés aux parlementaires. d'Autre part, s'inspirant du texte de l'article 31 de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, le Gouvernement pense que, dans la zone de l'intérieur, le contrôle sur place devait s'exercer comme en temps de paix, avec des cartes permanentes, tandis que, dans la zone des armées, il devait y avoir, pour chaque mission, un accord préalable entre le président du conseil et le président de la commission pour fixer l'objet et la durée de la mission, ainsi que le nombre des contrôleurs, un laissez-passer spécial étant chaque fois délivré. Les contrôleurs

devront faire connaître deux jours à l'avance la date et l'heure de leur départ, ainsi que le lieu où ils doivent se rendre ; ils recevront communication, sur leur demande, de tous documents relatifs à leur mission, exception faite de ceux qui ont trait aux opérations et s'il y a désaccord sur ce point, ils saisiront le ministre intéressé.

Plusieurs membres protestent contre un contrôle ainsi conçu. Une discussion s'engage, à laquelle participent MM. Neyret, Fabry, Maroselli, le Président, Goirand, Mourier, Hirschauer, J.P. Rambaud, de Blois, de La Grandière, Sur la proposition de M. Neyret, la commission adopte la motion suivante, qu'elle charge son président de porter à la connaissance de M. le président du conseil :

"La Commission de l'armée du Sénat, siégeant dans la plénitude de ses droits, qu'elle tient du Parlement et de la loi, affirme sa volonté d'exercer sa mission de contrôle et d'information pour toutes les questions intéressant la Défense Nationale.

"Elle invite donc le Gouvernement à lui donner les moyens de l'accomplir intégralement.

"Pour réaliser ce but, elle lui demande :

1º) de donner à chacun de ses membres une carte de contrôle permanent et général, valable sur toute l'étendue du territoire à l'exception de la zone de l'avant ;

2º) de leur faire établir un permis de circulation permanente pour les zones de l'intérieur et des armées ;

3º) d'accorder, à ceux d'entre eux qui seront désignés par la commission, les ordres de mission nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats dans la zone de l'avant.

Difficultés dans l'exercice de ce contrôle -

M. REIBEL, insistant sur la nécessité du contrôle, question qui domine toutes les autres, se dit frappé par le désir du Gouvernement d'en entraver l'exercice aussi bien dans la zone de l'intérieur que dans celle des armées, alors que les parlementaires tiennent de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre le droit de poser des questions aux autorités civiles et militaires. MM. Laurent-Eynac et lui-même se sont heurtés à de tels obstacles qu'ils doivent se refuser à établir les rapports dont la commission les avait chargés. Il rappelle qu'au début de leur enquête, ils avaient vu M. le secrétaire général du ministère de l'armement qui avait accepté de répondre à un questionnaire par des chiffres précis, mais que, par la suite, il avait été indiqué que M. le président du conseil avait décidé que tous les renseignements seraient centralisés par le comité de liaison. De la sorte, MM. Reibel et Laurent-Eynac n'ont pas pu présenter leur rapport à la sous-commission de l'armement. A la suite d'une démarche de M. Belmont, il avait cependant été promis que les renseignements leur seraient donnés ; mais on s'était encore ravisé et il n'était plus question que de les communiquer à M. Belmont lui-même, en sa qualité de président de la sous-commission.

Une visite faite à M. Jacomet par M. Reibel lui avait donné l'impression qu'il voulait continuer à tout centraliser ce qui regarde la défense nationale, y compris le ministère de l'armement et, par ailleurs, il déclarait qu'il ne serait pas possible de donner le chiffre des nécessaires, alors que la commission attacherait certainement un grand prix à connaître les demandes du Commandement approuvées par le Gouvernement.

Après tous ces atermoiements, le ministère de la défense nationale a envoyé au Sénat le colonel Dumazel qui, devant la sous-commission des armements, a donné lecture des chiffres relatifs aux commandes et à la fabrication de divers matériels. M. REIBEL souligne, à ce sujet, que les renseignements fournis sur le canon Hotchkiss bitube de 25, ainsi que sur le canon de 90 terrestre, sont en contradiction avec les déclarations faites le 16 juin dernier, devant la commission de l'armée, par M. le président du conseil. Pour l'un et pour l'autre, il avait indiqué que la fabrication en série ne faisait que commencer ; en fait, ces matériels n'existent encore qu'en prototypes et la fabrication en série ne commencera qu'au printemps de 1940. M. le président du conseil a donc été trompé par ses services dans des conditions extrêmement graves pour la défense nationale; il importe que les responsabilités soient établies.

M. LAURENT-EYNAC confirme les faits rapportés par M. Reibel. Il ne fait pas d'objection à la création d'un comité de liaison, pourvu que ce ne soit pas un comité de déformation et d'adaptation des renseignements à l'usage des parlementaires. Les chiffres qui nous étaient donnés ne permettaient pas de faire un rapport, puisque les nécessaires n'étaient pas indiqués et que les existants ne l'étaient ~~ne l'étaient~~ qu'en pourcentages approximatifs se rapportant à des quantités ignorées. Il y a là une attitude de défiance particulièrement injurieuse pour un ancien ministre de la défense nationale mandaté par une commission et d'autant moins admissible que de simples sous-officiers du ministère de la défense nationale peuvent avoir connaissance de renseignements qui sont refusés à des parlementaires.

M. CHAUMIÉ observe que les existants ont été finalement indiqués en chiffres absolus à la sous-commission des armements.

M. REIBEL déclare alors qu'il espère que le bureau défend les droits de la commission avec énergie, le bureau étant représenté en l'espèce par le président M. Daniel-Vincent, ainsi que par M. Chaumié, qui assume les fonctions de secrétaire permanent ; il s'étonne que M. le président et M. Chaumié n'aient pas partagé son indignation et, dans cette affaire, n'aient pas défendu les droits de la commission.

M. le PRESIDENT, en appelant à la commission du reproche que M. Reibel lui a adressé, fait remarquer que, comme président, il ne peut prendre position sur une question, au nom de la commission, que lorsque celle-ci en a délibéré ; mais que, comme membre, il doit pouvoir exprimer une opinion personnelle, surtout à une séance de sous-commission. Pour ce qui

est de défendre les droits de la commission, il rappelle qu'au cours de la visite qu'il a faite à M. Jacomet, il l'a averti qu'il ne lui paraissait pas possible que la commission acceptât les restrictions qu'on prétendait lui imposer touchant les renseignements demandés et notamment le chiffre des nécessaires. Enfin, sur le point précis de la contradiction relevée entre les déclarations de M. le président du conseil, dans son audition du 15 juin dernier, et les chiffres récemment communiqués pour les canons de 90 terrestre et les 25 bitube Hotchkiss, il y a là un état de fait pour l'appréciation duquel il semble nécessaire de présenter à M. Jacomet la sténographie ; s'il y a litige, il faut que les pièces soient communiquées aux parties en cause.

M. REIBEL déclare qu'il fait une entière confiance à M. le président, ainsi qu'à M. Chaumié, mais qu'il a été ému de constater, qu'en présence de l'inexactitude flagrante qu'il a signalée et de la tromperie dont la commission de l'armée a été victime, M. le Président n'ait pas eu la réaction immédiate qui s'imposait, de saisir immédiatement du fait M. le président du conseil.

M. LE PRESIDENT réplique qu'il ne pouvait pas prendre une initiative qui n'appartient qu'à la commission.

M. CHAUMIÉ , mis en cause, fait remarquer qu'il n'a pas sollicité la fonction dont la commission l'a chargé et que, s'il continue à l'assumer, ce ne peut être que pour établir entre le Gouvernement et la commission un esprit de collaboration et de confiance réciproque nécessaire pour aboutir à sauver le pays. Il rappelle qu'il n'a pas manqué de faire part à M. Jacomet, en termes qui ont porté, de l'émotion ressentie par la commission ; qu'on ne peut nier qu'à la suite de cette visite des précisions ont été obtenues et qu'une fois les renseignements donnés par le comité de liaison - dont les indications ne sont pas sans importance, puisque ce sont les déclarations exactes qu'elles contenaient qui ont provoqué notre vive émotion - il sera possible aux commissions d'aller effectuer sur place des vérifications. Il précise que M. Jacomet s'est étonné de la teneur des déclarations faites le 16 juin dernier, telles qu'elles apparaissent à la sténographie, et pense qu'il a pu arriver à M. le président du conseil la même mésaventure qu'à tel directeur d'industrie qui néglige, pour une question délicate, de se faire accompagner par le chef de service compétent. Il termine en rappelant qu'il ne conservera ses fonctions que pour établir, sans acception des personnes, une atmosphère de confiante collaboration en vue du commun effort à réaliser à l'avenir et des solutions les plus efficaces pour aboutir.

La D.C.A.

M. LAURENT-EYNAC, sans vouloir prendre la responsabilité d'établir un rapport, se déclare prêt néanmoins à faire à la commission une communication d'après les chiffres qu'il possède. Si la D.C.A. est honnêtement pourvue de moyens contre les vols à moyenne altitude, elle est tout à fait insuffisante contre les vols à basse altitude et à haute altitude. Cette insuffisance en ce qui concerne la basse altitude préoccupe vivement

le commandement français, surtout après la démonstration faite en Pologne par l'aviation allemande ; nous ne disposons que d'environ 400 pièces et le bitube 25, qui serait le plus efficace, n'existe qu'à l'état de prototype, la fabrication en série n'étant prévue que pour 1940. La situation relative aux hautes altitudes n'est pas moins inquiétante ; le canon de 90, le seul qui porte assez haut, ne sortira en série qu'à partir du printemps prochain et, à la cadence de 20 par mois, il faudra attendre 1942 pour avoir les 480 pièces déjà commandées. L'armée aurait dû, au moins depuis la guerre, adopter le 90 de la marine ; la rivalité qui persiste est criminelle. Il est d'ailleurs à présumer que M. le ministre de l'armement, passant outre au veto de l'armée, va faire construire en série le 90 de la marine. Présentement, la situation de notre D.C.A. est fort peu satisfaisante, d'autant que le canon anglais de 94, dont nos alliés nous ont fourni seulement 20 pièces, est si loin de les contenter qu'ils songent à nous commander des pièces de 90 quand nous en fabriquerons.

Un échange de vues a lieu entre MM. Belmont, J.P. Rambaud, Reibel et Maroselli qui signale notamment que ni le contrôleur général Jacomet ni le général Gamelin n'ont répondu à des lettres du constructeur Brandt qui leur proposait, en mars dernier, un procédé pour allonger de 40 % la portée des canons de D.C.A. Il a fallu attendre la guerre pour passer les commandes et prendre en considération les inventions intéressantes.

La séance est levée à midi et demie.

COMMISSION de l'ARMEE

Séance du mercredi 11 octobre, à 15 heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, Hirschauer, Tasso, Maroselli, Goirand, Rillart de Verneuil, Camboulives, Fabry, Mourier, Barbier, Neyret, de La Grandière, Jacquy, Desprès, Jourdain, de Chammard, J.P. Rambaud, d'Harcourt, Belmont, Dépierre, Rolland, de Blois, Laudier, Laurent-Eynac, Reibel, Rolland, Besnard.

Exposé de Mr Fabry.

M. FABRY fait un exposé de la situation générale, au point de vue des opérations militaires et de la politique extérieure, telle qu'elle a évolué depuis l'exposé qu'il en avait fait le mercredi 13 septembre.

M. le PRESIDENT l'en remercie et lui demande de se faire, auprès du Commandement, l'interprète de la commission pour traduire les préoccupations qui sont les siennes. Il insiste notamment sur l'effet déplorable que produit l'annonce de mesures dont la réalisation est ensuite différée ou incomplète. Ainsi en est-il de la libération des hommes appartenant à la classe 1910 - et même 1909 - qui n'est pas encore effective ; il faut ne pas la retarder davantage et fixer un délai limite aux chefs de corps. Ainsi en est-il encore pour les permissions agricoles, qui devraient être accordées sur toute l'étendue du territoire et qui ne le sont pas dans la zone des armées, si bien que la production agricole française n'est pas assurée pour le printemps prochain.

M. FABRY accepte bien volontiers de se faire l'écho officiel des sentiments de la commission.

M. JACQUY indique que des permissions agricoles sont accordées en fait, dans la zone des armées, aux hommes qui sont dans les dépôts ou dans les régiments régionaux.

M. MAROSELLI signale qu'à Remirecourt, la permission agricole a été réduite de 21 à 11 jours, voyage compris, soit 9 jours utiles et que les bénéficiaires doivent payer le voyage, ce qui n'est pas admissible.

M. BENAZET signale que, malgré les ordres donnés il y a trois semaines par M. le président du conseil pour que les ouvriers spécialistes soient rendus rapidement à l'industrie où ils sont

indispensables, telle usine, à la date d'hier, n'avait encore obtenu que 53 ouvriers sur les 583 qu'elle a demandés.

M. de BLOIS signale que certaines unités manquent de couvertures et de chaussures.

Contrôle parlementaire

M. BELMONT, au nom de la sous-commission des armements, présente l'ordre du jour suivant qui, après des observations de MM. le président, Rolland, Fabry, Besnard, Reibel et Camboulives est adopté par la commission.

"La Commission de l'Armée constate les entraves apportées à son oeuvre de contrôle.

"Elle s'en émeut d'autant plus que les renseignements pourtant très incomplets, qui ont été fournis à ses rapporteurs des questions d'armement, suffisent à révéler des erreurs dans les déclarations qui lui ont été faites le 16 juin touchant les matériels anti-aérien à savoir le canon terrestre de 90 et la mitrailleuse bitube Hotchkiss de 25, qui lui avaient été indiqués à cette date comme fabriqués en série, alors que, suivant les renseignements fournis le 8 octobre, ces deux armes n'existeraient actuellement encore qu'à l'état de prototype et que leur fabrication en série ne commencerait qu'au printemps 1940.

"Il lui paraît inutile de souligner l'extrême gravité de telles contradictions qui suffiraient à justifier la rigueur du contrôle "complet et libre" qu'elle entend exercer en conformité de la loi.

"La commission exprime son entière confiance à M. le président du conseil et compte sur lui pour lui faire connaître d'urgence les responsables des renseignements communiqués à la commission."

M. J.P. RAMBAUD met la commission au courant des travaux de la sous-commission des effectifs ; la commission approuve les trois projets de lettre adoptés par la sous-commission.

M. ROLLAND indique qu'il serait intéressant de savoir quels sont les effectifs des classes anciennes mis à la disposition d'usines et dans quelles conditions ils sont rémunérés.

M. TASSO confirme que des compagnies de poudriers demeurent oisives et il cite l'exemple de Saint Chammas et de Sorgues.

Un échange de vues a lieu sur l'utilisation des classes anciennes et sur la nécessité de revoir les affectations dans les unités combattantes et dans celles de l'intérieur, en tenant compte de l'âge des mobilisés et du nombre de leurs enfants. A ce sujet, la commission estime qu'il faut permettre aux hommes de déclarer le nombre de leurs enfants vivants, s'ils ne l'ont pas

fait en temps voulu.

Colis aux militaires.

La commission aborde ensuite la question de l'envoi en franchise de colis aux militaires ; la gratuité est actuellement réservée aux seuls bénéficiaires de l'allocation militaire, il serait souhaitable de l'étendre à tous les mobilisés.

La séance est levée à dix-sept heures.

54

SOUS-COMMISSION des ARMEMENTS

Séance du mardi 24 octobre, à seize heures.

Présidence de M. Belmont.

Présents : MM. Daniel-Vincent, Chaumié, Maroselli, Desprès, Bénazet, Laurent-Eynac, Reibel, Laudier.

La sous-commission décide de demander à la commission de l'armée l'envoi prochain, aux armées, d'une mission chargée d'étudier la question des chars, quant à l'utilisation qui en est faite, les résultats obtenus, les inconvénients reconnus, les améliorations possibles.

Difficultés dans l'exercice du Contrôle.

M. BELMONT lit une lettre de M. Goirand qui déclare que, faute d'avoir obtenu les renseignements qu'il a demandés, il ne peut pas faire le rapport que la sous-commission lui avait confié, sur la question des masques. De même, M. Desprès n'a pas pu se procurer les éléments nécessaires pour rédiger un rapport sur la question des explosifs. Dans ces conditions, la sous-commission ne peut remplir sa mission d'information et de contrôle.

M. DANIEL-VINCENT met la sous-commission au courant de l'entrevue qu'il a eue avec M. le président du conseil, et dont il rendra compte à la commission.

M. BELMONT lui exprime les remerciements de la sous-commission.

M. REIBEL se déclare étonné que M. le président du conseil, à qui la sténographie de l'audition du 16 juin n'a pas été communiquée, mais qui paraît ne pas la contester, reste sous le coup d'un ordre du jour sans y faire une réponse écrite; il annonce que la question sera portée devant le Sénat.

M. CHAUMIE rappelle qu'à la suite des déclarations faites le 16 juin par M. le président du conseil, et qui avaient semblé vagues et imprécises, un questionnaire lui a été adressé auquel il a été répondu par des renseignements chiffrés et reconnus exacts.

Il ajoute que, dans ces conditions, il ne sait pas si un président du conseil dont la charge est lourde ne serait pas amené à riposter un peu vivement à des reproches qui ne reposeraient plus que sur des mots.

MM. LAURENT-EYNAC et REIBEL protestent contre un pareil langage.

M. LAURENT-EYNAC croit qu'il serait possible de passer condamnation sur le passé si, désormais, le contrôle parlementaire n'était plus entravé.

M. REIBEL accepte de ne pas insister pour obtenir une réponse écrite à l'ordre du jour voté par la commission de l'armée, à la condition qu'à l'avenir les renseignements donnés ne continuent pas, comme il le craint, à cacher la réalité.

M. MAROSELLI pense que l'incident ne peut être liquidé que par un texte écrit.

M. BENAZET propose à la sous-commission un ordre du jour, qui sera soumis à la commission de l'armée, pour prendre acte de l'accord intervenu verbalement entre M. le président de la commission de l'armée et M. le président du conseil sur la question du contrôle.

M. CHAUMIE indique comment il conçoit le fonctionnement du comité de liaison. Il a demandé qu'un local convenable soit mis à la disposition des commissaires où leur seraient communiqués, en original, les documents d'ensemble, statistiques générales, graphiques, etc.. qu'ils parapheraient. Remontant de ces renseignements généraux aux sources dont ils proviennent ils en assureraient la vérification sur pièce et sur place en vertu des pouvoirs qu'ils tiennent de la loi et pourraient ensuite s'assurer si cette vérification à la base donnant des résultats concordant avec les chiffres globaux qu'on leur avait communiqués, et dont l'identité leur serait certifiée par le paraphe qu'ils auraient apposé lors de la première communication.

M. LAUDIER signale que la mobilisation industrielle a été un véritable fiasco.

M. LE PRESIDENT insiste sur la nécessité de faire des rapports écrits.

M. BELMONT rappelle que c'est précisément pour faire des rapports écrits que MM. Reibel, Laurent-Eynac, Goirand et Desprès ont demandé des renseignements qu'ils n'ont pas pu obtenir. La sous-commission se heurte à une véritable force d'inertie et n'aboutit à aucun résultat.

M. DANIEL-VINCENT indique que la commission de l'armée, loin d'être restée inactive, est certainement l'une de celles qui constituent un centre d'activité.

La séance est levée à dix-sept heures trois quarts.

56

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du mercredi 25 octobre, à neuf heures et demie.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD.

M. J.P. RAMBAUD indique que, conformément au voeu de la commission, les officiers à qui leur âge ne permet plus une activité suffisante sont renvoyés dans leurs foyers.

De même, les hommes appartenant aux classes 1909 et 1910 vont être libérés.

Demande d'un contrôleur de l'Armée.

Par contre, aucune réponse n'a été faite aux deux demandes présentées, l'une pour que des renseignements soient donnés sur les effectifs, l'autre pour qu'un contrôleur de l'armée soit mis à la disposition de la sous-commission ; dans ces conditions, celle-ci n'est pas en mesure de travailler utilement.

M. de La GRANDIERE rappelle que la commission avait souhaité que la classe 1939 fût incorporée en une seule fois, quitte à accorder des sursis aux agriculteurs et aux ouvriers spécialistes ; il ne semble pas qu'elle doive obtenir satisfaction.

M. RILLART de VERNEUIL estime qu'il n'y a pas lieu de faire de discrimination, qu'on ne doit tenir compte que de l'âge. Il est inadmissible de voir des jeunes gens à l'arrière, pendant que des combattants de la guerre précédente sont au front.

Demande de révision des affectations.

M. MOURIER pense que la commission est assez informée pour demander au Gouvernement de réviser les affectations, qui ont été faites dans des conditions inacceptables et contrairement à la loi de 1917, qui décide que les mobilisés âgés de moins de quarante ans doivent servir dans les unités combattantes ; les affectations spéciales constituent un autre scandale. S'il n'y a pas de solution avant la rentrée du Parlement, la question sera portée à la tribune par voie d'interpellation. Aussi bien, il n'en est pas ainsi que dans l'armée de terre ; l'aéronautique compte trop d'officiers qui ne sont jamais montés en avion. Malheureusement, le Gouvernement et le Commandement se rejettent l'un sur l'autre la responsabilité de cet état de choses.

La sous-commission, estimant qu'elle ne peut pas exercer un contrôle efficace avant d'avoir obtenu les cartes qui lui permettront d'exercer sa mission, pense qu'il y a lieu d'insister pour que la question soit réglée au plus tôt.

M. La GRANDIERE signale que la mauvaise utilisation des effectifs, dans les poudreries, produit un effet moral déplorable.

M. J.P. RAMBAUD appuie cette observation et ajoute qu'on a, en outre, commis l'erreur de loger les poudriers très loin du lieu de travail, ce qui leur impose une fatigue supplémentaire et inutile.

Pour ce qui est des petites maisons de commerce et d'industrie, elles ne peuvent pas obtenir les spécialistes dont elles auraient besoin, en sorte que beaucoup d'entre elles doivent fermer, ce qui aggrave le chômage.

M. JOURDAIN déplore que les permissions agricoles ne soient pas accordées pour la zone des armées.

Il regrette, par ailleurs, que certains de nos nationaux, établis à l'étranger où ils ont une situation importante et peuvent servir utilement nos intérêts, soient mobilisés. Les Allemands et les Anglais se gardent bien de procéder ainsi.

M. J.P. RAMBAUD lit une lettre de M. Jacquy, signalant que, dans la région de Sissonnes, un bataillon de joyeux, à qui l'on n'ose d'ailleurs pas donner d'armes, s'est livré à des actes particulièrement graves.

M. RILLART de VERNEUIL confirme ces renseignements.

La séance est levée à dix heures.

58/

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 25 octobre, à 10 heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. J.P. Rambaud, René Besnard, Desprès, d'Harcourt, Rolland, Belmont, Jourdain, Barbier, Reibel, de La Grandière, Hirschauer, Rillart de Verneuil, Chaumié, Bertrand Carrère, Maroselli, Jacquy, Camboulives, Laudier, Dépierre, de Juigné, Laurent-Eynac, Goirand, de Chammard, Neyret, Tasso, Naudin.

Excusé : M. Fabry.

Nomination du Colonel Davy.

M. le PRESIDENT fait connaître que la liaison entre le ministère de la Défense nationale et la Commission de l'Armée sera désormais assurée par M. le lieutenant-colonel Davy, qui remplace M. le colonel Chanel.

Il indique que M. le président du conseil donnera satisfaction à la demande présentée par la sous-commission des effectifs, pour obtenir qu'un contrôleur de l'armée soit délégué auprès d'elle.

M. BELMONT demande qu'un ingénieur des fabrications d'armements soit délégué auprès de la sous-commission des armements.

M. CHAUMIE indique qu'il a eu connaissance que les services intéressés travaillent à réunir les éléments de la réponse à faire à la question concernant l'importance et la répartition des effectifs mobilisés.

Il donne lecture de diverses lettres adressées au Gouvernement en exécution des décisions prises par la commission.

M. RAMBAUD donne lecture de plusieurs autres lettres également adressées au Gouvernement sur des questions qui sont du ressort de la sous-commission des effectifs.

M. CHAUMIE indique, au sujet des compagnies de poudriers, qu'il a vu M. Dautry et lui a confirmé par lettre les doléances dont il l'avait saisi ; à la suite de quoi M. Dautry est allé faire une inspection à Toulouse.

M. J.P. RAMBAUD constate qu'à la suite de cette inspection, rien encore n'a été changé. Il regrette, d'autre part, que le Gouvernement n'ait pas répondu aux lettres que la commission lui a adressées.

Personnel médical ; exemptés et réformés.

M. CAMBOULIVES signale que, s'il n'a pas été répondu aux communications concernant l'affectation du personnel médical et la revision des exemptés et réformés, les instructions données paraissent s'inspirer d'un esprit contraire au voeu de la commission.

Ainsi, les médecins pourvus d'un mandat électif sont éloignés de leur département, alors qu'on ne déplace ni les élus qui exercent une autre profession, ni les médecins qui ne détiennent pas un mandat politique. D'autre part, la revision des exemptés a commencé ; elle semble se faire au hasard, certains d'entre eux étant convoqués, alors que d'autres du même lieu et du même âge ne le sont pas, devant des commissions de réforme où, contrairement à ce que désire la commission de l'armée, siègent des médecins de la région. Cette mesure a produit un effet moral très déplorable et ne peut que soulever de vives protestations.

Il signale qu'un gaspillage regrettable s'est produit à Cauterets où l'on avait créé, au début de la guerre, des hôpitaux qui, aménagés à grands frais au début de la guerre, viennent d'être fermés.

Enfin, il s'étonne qu'un grand nombre d'hommes jeunes et du service armé soient porteurs du fascicule bleu dont l'attribution semble avoir été faite avec un arbitraire absolu.

M. REIBEL souligne qu'il y a là un scandale très grave et qu'il y aurait lieu de rechercher à quelle époque remonte l'institution du fascicule bleu.

M. JACQUY explique qu'ils ont été créés pour donner à certains hommes à effectuer une mission à l'issue de laquelle ils seraient mobilisés ; mais ce ne sont que des hommes appartenant aux classes anciennes, du moins en principe.

Il ne faut d'ailleurs pas confondre les affectés spéciaux et les mobilisables sans affectation.

M. ROLLAND fait remarquer que les industriels ne peuvent pas obtenir la mise en affectation spéciale des ouvriers spécialistes et ingénieurs dont ils ont besoin et que, par contre, ils sont invités par la voie de la presse à faire appel à des hommes porteurs de fascicules bleus.

Un échange d'observations a lieu entre plusieurs des membres présents et notamment MM. Rillart de Verneuil, René Besnard, Chaumié, d'Harcourt, Reibel et Laurent-Eynac, à la suite de quoi la commission adopte une motion suivante proposée par M. Camboulives relativement à l'affectation des médecins et à la revision des réformés :

"La Commission de l'Armée ayant pris connaissance des mesures prises soit pour l'affectation de médecins, soit pour la composition des Commissions de réforme, regrette qu'elles ne soient pas inspirées des propositions présentées par elle par sa note du 13 octobre.

"Elle signale en particulier qu'une revision des exemptés a commencé d'une manière arbitraire et sans que les décrets-lois

nécessaires aient été promulgués, qu'en outre contrairement aux indications de la Commission de l'Armée, on ait pu faire procéder à cet examen par les Medecins de la ville et du département qui pouvaient avoir à juger leur propre clientèle.

"Elle signale, en outre, que les propositions de la Commission de l'Armée permettaient de faciliter la révision des pensions abusives déjà inscrites dans la loi.

"Elle regrette qu'aucune réponse n'ait été faite au plan national de défense sanitaire établi par la Commission et qui permettait la coordination des besoins simultanés de l'Armée et des populations civiles, réfugiées et ouvrières."

Allocations militaires.

M. TASSO rappelle, en ce qui concerne les allocations militaires, qu'elles ne peuvent pas être payées à plusieurs bénéficiaires, en sorte que si la femme d'un mobilisé touche l'allocation, ses ascendants n'y ont pas droit, même si, auparavant, ils étaient à sa charge. Il y aurait lieu, dans ce cas, d'admettre au bénéfice de l'allocation militaire ceux des ascendants qui, avant la mobilisation, avaient droit aux aliments.

M. DESPRES souhaite que l'allocation militaire soit accordée à toutes les femmes dont le mari est aux armées.

M. de La GRANDIERE pose la question du maintien de leur traitement aux fonctionnaires tant de l'Etat que des collectivités locales et fait ressortir la jalousie suscitée par une inégalité de situation.

M. LAUDIER signale qu'avant de donner satisfaction au voeu de M. Desprès, il faut mesurer les conséquences financières que cela entraînerait ; il indique que le paiement des allocations militaires constitue déjà une lourde charge de treize milliards par an.

M. ROLLAND fait connaître qu'à la commission de l'hygiène, M. Rucart, ministre de la Santé publique a indiqué que l'allocation est donnée à tous ceux dont les ressources sont insuffisantes, c'est-à-dire à toutes les familles dont les ressources se trouvent diminuées par le départ d'un mobilisé.

La commission constate qu'il n'y a pas unité de doctrine sur la question de l'allocation militaire et que les conditions d'attribution varient d'un canton à l'autre. Après une nouvelle intervention de M. Laudier, qui représente la commission sénatoriale des finances au comité supérieur des allocations, la commission estime que l'adoption d'un régime uniforme s'impose et elle émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de donner l'allocation aux familles des fonctionnaires ni à ceux des ouvriers mobilisés dans les usines - et surtout dans les usines d'aviation - tant du moins que les affectés spéciaux perçoivent une rémunération supérieure au prêt franc.

Entretien du Président avec le Président du Conseil - M. LE PRESIDENT rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. le président du conseil, en faisant observer combien il est parfois malaisé de fixer exactement la nuance précise des propos échangés au cours d'une conversation.

A M. le président du conseil qui trouvait quelque peu contradictoire l'ordre du jour voté par la commission, le 11 octobre, puisque d'une part il le mettait en demeure de fournir des explications et d'autre part lui exprimait la confiance, M. le président a répondu que la confiance est un sentiment personnel dont la constance lui a été renouvelée et qui ne peut que s'affermir par l'examen et la vérification des faits. M. le président du conseil a fait remarquer qu'en bonne règle la sténographie de son audition du 16 juin aurait dû lui être communiquée, qu'en tout cas il avait répondu aux demandes de renseignements de la commission en fournissant des documents exacts et que, pour ce qui est des propos oraux qu'il a tenus devant la commission, c'est le seul ministre qui doit en porter la responsabilité devant le Parlement.

Organisation du Contrôle

L'entretien a porté, d'autre part, sur la question de l'organisation du contrôle et M. le Président a déclaré que la Commission s'était émue de la lenteur et des difficultés de réalisation. Il a indiqué que le comité de liaison, institué au secrétariat général du ministère de la Défense nationale, est apparu comme un obstacle et que la commission ne saurait admettre qu'il n'y ait pas contact direct entre les services contrôlables et les contrôleurs. M. le président du conseil n'a pas semblé attacher une très grande importance au maintien de cette création qui aurait été souhaitée par M. le ministre de l'armement. M. le Président a tenu à marquer que la loi du 11 juillet 1918 reste la charte du contrôle parlementaire en temps de guerre et M. le président du conseil en est demeuré d'accord. M. le Président a pris acte de cet accord; ainsi ce qui est l'essentiel - le contrôle parlementaire s'exercera conformément à la loi, le comité de liaison étant un bureau de renseignements généraux de base où les parlementaires auraient la faculté mais non l'obligation de s'adresser.

Enfin, pour ce qui est du contrôle, c'est un droit que les parlementaires tiennent de la même loi du 11 juillet 1938, et le principe n'en est pas discuté ; pour les modalités d'application, M. le Président a demandé qu'on s'en tienne aux dispositions adoptées pendant la guerre précédente, en indiquant que la commission de l'armée ne saurait accepter une autre solution. Il y aurait donc lieu d'établir :

1º- un laissez-passer, permanent pour le temps et général pour le territoire jusqu'à la zone des opérations exclusivement ;

2º- un titre permanent de contrôle aux armées, qui habilité le titulaire en principe :

3º- une lettre de mission établie, dans chaque cas particulier, par la commission de l'armée, validée par le président de la commission et agréée par le président du conseil.

M. le Président ayant comparé la carte de contrôle à un fusil dont la lettre de mission serait la cartouche, M. le président du conseil a paru être d'accord.

D'autre part, il est rappelé que, pour les missions à l'intérieur, il suffit de la carte permanente de contrôle et d'une lettre signée par le président de la commission.

La question étant ainsi réglée et la commission ayant satisfaction, rien ne semble plus s'opposer à ce que, dès à présent, et sans attendre la délivrance des cartes permanentes, les membres

de la commission se rendent en mission dans la zone de l'intérieur et dans celle des armées.

La commission remercie M. le Président de la démarche qu'il a faite, en son nom, auprès de M. le président du conseil et un échange d'observations sur la question du contrôle a lieu ensuite auquel prennent part MM. Neyret, Belmont, de La Grandière, d'Harcourt, Laurent-Eynac, Reibel et René Besnard.

La séance est levée à midi et demie.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 25 octobre, à quinze heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. de La Grandière, Camboulives, Tasso, Mourier, Desprès, Jourdain, Chaumié, Fabry, Belmont, Laurent-Eynac, Maroselli, Rillart de Verneuil, Reibel, Neyret, Lémery, Naudier, d'Harcourt, Rambaud, Hirschauer, Láudier, de Chammard, Carrère, Goirand, Bénazet, de Juigné.

Etat sanitaire des armées.

M. MOURIER donne des renseignements sur l'état sanitaire des armées : on compte plus de 50.000 malades atteints de bronchites, angines ou pneumonies, celles-ci heureusement légères. Les couvertures manquent ainsi que les toiles de tente et certaines unités ont encore des vêtements de treillis.

M. CAMBOULIVES confirme ces renseignements; l'effectif des malades atteint 60.000 hommes. On signale, en outre, à la huitième armée, de nombreux cas de perforation gastrique, dus vraisemblablement à l'alimentation, sur lesquels une enquête est ouverte.

Equipement des soldats.

M. LEMERY signale le manque de chaussures ; or, il y a trois ans, les magasins de l'intendance étaient pleins; une enquête s'impose.

M. JACQUY rappelle qu'il a signalé deux milliards de manquants dans les magasins de l'armée.

M. FABRY expose que les conditions de la guerre actuelle sont plus rigoureuses que celles de la précédente. Par crainte des bombardements aériens, on ne cantonne plus, on bivouaque. Cela, joint au manque de couvertures, de chaussures et de linge de corps, a produit une situation que la mauvaise saison va encore aggraver.

M. de La GRANDIERE désire que soit étudiée la possibilité de doter les soldats d'une sorte de salopette qui se met par-dessus les vêtements et protège de la pluie et de la boue, comme celle qui est en usage dans l'armée anglaise.

M. le PRESIDENT signale les inconvénients des bandes molletières. Il précise, d'autre part, que la réquisition civile des

couvertures n'ayant rien donné, il en a été commandé 500.900.

M. JACQUY croit savoir que les commandes de couvertures passées à certaines usines au début de la guerre ont été arrêtées ensuite.

M. DEPIERRE, par contre, affirme que plusieurs usines de fabriques de couvertures travaillent à plein rendement.

M. JOURDAIN craint le manque de matières premières et il voudrait savoir si l'Intendance sait dans quels pays étrangers elle peut acheter soit des couvertures, soit de la laine et si les licences d'importation n'ont pas soulevé de difficultés.

En conclusion de ce débat, la commission adopte une motion et décide l'envoi d'une mission de contrôle. La motion, proposée par M. Mourier, est adoptée dans le texte suivant :

"La Commission de l'Armée du Sénat, émue de la morbidité actuellement constatée dans les Armées de l'Est,

"Considérant qu'un grand nombre de malades - parmi les 35.ou 45.000 présents dans les formations sanitaires du front - sont atteints de bronchite, trachéo-bronchite, angines, pneumonies (celles-ci en général heureusement assez légères),

"Que ces maladies dont dues au froid contre lequel les armées sont insuffisamment protégées, puisque les hommes manquent de couvertures, toiles de tentes et même d'effets de drap (un certain nombre étant encore vêtus de vêtements de treillis),

"Invite M. le Ministre de la Guerre à prendre d'extrême urgence toutes mesures utiles pour que l'Intendance puisse immédiatement fournir aux armées tous les vêtements nécessaires à la protection efficace des hommes contre les rigueurs de l'hiver."

La Commission désire en outre savoir :

Quelle était la situation des stocks en vêtements, couvertures en 1936 et comment expliquer la déficience actuelle, où en sont les possibilités d'achats de couvertures ou de laine à l'étranger.

La mission de contrôle aux armées a pour objet l'état sanitaire et l'hygiène des troupes, ainsi que leur protection contre le froid ; elle est composée de MM. Camboulives, chef de mission ; Mourier, rapporteur ; Rolland, Tasso, Maroselli,

M. de CHAMMARD indique que les familles des mobilisés pouvaient envoyer gratuitement un colis de vêtements chauds jusqu'au 31 octobre.

M. NEYRET observe que la question de la gratuité des colis est double : d'une part, il y aurait lieu de prolonger la gratuité pour l'envoi d'un colis de lainages et vêtements chauds;

d'autre part, pour les autres colis, il serait désirable que la gratuité fût étendue notamment aux oeuvres charitables.

M. le PRESIDENT rappelle que la Commission a déjà, par lettre, saisi le Gouvernement de cette question.

Après intervention de MM. TASSO et CHAUMIE, la commission décide de faire une démarche auprès de M. le Ministre des Travaux Publics.

Contrôle parlementaire.

M. d'HARCOURT déplore que la question du contrôle aux armées ne soit pas encore résolue ; il pense que le mieux serait que les parlementaires pussent aller librement jusqu'à la zone des opérations ; arrivés là, ils demanderaient au Commandement la possibilité d'exercer leur mission. Il présente une motion en ce sens.

M. NEYRET demande que la Commission s'en tienne à ce qu'elle a décidé dans une séance précédente et qu'elle ne modifie pas sa position.

M. le PRESIDENT rappelle la visite qu'il a faite à M. le Président du Conseil, auquel il a indiqué les désirs de la Commission, tels qu'elle les avait définis dans une motion adoptée à la séance du 11 octobre 1939, à savoir l'octroi d'un permis de circulation permanent, d'une carte de contrôle permanent, enfin d'un ordre particulier pour chaque mission décidée par la commission.

M. FABRY assure que l'hostilité au contrôle parlementaire n'est pas le fait du Grand Quartier Général.

M. LAURENT-EYNAC pense qu'elle est plutôt due à l'entourage du Président du conseil, mais que le Parlement doit en avoir raison.

Incidents relatifs à des renseignements fournis par le Président du Conseil.

M. REIBEL appuie les observations de MM. Fabry et Laurent-Eynac ; il juge nécessaire d'aboutir au plus vite et propose d'adopter le début de la motion présentée par M. d'Harcourt.

Il revient sur les incidents dont M. Belmont a précédemment parlé et il regrette que M. le président du conseil n'ait pas répondu par écrit à l'ordre du jour voté par la Commission et fourni des explications sur les contradictions entre ses déclarations du 16 juin et les renseignements écrits remis ensuite. Il déclare que la situation s'est encore aggravée, qu'ayant écrit, le 15 octobre, à M. le président du conseil, il n'a pas encore reçu de réponse à la lettre où il demandait si les unités placées sous les ordres du général en chef et les unités de l'intérieur avaient leur dotation complète en artillerie et en munitions, priant, dans la négative, qu'on lui indiquât les pourcentages de déficience, sans réclamer les chiffres absolus. Il ajoute qu'il y a pire et

que, pour le canon de 90, le rythme des sorties n'était pas prévu à 20 par mois, à partir du printemps 1940, comme cela avait été déclaré à la sous-commission des armements, mais seulement à 8, ce chiffre devant être porté à 16 en octobre 1940 et le chiffre de 20 ne devant être atteint qu'au printemps 1941 - ces renseignements lui ayant été fournis oralement par M. Dautry, ministre de l'armement. La situation est extravagante ; la Commission ne pourrait accepter de jeter un voile sur le passé que si, à l'avenir les renseignements fournis étaient exacts, ce qui ne paraît pas probable. Dans ces conditions, il a rédigé un rapport écrit où, après avoir relaté les faits dont il vient d'être question, il propose en conclusion que la Commission de l'Armée insiste pour obtenir de M. le président du conseil une réponse précise à l'ordre du jour qu'elle a adopté dans sa séance du 11 octobre ; qu'elle demande à entendre à nouveau M. Dautry ; qu'elle exprime à M. le président du conseil sa résolution d'exercer la mission de contrôle qu'elle tient de la loi.

M. BELMONT appuie les conclusions du rapport de M. Reibel, dont il a pris connaissance. Il rappelle que ni M. Goirand, pour les masques, ni M. Desprès, pour les explosifs, n'ont obtenu les renseignements qu'ils avaient demandés.

M. LAURENT-EYNAC se déclare entièrement d'accord avec M. Reibel sur le récit des faits contenus dans le rapport dont il a connaissance. Il désire ajouter aux conclusions le rappel de la demande de renseignements qui est à l'origine de l'incident. Les chiffres indiqués à la sous-commission des armements pour la sortie des canons de 90 ont été déclarés inexacts par M. le ministre de l'Armement ; il y aurait lieu de demander à M. le président du conseil qu'il prescrivît de renseigner exactement la Commission de l'Armée.

M. CHAUMIE fait observer que si les plaintes sur ce qui s'est passé depuis le début de la guerre sont justifiées, par contre, auparavant, les renseignements fournis étaient exacts. Les déclarations faites le 16 juin par M. le président du conseil, telles que la sténographie les a notées, apparaissent erronées ; mais les chiffres qui figurent au document adressé à la Commission le 17 juillet, en réponse à sa demande de renseignements, sont exacts. Autant il est nécessaire de porter l'examen sur l'avenir et de contrôler, par exemple, si la cadence mensuelle de production, pour les canons de 90, est de 20 ou de 8, autant il apparait vain de s'épuiser en luttes sur le passé.

M. REIBEL déclare que les phrases incriminées n'ont pas pu être prononcées à la légère, qu'elles ont été absolument nettes et qu'il en a pris acte. Quant au document postérieur, dont M. le Président a donné lecture, il se présente sous la forme d'un tableau dont chacun sait que la lecture en est malaisée. Sans doute il est inutile de récriminer sur le passé ; mais ce qui est grave, c'est que les errements antérieurs ne sont pas abandonnés. La Commission de l'Armée n'accomplirait pas sa mission si elle tolérait que cette situation de prolonge.

M. CHAUMIE se déclare d'accord avec M. Reibel sur la nécessité d'excuser un contrôle vigilant et de signaler au Gouvernement, pour qu'il puisse y remédier, les déficiences constatées, qui apparaissent d'ailleurs surtout dans les matériels récents. Il insiste pour que la Commission ne continue pas à épiloguer sur le passé, s'appesantissant sur des termes qui peuvent prêter à des interprétations différentes.

M. REIBEL dépose sur le bureau de la Commission le rapport qu'il a rédigé.

La Commission adopte la motion ci-après :

"La Commission de l'Armée du Sénat regrette vivement les retards inexplicables apportés à la remise à ses Membres des cartes de circulation et de contrôle qui leur sont indispensables pour l'exercice du mandat qu'ils tiennent de la loi.

"Elle prend acte des réponses orales de M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre et de l'accord intervenu le jeudi 19 courant entre son Président et M. le Président du Conseil sur les solutions envisagées, et compte sur la délivrance desdites cartes dans le plus bref délai.

"La Commission désire en outre que les renseignements demandés par écrit au Ministère de l'Armement par ses Rapporteurs, MM. Reibel et Laurent-Eynac, en ce qui concerne les matériels d'artillerie et d'artillerie anti-aérienne, - nécessaires, existants et cadences mensuelles de sortie, - lui soient fournis, ces renseignements ayant été communiqués par le Ministère de l'Armement au Ministère de la Défense Nationale."

La Commission décide ensuite l'envoi d'une mission de contrôle aux armées sur les chars d'assaut et l'état des armements d'artillerie, notamment sur les matériels anti-tanks et anti-aériens ; elle comprendra MM. Belmont, président, Desprès, Laurent-Eynac, Reibel, Chaumié.

Sur la demande de M. J.P. Rambaud, président de la sous-commission des effectifs, qui indique que la question des fascicules bleus et des affectations spéciales pose des problèmes qu'il importe de résoudre d'urgence, la Commission délègue MM. les membres de la sous-commission des effectifs en mission de contrôle, dans la zone de l'intérieur, en ce qui concerne l'affectation ou la non affectation des hommes soumis aux obligations militaires ou qui pourraient y être soumis.

Elle délègue M. de Blois en mission de contrôle dans la zone des armées sur les questions d'effectifs, d'habillement, de nourriture et de matériel de couchage.

La Commission décide de créer une sous-commission pour l'étude des questions relatives à la défense passive ; elle désigne M. Neyret pour en assumer la présidence.

M. FABRY commente les dernières opérations militaires.

M. RAMBAUD constate que, sans l'exposé de M. Fabry, la commission de l'armée serait tenue dans l'ignorance des événements et qu'en tout cas elle n'est pas officiellement informée. S'il n'est pas possible qu'un officier, délégué par le G.Q.G., vienne faire une relation des événements devant la commission, il serait en tout cas souhaitable que, la veille des réunions, le Gouvernement mette M. le Président au courant des opérations militaires effectuées au cours de la quinzaine écoulée et, d'une façon générale, de tous renseignements concernant la situation militaire, matérielle et morale de nos troupes.

M. REIBEL déplore qu'en commentant les récentes opérations militaires, la radiodiffusion ne se soit pas montrée à la hauteur de sa tâche.

M. BENAZET insiste sur la nécessité d'agir par la propagande pour combattre les efforts de l'Allemagne qui travaille activement l'opinion des neutres.

La Commission évoque ensuite la question des officiers défenseurs devant les conseils de guerre. A l'unanimité, elle émet le voeu que les hommes nommés à ces emplois appartiennent par leur âge à la deuxième réserve et qu'ils soient titulaires de la carte de combattant pour la guerre de 1914-1918 ou qu'ils aient servi un certain temps dans une unité combattante.

M. de CHAMMARD souligne que les défaillances commises à l'arrière, malversations, falsifications, fraudes dans le contrôle du matériel d'armement, ne doivent pas être réprimées moins sévèrement que les défaillances du front. Il désirerait savoir combien d'instructions concernant des affaires de ce genre ont été ouvertes, combien de poursuites ont été exercées, combien de condamnations ont été prononcées.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du jeudi 26 octobre, à 14 heures et demie.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD.

Présents : MM. de Blois, de La Grandière, Mourier, Jourdain, Chaumié.

Missions de contrôle.

La sous-commission répartit entre ses membres les missions de contrôle, dans la zone de l'intérieur, en ce qui concerne l'affectation ou la non affectation des hommes soumis aux obligations militaires ou qui pourraient y être soumis.

M. J.P. RAMBAUD précise qu'il y aura lieu de rechercher, pour apprécier la convenance de l'attribution des fascicules bleus, l'âge et la spécialité des hommes mis en affectation spéciale ou en affectation d'attente.

La séance est levée à quinze heures.

SOUS-COMMISSION des FABRICATIONS d'ARMEMENTS.

(Séance du mardi 14 Novembre, à seize h.)

Présidence de M. Belmont.

Présents : MM. Laurent-Eynac, Goirand, Laudier, Desprès, Reibel, Chaumié, Daniel-Vincent.

M. BELMONT indique que, par suite du décès de l'Ingénieur général François, qui était à la tête du Comité de liaison, les renseignements concernant la fabrication des masques à gaz n'ont pas encore été remis à M. Goirand, qui se trouve ainsi dans l'impossibilité de présenter son rapport.

M. DANIEL-VINCENT fait connaître que la question de l'Artillerie lourde sur Voie Ferrée qui lui avait été signalée par M. Desprès est résolue. Etant très visible, l'A.L.V.F. doit être aussi très mobile, avoir une position de tir et une position de repli ; pour le cantonnement des hommes, l'armée avait demandé 500 wagons que la S.N.C.F. vient de mettre à sa disposition.

Missions de contrôle, leur composition —

M. DANIEL-VINCENT donne ensuite connaissance d'une lettre qu'il a reçue de M. le Président du Sénat, lui transmettant une lettre de M. le Président du Conseil et une de M. le Général Commandant en chef, au sujet des missions de contrôle. Celui-ci indique qu'il serait souhaitable que les missions ne comprennent que deux ou trois membres au plus, qu'elles s'entendent pour éviter de se trouver simultanément trop nombreuses dans une même région et qu'elles se renferment dans le cadre précis de leur objet.

M. CHAUMIE pense que la présence simultanée à Metz de plusieurs missions a pu donner à tort à la troupe l'impression que la IIIe armée était l'objet d'une enquête. Par ailleurs, si les parlementaires ont pu se rendre compte, au cours de leur voyage aux armées, que, dans certains villages situés en avant de la ligne Maginot, des actes de pillage particulièrement regrettables ont été commis, ils l'ont fait sans sortir de leur mission. L'accueil qu'ils ont reçu tant des chefs que de la troupe montre d'ailleurs que le contrôle parlementaire, loin d'être craint, est désiré par les armées ; ce sont, au surplus, les officiers eux-mêmes qui saisissent l'occasion de la présence au front de parlementaires pour les entretenir de questions qu'ils considèrent comme primordiales.

Après un échange d'observations, les membres présents considèrent que les lettres dont il vient d'être donné lecture s'inspirent du même esprit qui anime précisément la commission et que l'accord sur les modalités de détail doit pouvoir se réaliser facilement.

M. DANIEL-VINCENT exprime le désir que chaque mission de contrôle donne lieu à l'établissement d'un rapport écrit, fût-il bref, ce qui est, au surplus, conforme à la loi.

Exposé de Mr Belmont, en suite de sa mission à Metz.

M. BELMONT fait un exposé général de la visite faite par la mission qu'il dirigeait et qui est arrivée à Metz le 2 Novembre. Il dit l'impression favorable qu'elle a laissée et indique ensuite que des comptes-rendus particuliers seront faits par M. Desprès, sur la question de l'artillerie et notamment de l'artillerie antichars, par M. Chaumié sur la question des chars, par M. Laurent-Eynac sur l'armement antiaérien, en général, et par M. Reibel sur les fortifications de la ligne Maginot et sur la question du canon de 90.

Successivement, MM. Desprès, Chaumié, Reibel et Laurent-Eynac soumettent à l'appréciation de la sous-commission les différents comptes-rendus dont ils sont chargés et qu'ils doivent présenter à la réunion plénière de la commission de l'armée.

Suite des incidents relatifs aux renseignements fournis par le Président du Conseil.

M. DANIEL-VINCENT, à propos du rapport de M. Reibel sur la question du canon de 90, donne lecture d'une lettre de M. le Président du conseil qui, en réponse à un ordre du jour précédemment voté par la commission et concernant les renseignements fournis par lui dans son audition du 16 juin dernier, déclare que, si la sténographie lui en avait été communiquée, il n'eût pas manqué de la rectifier et que les chiffres indiqués dans le tableau fourni le 17 juillet suivant étaient exacts et en concordance avec ceux qui ont été donnés par la suite.

Un échange d'observations se produit au sujet de l'organisation de l'armée de l'air dont les rouages complexes et l'échelonnement successif des états-majors sont nuisibles à la fois à la liaison avec l'armée de terre et à la rapidité du ravitaillement en pièces de rechange et en matériel de réparation, sans parler de la pléthore d'officiers qu'ils exigent. La question des spécialistes est également évoquée ; s'il est vrai que les usines d'armements en ont un impérieux besoin, il est également indispensable d'en laisser un certain nombre dans les ouvrages défensifs qui sont très fortement mécanisés et qui doivent vivre par leurs propres moyens comme un navire en pleine mer. Enfin, la sous-commission insiste sur la nécessité qu'il y aurait de doter immédiatement les hommes de vêtements chauds et surtout de chaussures.

La séance est levée à dix-huit heures.

72

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du mercredi 15 Novembre, à neuf heures et demie.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD

Présents : MM. de La Grandière, Camboulives, Chaumié, Rillart de Verneuil, Mourier, Lémery, de Blois.

Comptes-rendus de missions.

MM. de La GRANDIERE et de BLOIS soumettent à la sous-commission les comptes-rendus de leurs missions effectuées dans la IXe région militaire pour le contrôle de l'affectation ou de la non affectation des hommes soumis aux obligations militaires ou qui pourraient y être soumis. Ces comptes-rendus sont approuvés pour être présentés à la Commission de l'Armée.

M. de BLOIS rend compte ensuite de sa mission au Quartier Général du Général Georges pour les questions d'effectifs, d'habillements, de nourriture et de matériel de couchage dans les unités.

M. J.P. RAMBAUD indique qu'il résulte d'une enquête à laquelle il s'est livré, que certains bureaux de recrutement paraissent avoir mis systématiquement en position "sans affectation" ou en "affectation spéciale" des mobilisables appartenant à un certain parti politique et que certains des hommes inscrits au carnet B ont été même appelés à des postes de confiance.

M. CHAUMIE appuie cette observation.

M. de BLOIS propose de demander à M. le Président du Conseil quelles mesures il compte prendre pour réprimer les menées communistes.

M. FABRY signale que le commandement est inquiet de la mauvaise utilisation des effectifs.

Renseignements sur les effectifs.

M. le contrôleur-général CARMILLE, mis à la disposition de la sous-commission, donne des renseignements sur les effectifs en réponse à la demande qui avait été adressée à M. le Président du Conseil à la date du 12 octobre dernier.

Il indique ensuite, dans ses commentaires, que l'état-major compte rappeler, au cours des mois à venir, tous les hommes de la première réserve qui sont en affectation d'attente.

La séance est levée à dix heures.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 15 Novembre à dix heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. le général Hirschauer, Rillart de Verneuil, Camboulives, Belmont, Mourier, de La Grandière, Rambaud, Tasso, Laurent-Eynac, Jacquy, Lémery, de Juigné, Chaumié, Fabry, de Blois, d'Harcourt, Reibel, Desprès, Rolland, Dépierre, de Chammard, Laudier.

M. BELMONT indique que la mission désignée par la Commission de l'Armée, dans sa séance du 25 octobre dernier, pour enquêter sur les chars d'assaut, sur l'état des armements d'artillerie et notamment sur les matériels antitanks et antiaériens s'est rendue à Metz le 2 Novembre et qu'au cours des journées suivantes elle a procédé à différentes visites. La mission rapporte de son voyage une impression satisfaisante, notamment en ce qui concerne le moral des troupes. Il faut malheureusement déplorer certains actes de pillage commis dans des villages de la zone de l'avant, noter que le manque de chaussures se fait cruellement sentir et relever, relativement à l'habillement, que la dotation en vêtements chauds et en couvertures est insuffisante, que les pantalons sont mal coupés, ce qui blesse les hommes, et qu'il y a pénurie d'effets de rechange. Il indique que des rapports ont été rédigés par les membres délégués en mission de contrôle : par M. Desprès, sur l'artillerie antiaérienne et antichars ; par M. Chaumié, sur les chars ; par M. Reibel, sur les ouvrages fortifiés ainsi que sur le canon de 90 ; par M. Laurent-Eynac, sur l'artillerie antiaérienne en général.

Rapport de M. Desprès.

M. DESPRES donne lecture du rapport ci-dessous :

MISSION des 2, 3 et 4 NOVEMBRE 1939.

Visite à la 3e Armée.

Le programme de la visite aux formations de la 3e armée comportait l'étude de l'artillerie anti-aérienne et de l'artillerie anti-chars.

En ce qui concerne cette dernière, trois matériels ont été présentés aux Commissaires :

1e) Canon de 75 mm modèle 1897 sur plateforme Arbell (batterie en formation)

2e) Canon de 25 mm

3e) Canon de 47 mm

Les officiers et le personnel deces batteries ont paru très satisfaits de leur matériel. Il semble que le mieux adapté à la mission soit le canon de 47, le 75, dont le projectile est beaucoup plus puissant ayant une mobilité, une maniabilité et une cadence de tir insuffisante, et le projectile du 25 mm étant impuissant contre les blindages un peu épais.

Le canon de 47 mm tire au contraire un projectile plein capable de perforer, à 500 m. les blindages de 4 cm ; à une cadence de 8 à 10 coups minute, dans les meilleures conditions de maniabilité ; mais les Commissaires ont été surpris de constater que les projectiles étaient en quelque sorte incomplets, puisqu'il n'y avait pas de fausses ogives dans les approvisionnements de la batterie.

Le boulet de 47 mm a, sans fausse ogive, un très mauvais , d'où perte très appréciable de vitesse restante aux distances probables de tir (800 m.) Il en résulte deux graves inconvénients :

1º) Diminution importante de la puissance de pénétration,

2º) Modification de la trajectoire, qui n'est plus celle pour laquelle la hausse a été graduée, d'où diminution considérable de la précision de l'arme.

(A signaler également que l'alliage dont est constitué l'ogive doit produire, au choc, une flamme qui permet au pointeur un réglage impossible autrement.

Il est donc très désirable que la fabrication des fausses ogives soit poussée activement. D'ailleurs, d'une façon géhérale, les armes de petit calibre, anti-aériennes ou anti-chars, feraient le cas échéant une consommation considérable de munitions, et il y aurait lieu de les approvisionner en conséquence.

La dotation en canons de 47 (8 pièces par division) paraît faible, et il serait désirable qu'elle soit doublée.

Enfin il semblerait utile de doter d'armes antichars de petit calibre les unités des avant-postes (groupes de reconnaissance divisionnaires) qui en sont dépourvues.

La visite de l'ouvrage de Hackenberg a permis aux commissaires de constater la perfection de la préparation des tirs d'artillerie. Le personnel, officiers, sous-officiers et servants, est exercé chaque jour, et l'on peut être certain que son rendement au combat serait excellent.

Les commissaires ont emporté de leur mission une impression des plus réconfortantes ; l'artillerie française est toujours la première du monde, surtout en raison de la haute valeur de ses cadres et de son personnel.

Les Commissaires émettent le voeu :

1º) que la dotation en armes antichars soit augmentée,

2º) que l'approvisionnement en munitions soit complété dans le plus bref délai,

3º) qu'un approvisionnement important en pièces de rechanges soit constitué, l'expérience de la dernière guerre ayant montré que les pertes, tant par l'usure que par le feu de l'ennemi devenaient rapidement très élevées dans un combat sévère. (Verdun 1916).

M. JACQUY rappelle qu'il avait signalé que certaines de nos unités ne possèdent pas de matériel antichars. Il précise que telle division,-dont il cite le numéro - en est dépourvue, bien qu'elle opère à l'avant depuis vingt-cinq jours.

M. de BLOIS indique qu'en certains cas notre matériel antichars n'atteint que le tiers de ce qui devrait constituer la dotation normale.

Rapport de Mr Chaumié

M. CHAUMIE donne lecture de son rapport sur les chars :

Votre Sous-Commission s'est rendue dans le ressort de la troisième Armée.

UNITES de CHARS

Elle a pris contact avec une unité de tanks R 35.

Elle en a retiré une impression très favorable.

Cette unité a été engagée. Son fonctionnement mécanique a été normal, les cas de panne ont pu être généralement réparés sous le feu.

Les blindages ont été à l'épreuve des engins antitanks ennemis - leur cuirasse a été à peine écorchée, 0m,018, même par des projectiles tirés de près et de plein fouet.

Les seuls appareils détruits l'ont été, un par un obus de 105 percutant sur la coupole, les autres par des mines importantes éclatant sous le tank formant bourrage ; les mines éclatant latéralement n'ont causé aux chenilles que de très faibles avaries.

Un tank et son équipage ont résisté à l'éclatement d'un obus de 105 percutant sur la volée du canon.

Il ne leur a pas été opposé de chars ennemis. L'armement de nos tanks a été efficace sur les abris de mitrailleurs et de canons légers.

A la suite de cette épreuve le moral de l'unité déjà haut est devenu splendide ; entre chefs et chasseurs la confiance, la collaboration, l'âme commune est entièrement réalisée.

Il ne nous a été donné aucun renseignement sur les chars S O M O A F et C M ou Hotchkiss.

En dehors de la troisième armée les renseignements suivants ont été obtenus par notre rapporteur.

Les chars R 35 sont un peu bas et imposent une fatigue supplémentaire à leur équipage, surtout si les chefs de chars sont grands. Cette hauteur supplémentaire se trouve dans les chars des forges et chantiers de la Méditerranée.

Les utilisateurs estiment que l'appareil de visée est est remarquable mais délicat à mettre au point et souhaiteraient qu'on utilise la période d'attente pour faire des exercices d'entraînement.

L'entraînement sur tir est la condition de son efficacité rapide, il devrait être poursuivi cet hiver pour donner dans le tir d'embrasure cette précision extrême que le matériel permet d'obtenir.

Il serait souhaitable que le plus grand nombre possible de chefs de pièce passe au cours de perfectionnement de là, et que des moniteurs spécialisés dans le maniement du matériel de pointage et de la conduite du tir seraient envoyés dans les unités.

Les chars moyens souffrent de difficultés d'intercommunitation. Nous souhaiterions qu'on étudie l'installation à leur bord d'une radio à ondes très courtes compatible avec la faible place dont on dispose et qui serait suffisante étant donné le faible rayon des communications à transmettre de char à char comme ordres et renseignements utiles.

RAVITAILLEMENT en CARBURANTS.

La consommation en essence d'un groupe de chars atteint facilement 14.000 litres pour une opération de faible envergure. Leur ravitaillement est assuré par des chenillettes poste réservoir.

Si des opérations de grande envergure étaient envisagées, il serait nécessaire de posséder un parc important de camions citernes pour faire la navette entre les dépôts secondaires et l'échelon formé par les chenillettes. Ce parc de camions qui au-

rait également à faire face à tous les besoins des unitées portées et ravitaillées est en ce moment insuffisant. Des commandes importantes ont été passées à l'étranger chez les nations

. Il y aurait lieu de veiller à l'exécution rapide de ces commandes.

Un rapport spécial sera fait sur la situation du ravitaillement en carburantss. Notre Commission ne veut pas attendre pour appeler l'attention du Gouvernement sur la gravité du retard apporté à la mise en état de défense passive des stocks d'essence, en particulier de ceux de la basse Seine, malgré les délais impartis et sur l'urgence des mesures énergiques à prendre en ce qui concerne le responsable dans le passé, la main-d'oeuvre et les matières dans le présent

PIECES de RECHANGE.

L'expérience allemande en Pologne a prouvé que des unit blindées dépendent non seulement de leur ravitaillement en carburant, mais plus peut-être encore de leur ravitaillement en pièces de rechange.

Celles-ci existent, nous a-t-on dit, en quantité appréciable pour le matériel depuis longtemps en service. Leur quantité serait nettement insuffisante pour le matériel moderne. Elles sont indispensables au maintien en action d'une unité chargée d'un effort prolongé et énergique.

Notre Commission demande au Gouvernement la constitution sans délai d'un stock important de pièces de rechange du matériel moderne et sa répartition dans les parcs et dans les unités.

CHARS B'-

Les chars B' n'ont pas participé à l'action.

Le commandement a estimé qu'il était inutile de risquer la capture d'un de ces appareils qui représentent le dernier mot de la technique et le résultat de 25 ans de recherches, de tâtonnements et d'expériences pratiques, alors que le volume des opérations engagées et les éléments qui nous étaient opposés n'en justifiaient pas l'emploi.

Ce matériel inspire au commandement et à la troupe la plus grande confiance ; tous pensent que son intervention dans

les batailles produisent des effets matériels et moraux considérables, ils estiment qu'il surclasse tout autre matériel connu. Notre Commission désire que sa production soit activement poussée.

ARMEMENT ANTICHARS.

Notre armement antichars est remarquable comme qualité. L'expérience a prouvé qu'en septembre 1939 l'ennemi ne possédait aucune arme qui lui soit comparable.

Si la ligne Maginot, soit comme matériel de secteur, sous copole, soit comme dotation des unités en ligne, paraît bénéficier d'une densité impressionnant d'engins antitanks, il n'en est pas de même des unités en réserve ou opérant sur d'autres secteurs. La Commission demande qu'un effort très ardent soit mené pour munir toutes les unités de la dotation qui a été prévue pour chacune d'entre elles, ainsi que des munitions abondantes et complètes. (Voir rapport Desprès)

ENSEIGNEMENTS de la GUERRE de POLOGNE - CHARS ALLEMANDS.

Les chars allemands qui ont fonctionné en Pologne et dont l'intervention brutale a été décisive sont moins protégés que les nôtres. Leur action a pu se poursuivre parce que les Polonais n'avaient contre ces engins ni défense active, ni défense passive. Nos canons de 20 Oerlikon, de 25, de 35 et de 47 les perceraient sans difficulté.

L'effort fourni par les chars allemands a été considérable, il s'est arrêté non par suite de la résistance adverse, mais faute de carburants et plus encore faute de matériel de rechange, par usure des parties malades, en particulier des chaînes moins rustiques que les nôtres.

Les divisions cuirassées sont, après cet effort, restées près de six semaines indisponibles. L'attitude allemande pendant les derniers jours utilisables de l'automne semble due à cette

mise hors service.

La menace et l'activité sur le front hollando-belge a coïncidé avec l'arrivée des divisions blindées sur le front ouest.

CONCLUSIONS.-

La Commission estime qu'il serait souhaitable pour les chars de profiter de l'hiver pour procéder à des exercices de tir et de familiariser tous les chefs de chars sur l'appareillage optique de leur matériel,

d'augmenter les organes de ravitaillement en essence et en pièces de rechange,

d'assurer la constitution, le stockage des pièces de rechange du matériel moderne et leur par les unités consommatrices,

d'assurer la sortie rapide d'un complément de chars B^1,

de hâter la fourniture du complément de dotation des unités en canons et mitrailleuses antichars pourvus d'un approvisionnement en munitions abondant,

de doter les chars récupérés d'organes de liaison autonomes, T.S.F. à ondes très courtes en particulier.

En ce qui touche la base du ravitaillement en essence, la Commission ,

renouvelle au Gouvernement les demandes qu'elle formule tous les six mois depuis trois ans au sujet de l'extrême urgence de la protection des dépôts de pétrole, ceux de la Basse Seine en particulier, qui malgré les décrets et les dates impartis sont toujours à la merci d'un bombardement et de l'incendie,

et déclare qu'elle ne saurait accepter le maintien d'une situation aussi dangereuse, alors que les travaux envisagés sont d'une technique simple et peuvent être simultanément entrepris sur un très grand nombre de points.

80/

Rapport de Mr Reibel -

M. REIBEL donne lecture du rapport ci-après :

MISSION des 2-5 NOVEMBRE 1939

à la 3e ARMEE -

Rapport particulier de M. Charles Reibel sur :
1) la visite de l'ouvrage du Hackenberg,
2) le matériel D.C.A. contre les avions volant à haute altitude.

1) La visite de l'ouvrage du Hackenberg.

Pour la première fois, les membres de la Commission visitaient un ouvrage de la ligne Maginot complètement occupé.

L'impression qu'ils en ont emportée est en tous points excellente tant au point de vue du personnel qu'à celui du matériel.

Le commandant est un officier de haute valeur, le chef d'escadron Hébrard, dont, au cours d'une visite de quatre heures interrompue par un charmant déjeuner au mess des 38 officiers (à 52 mètres sous le sol) ils ontppu apprécier la compétence technique, l'énergie et l'autorité bienveillante sur ses troupes (2.000 hommes).

Tout paraît au point, en ce qui concerne la fortification, l'armement, les munitions et approvisionnements divers et les multiples installations de tous genres que l'ouvrage comporte.

La garnison forme un bloc homogène, un véritable équipage prêt à supporter victorieusement des assauts longs et rudes ; les officiers s'ingénient, du reste, à entretenir le moral de leurs hommes dans cette atmosphère artificielle, pénible malgré tous les perfectionnements dont l'ouvrage est pourvu.

Les membres de la Commission n'en ont écouté qu'avec plus d'attention les desiderata dont ils ont été saisis :

A - Il serait nécessaire de pourvoir aussitôt que possible les ouvrages d'appareils ozonisateurs capables d'atténuer les mauvaises odeurs de toute origine que l'aération , si perfectionnée soit-elle, est impuissante à supprimer complètement.

B - Les hommes n'ont été dotés que d'uniformes bleu horizon usagés qui, au bout de deux mois de travaux divers sont, pour la plupart, dans un état si pitoyable que le Commandant se demande avec angoisse comment il pourra faire partir ses soldats en permission.

C - Le rappel des hommes justement réclamés comme spécialistes par le Ministère de l'Armement, appliqué dans les troupes de forteresse exactement comme ailleurs, prive brusquement ces troupes de techniciens qui leur étaient indispensables pour tenir en état ou réparer les nombreux matériels souvent très compliqués dont le bon fonctionnement est nécessaire à la vie de l'ouvrage, qui doit

pouvoir vivre complètement isolé du monde, tel un navire sur l'Océan.

A ces trois ordres de questions, dont il est superflu de souligner l'extrême gravité, il convient d'ajouter l'opportunité de mettre à la disposition des troupes de fortification des pelles mécaniques, qui leur permettraient de hâter l'exécution des travaux qu'ils effectuent de tous côtés pour compléter les ouvrages, notamment en creusant de nouveaux fossés antichars.

2) Le matériel D.C.A. contre les avions volant à haute altitude.

Votre Commission a pu constater une fois de plus que, si nous avons une D.C.A. à peu près satisfaisante pour les avions volant à moyenne altitude, notre situation est désolante pour ceux volant à basse ou à haute altitude.

En particulier, pour ces derniers, le Ministère de la Guerre a négligé les avertissements répétés que nous lui donnions touchant ce fait que, sans cesse, les vitesses et les plafonds allaient augmenter, si bien que non seulement la fabrication d'un canon de 90 analogue à celui de la Marine devait être activement poussée, mais encore qu'il fallait mettre aussitôt à l'étude des modèles de 105 ou même de 150.

Il a été fourni, à cet égard, les indications les plus précises et les plus troublantes par le Commandant Hugues, sous les ordres de qui est placé le groupe des escadrilles des Cigognes et Lafayette, quise sont couvertes de gloire ces dernières semaines. Cet officier, d'une valeur éclatante et d'une remarquable intelligence, nous a conté, non seulement la pauvreté de nos avions de reconnaissance et d'observation, mais encore l'impuissance de nos 75 D.C.A. en face des avions de reconnaissance allemands, qui viennent survoler nos lignes et prendre des photographies à 8.000 mètres tandis que nos propres avions, s'ils volent à une telle altitude, sont encadrés ou même surplombés par les obus de la D.C.A. ennemie qui les pourchasse jusqu'à l'intérieur de nos lignes, si bien que ce commandant redoute pour le printemps, si la situation n'est pas modifiée, un fâcheux déséquilibre insuffisamment compensé par la supériorité sur les Messerschmidt des appareils américains Curtiss et la splendide valeur de nos pilotes qui vont enfin recevoir des appareils dignes d'eux.

Ainsi se trouve trop amplement justifié l'acharnement que certains membres de la Commission avaient apporté à ce grave problème et son devoir est de tout faire pour exiger du Gouvernement qu'il s'efforce de rattraper dans la mesure du possible le retard vraiment criminel avec lequel la fabrication d'un 90 a été préparée par la Guerre.

A ce point de vue le général Condé, commandant la 3e Armée et ancien inspecteur général de l'Artillerie, nous a appris que, si la Guerre avait écarté le 90 de la Marine comme s'usant trop vite, c'était à la suite d'essais où l'Armement avait, par une aberration invraisemblable, soumis l'arme à un tir ininterrompu de 500 coupe, destructeur de la pièce et sans rapport avec son utilisation normale.

Nous avons également retenu de ses explications la nécessité de veiller à ce que le modèle d'obus soit arrêté sans tarder, afin de ne pas être dépourvus de munitions lorsque les premiers 90 commenceront enfin à sortir.

En ce qui concerne les renseignements apportés à la Commission par M. le Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, le 16 juin dernier, celui-ci a adressé à M. le Président de la Commission de l'Armée, une lettre du 14 Novembre dont il a bien voulu donner connaissance ; M. Daladier se garde de contester la fidélité de la sténographie, conforme d'ailleurs aux souvenirs ou aux notes des membres de la Commission ; il se contente de regretter que cette sténographie ne lui ait pas été communiquée en vue de lui permettre des rectifications ; il ajoute que les renseignements écrits fournis par lui en juillet sont en tous points conformes à ceux donnés en octobre, ce qui est inexact, puisque le document de juillet indiquait la fabrication du 90 comme "démarrée".

Le rapporteur estime qu'il serait cruel et, dans les circonstances présentes, inopportun d'insister sur un incident dont, par deux votes unanimes, la Commission a souligné la gravité, de façon à manifester sa volonté d'obtenir désormais des renseignements exacts.

Ce qui importe, c'est que les tergiversations et les nonchalances cessent et que, dans ce domaine comme en d'autres, l'esprit de guerre se substitue à la routine administrative.

M. le Ministre de l'Armement, dans deux conversations avec le rapporteur, qui a vainement tenté d'en obtenir la confirmation écrite, a déclaré que la cadence de 20 par mois indiquée par le document d'octobre comme devant être atteinte au printemps de 1940 était elle-même inexacte ; la cadence ne serait que de 8 au printemps pour atteindre 16 au mois d'octobre ; le Ministre a promis d'ailleurs de tout faire pour augmenter ce rendement, en faisant fabriquer au Canada, dans les usines du Creusot, si heureusement dénationalisées, dans les ateliers de la S.N.C.F.

La Commission prend acte de ces assurances de la part d'un ministre qui paraît heureusement résolu à rompre avec les erremements dont elle se plaignait en vain depuis si longtemps.

Elle conclut sur cette question à :

A - l'intensification par tous les moyens de la fabrication du 90

B - l'adoption et la mise en fabrication immédiate de l'obus de 90 ;

C - la mise à l'étude et l'établissement de pièces d'artillerie de calibres supérieurs pouvant porter à 12.000 mètres ;

D - l'utilisation aussi rapide que possible, à titre de palliatif, des divers types d'obus imaginés par M. Brandt et si fâcheusement écartés avant la guerre, en vue d'augmenter la portée du 75 D.C.A. et de permettre l'emploi de divers matériels grâce à un léger sous-calibrage.

P.S. Votre Rapporteur a laissé délibérément de côté la question si grave des insuffisances de liaison entre la D.C.A. et les escadrilles de chasse. Cette question ne peut être traitée indépendamment du problème, plus préoccupant encore, de l'organisation de l'armée de l'air aux multiples services pléthoriques, et de ses rapports avec le commandement de l'armée de terre.

Artillerie antiaérienne -

M. DESPRES désirerait savoir ce que l'Allemagne possède comme artillerie antiaérienne, A la fin de 1937, elle avait en service 1750 pièces de 88, 250 de 105 et 750 de 150, ce dernier matériel pouvant atteindre, avec un projectile d'une vitesse initiale de 1.060 m. 14.000 mètres d'altitude ; depuis lors, la vitesse initiale a été réduite à 880 m., ce qui réduit la portée à 10.000 mètres environ. Néanmoins, il est permis de se demander s'il sera possible à la France de rattraper le retard que de tels chiffres, vieux de deux ans, laissent supposer.

M. REIBEL rappelle que la question l'a depuis longtemps préoccupé et que, dès le mois de mars dernier, il a écrit à M. le Président du Conseil pour lui signaler que la question du canon de 90 lui paraissait déjà dépassée et qu'il y aurait lieu de se préoccuper d'ores et déjà des calibres supérieurs, à savoir le 105 et le 114.

A ce propos, il regrette que nos équipages n'aient pas été entraînés à voler à de très hautes altitudes - ce qui apparaît comme une nécessité inéluctable et qu'on ne se soit pas davantage préoccupé du matériel nécessaire à ces altitudes, y compris les appareils respiratoires dont les défectuosités ont causé récemment deux accidents, dont un mortel. Bien au contraire, on paraît avoir contrecarré systématiquement les efforts de tous ceux qui avaient compris cette nécessité.

M.J.P. RAMBAUD appuie cette observation.

M. REIBEL note enfin que, pour ce qui est du commandement, des difficultés ont surgi entre la D.C.A. et l'aviation de chasse, et que la question des rapports entre les commandants d'unités aériennes et les chefs de l'armée de terre doit être posée.

* * *

M. LAURENT-EYNAC donne lecture du rapport ci-après :

84

Rapport de M. Laurent-Eynac -

RAPPORT de Monsieur LAURENT-EYNAC
sur la défense anti-aérienne et l'aviation de la 3e Armée.

La délégation de la Commission sénatoriale de l'Armée a porté au cours de sa visite à la 3e Armée, une attention particulière à l'organisation de la défense anti-aérienne et tout naturellement au concours qu'apporte l'Aéronautique au Commandement de l'armée.

ARTILLERIE ANTI-AERIENNE

En ce qui concerne la défense anti-aérienne, notre visite a porté sur une batterie moderne de 75, c'est-à-dire un élément de la défense anti-aérienne de l'armée proprement dite, ensuite sur la défense anti-aérienne d'une division, de la 42e D.I.

75.- C'est ainsi que nous avons été amenés à examiner l'installation d'une batterie moderne de 75, dans la région de Metz, installée sur plate-forme. Il s'agit d'un matériel moderne tout à fait satisfaisant dont les tirs peuvent être effectifs entre quatre et sept mille mètres. Nous avons été frappés par la parfaite organisation de la batterie visitée, et surtout par la perfection des appareils de signalisation, repérage et correction qui sont tout à fait remarquables. Il semble bien que l'on puisse trouver la confirmation de l'assurance souvent exprimée que la défense contre avions navigant à moyenne altitude est honorablement assurée sous la condition, bien entendu, d'une densité satisfaisante de cette artillerie de 75.

PETITS CALIBRES.- En ce qui concerne les tirs contre avions navigant à basse altitude, la 42e D.I. à Remilly nous a présenté son organisation distribuée en trois stades en profondeur :

1e- quatre pièces de 20 OERLIKON,
2e- mitrailleuses de 13-2,
3e- batterie de 25 C.A., en fait quatre pièces.

Le personnel nous a fait la meilleure impression et nous pensons que, notamment, la situation des territoriaux qui assurent le service des mitrailleuses 13-2 doit être améliorée selon les propositions déjà faites à l'autorité militaire compétente.

En ce qui concerne le matériel de petit calibre, sa qualité n'est pas ici en jeu, non plus que celle des mitrailleuses 13-2 ; mais deux observations doivent être retenues : d'une part ce matériel, en ce qui concerne les pièces de 20 et de 25 n'est en place que depuis très peu de semaines ou même de jours ; il n'avait pas eu pratiquement à servir. On est surpris que dans cette armée qui, jusqu'à présent, a joué un rôle principal dans les opérations militaires, on ait tant attendu pour doter l'artillerie anti-aérienne, surtout on est frappé du nombre infime de matériel en service, de la précarité de ses moyens, du peu de densité des dispositifs anti-aériens soit qu'il s'agisse du tir contre avions volant à basse altitude, soit qu'il s'agisse du tir contre avions volant à moyenne altitude.

90.- La carence absolue de matériel anti-aérien contre le vol à très haute altitude nous oblige à formuler cette conclusion que si l'ennemi décidait d'engager de vastes opérations aériennes dans notre ciel, il ne pourrait être ni incommodé, ni être intimidé, ni à plus forte raison être arrêté par une artillerie anti-aérienne aussi notoirement insuffisante.

Une bonne organisation de la défense anti-aérienne est en trois termes : d'abord les canons.

En ce qui concerne le 90, il semble bien que les commandes ayant été très tardivement passées, l'hésitation s'étend perpétuellement de la façon la plus incompréhensive entre le 90 Marine et le 90 Guerre, la recherche du mieux ayant généralement retardé toute décision. Nous ne disposerons des premières pièces qu'à l'été de 1940 et la cadence des fabrications ne s'accentuera que vers la fin de 1940 pour ne prendre ampleur qu'au cours de 1941.

A une question que nous posions à M. DAUTRY, Ministre de l'Armement, pour savoir si, en fin de compte, il mettait en fabrication le 90 de la Guerre ou le 90 de la Marine, M. DAUTRY a répondu "Je fais fabriquer le "90 Maison". Cela veut-il dire que l'Armement a mis fin à la querelle en adoptant une solution définitive? Nous le souhaitons et nous posons maintenant notre question en ce qui concernel'obus adopté. Est-ce l'obus Marine ? Est-ce l'obus Schneider ? Est-ce l'obus mis au point sous la haute direction du Général Condé, alors Inspecteur Général de l'Artillerie. Nous voudrions enfin être fixés. Nous voudrions savoir sur combien de pièces de 90 prêtées par la Marine, l'Armée peut immédiatement compter, d'autre part, combien de pièces britanniques 94 ont été mises à la disposition de l'Armée française.

LES FABRICATIONS

Si nous passons aux tirs aux moyennes altitudes nous nous empressons d'enregistrer que là, nos matériels de 75 modernisés et prolongés offrent incontestablement une qualité de tir qui donne satisfaction ; mais nous voudrions savoir d'une façon nette et précise de combien de batteries nous disposons à cet égard, au total, soit qu'il s'agisse des anciennes pièces de 75, soit qu'il s'agisse encore de pièces de 75 du type 33 (il semble que nous disposions de 200 pièces de ce type) soit enfin qu'il s'agisse du type définitivement adopté de 75 C.A. 32 (plus de 800 pièces de ce type auraient été commandées). Nous disposerions actuellement de 250 à 300 de ces pièces, de 400 en janvier ; la cadence mensuelle passerait peu à peu de 20 à 30. La Commission de l'Armée voudrait avoir sur ce point des précisions écrites que jusqu'à présent elle n'a jamais pu obtenir.

Si nous passons au matériel de petit calibre, nous enregistrons que des commandes importantes ont été passées sur les matériels dits 20 OERLIKON et 25 C.A. Monotube. Des déclarations orales qui nous ont été faites, mais qui n'ont jamais été confirmées par écrit - ce qui nous oblige à en faire un usage circonspect - on peut conclure que nous disposerions actuellement d'environ 500 pièces de ce petit calibre, en y comprenant un chiffre insignifiant de canons suédois Bofors. Les cadences

mensuelles prévues pour le 20 OERLIKON, à savoir 50 par mois, et pour le 25 C.A. Monotube, à savoir 40 par mois, sont-elles présentement tenues ? C'est une première question.

Seconde question : on avait fait des promesses éclatantes en ce qui concerne une très importante commande de 25 C.A. bitubes dont le prototype était définitivement établi et dont la grande série allait commencer à sortir. Ces commandes seraient définitivement abandonnées. Par quoi remplacera-t-on les 1.060 25 C.A. bitubes.commandés.

Si nous disposons présentement de 500 pièces de petit calibre, on n'en trouve qu'un chiffre insignifiant dans la 3ª Armée qui est dans le secteur le plus actif.

Enfin où en est le problème des munitions et des approvisionnements pour ce petit calibre? Des informations qui nous ont été données, il semble bien que les fabrications de la munition 20 soient extrêmement en retard. La Commission voudrait sur ce point être rassurée autrement que par des déclarations orales, par des précisions écrites et signées.

Enfin au total de combien de mitrailleuses 13-2 disposons-nous ?

Une dernière observation : on est frappé de la lenteur des cadences mensuelles prévues pour les matériels anti-aériens lorsque l'on constate que dans un ordre tout voisin, le canon d'aviation 404 a déjà 500 de ses exemplaires livrés à l'armée et que sa cadence de sortie est de 180 par mois. La seule usine Hispano de Saintes permet la fabrication de 160 canons-mois et 600.000 projectiles-mois. On prévoit 1.000 canons-mois avant juillet, 1 million de projectiles-mois à la même époque. Quelle raison s'oppose à ce que les fabrications d'artillerie aérienne s'orientent rapidement vers la même cadence? Nous ne l'apercevons pas.

Nous n'avons jusqu'à présent parlé que du canon. Si nous considérions les deux autres aspects solidaires de cette défense anti-aérienne, l'organisation des projecteurs et celle des ballons protecteurs ; nous serions obligés d'enregistrer une évidente insuffisance en ce qui concerne les sections de projecteurs et une carence à peu près totale en ce qui concerne les ballons de protection. En tout cas, à la 3ª Armée, on ne nous a montré ni les uns, ni les autres.

La D.C.A. ALLEMANDE

Cette insuffisance de moyens de la D.C.A. française paraît dramatique si on la compare à l'organisation complète et minutieuse de la D.C.A. allemande, essentiellement rassemblée d'ailleurs, semble-t-il, entre Moselle et Rhin. Il y a là incontestablement une extrême densité de ressources de la D.C.A. allemande en mitrailleuses, canons de tous modèles, projecteurs et ballons. Diversité des moyens, extrême densité de rassemblement sur les lieux de passage, telles sont les caractéristiques de cette organisation.

Nous ne retiendrons ici que les observations recueillies sur la D.C.A. allemande au cours de nos visites aux formations aériennes. On peut les résumer ainsi :

Les opérations défensives sont menées par l'artillerie anti-aérienne allemande en liaison très étroite avec son aviation de chasse depuis laffin de septembre et les premiers jours d'octobre, en particulier à partir du moment où tous les moyens ennemis ont été mis en place. On peut assurer que tout avion français pénétrant en territoire allemand a subi les tirs de la D.C.A. Elle a été efficace jusqu'à 6.000 mètres. Un équipage volant à 8.000 mètres a été l'objet d'un tir imprécis mais a observé autour de lui et au-dessus de lui des coups éclatants assez près : de nombreux projecteurs ont été mis en action dans les régions survolées par les équipages français. Ils s'en sont à la vérité assez facilement dégagés ; des projecteurs d'un modèle jusqu'ici inconnu émettant des faisceaux colorés rouge-orange ou des faisceaux bi-colores blanc et rouge ont été vus en action. Ils traversaient les nuages.

Un appareil français aurait été soumis à un tir au son extrêmement précis. Enfin des barrages de ballons montant jusqu'à 5.000 mètres ont été reconnus. Ce qui a frappé dans l'ensemble nos équipages, c'est d'une part l'existence d'une D.C.A. allemande très nombreuse et dense, tirant admirablement entre 4 et 6 mille mètres, obligeant à monter à 7.000 et 8.000 mètres, et le caractère extrêmement mobile de cette D.C.A. qui se présente aux endroits de passage avec une grande célérité, enfin l'étroite liaison qui existe entre elle et l'aviation de chasse allemande, l'attaque des chasseurs se produisant immédiatement après le tir de la "flack" (D.C.A. allemande).

L'observation aérienne telle qu'elle se pratiquait jusqu'à présent est désormais à peu près complètement interdite, si elle veut s'avancer quelque peu dans le ciel ennemi, par les tirs de l'artillerie anti-aérienne allemande conjugués avec l'attaque de son aviation de chasse ; c'est la mort rapide de l'aviation lente. Sur le total de nos pertes aériennes, 90 % ont été supportées par les groupes d'aviation d'observation. La prise des photographies et des renseignements si précieux au Commandement et aux autres Armes ne pourra plus être effectuée par nos matériels anciens d'observation qui sont condamnés à demeurer à terre. Ce sont nos avions de reconnaissance, par exemple le Potez 63, qui pourront remplir cette besogne, à condition encore de prendre de hautes altitudes et d'y essayer d'échapper au gué ennemi. L'aviation d'observation et de reconnaissance comme l'aviation de bombardement ne pourront désormais se défendre et remplir leurs offices qu'en rejoignant les caractéristiques de l'aviation de chasse ou en s'en approchant, qu'il s'agisse de la vitesse, de l'altitude ou de l'armement.

VISITE aux FORMATIONS AERIENNES.
OBSERVATIONS et CONCLUSIONS.

Si de la visite que nous avons faite aux groupes aériens de la 3e Armée et, par conséquences de voisinage, de la 4e Armée,

nous essayons de tirer quelques observations générales susceptibles de retenir l'attention de la Commission de l'Armée, nous pourrions les formuler ainsi : d'une part, l'organisation générale de l'Aéronautique gagnerait à être simplifiée. Il est excellent que le Général, commandant en chef les forces aériennes, soit à côté du Commandant en Chef des forces armées de la France; que le Général, commandant l'Aéronautique aux Armées, soit à côté du Général commandant les Armées de l'Est; que les trois Généraux commandant les zones aéronautiques soient à côté des trois Généraux commandant les groupes d'Armées. Ce sont les relations de ces divers commandements aériens avec les généraux d'aviation adjoints aux commandements d'Armée qui gagneraient à être précisées et simplifiées. Il faut d'ailleurs reconnaître que d'une façon générale, on se déclare satisfait du concours de l'aviation. Ce sont surtout les services de ravitaillement qui donnent lieu à bien des doléances et des griefs motivés par la lenteur des renouvellements et des remplacements, en ce qui concerne les rechanges et les besoins des parcs. Cela tient à la survivance de la distinction entre la base et l'escadre, le commandement territorial et le commandement aux armées. Jusqu'à présent, les besoins en ravitaillement ont dû être formulés auprès du commandement de la 1ª Région à Dijon et non pas auprès des commandants d'escadre. Cette organisation serait en voie de modification ; il faut souhaiter que cette mise en ordre indispensable soit effectuée rapidement, car trop souvent des appareils sont immobilisés en escadrille par la lenteur inusitée et impardonnable en temps de guerre, du ravitaillement en pièces de rechange indispensables.

Une autre obse vation à faire est que plusieurs groupes n'ont pas de dotation réglementaire en pilotes et disposent de chiffre d'appareils supérieur au nombre de leurs pilotes. Il y a là une lacune qui peut être immédiatement comblée car les ressources totales en pilotes de l'Armée de l'Air sont suffisantes. Ces défaillances du nombre de pilotes en certains groppes sont certainement dues à une mauvaise répartition de nos ressources.

Une autre observation frappe également : c'est le petit chiffre d'officiers dans les groupes comparé à l'effectif total d'une part, et d'autre part au chiffre pléthorique d'officiers dans d'innombrables Etats-Majors dont on ne saurait trouver ni l'emploi ni la justification. On conçoit bien le gôût qu'ont les Etats-Majors à appeler à eux des officiers de qualité mais la mesure ne saurait être dépassés sans dommage pour l'encadrement des formations qui se battent.

Autre observation : les terrains d'aviation ne sont ni suffisamment dissimulés ni surtout défendus ; aucune organisation sérieuse de défense anti-aérienne, enfin dans beaucoup de groupes, les appareils sont à la corde en plein champ, exposés non pas seulement aux menaces de l'ennemi, mais à toutes les intempéries. Les conditions atmosphériques de l'Est leur sont particulièrement sévères ; à ce régime, beaucoup de ces matériels perdent leur souplesse et leurs performances en sont singulièrement diminuées ; leurs dispositifs électriques deviennent inutilisables et il arrive que leurs armes sont glacées par le froid au moment de servir.

OBSERVATION - RECONNAISSANCE

Si de ces observations générales, nous passons à des observations particulières, aux Groupes d'observation et de

reconnaissance des Armées, nous noterons l'insuffisance grave du nombre et de la qualité des matériels photographiques mis à leur disposition, des dispositifs montage et réchauffeurs nécessaires à une bonne exploitation. Cette insuffisance a des conséquences d'autant plus fâcheuses qu'on sait la qualité des services rendus par le travail photographique de ces escadrilles qui désormais permet de se rendre compte très exactement des travaux et des préparatifs de l'ennemi. La prise des documents photographiques par ces formations aériennes est extrêmement précieuse pour notre commandement puisqu'elle permet d'établir des cartes très précises de tous les chantiers, travaux, dispositifs, préparatifs, approvisionnements, mouvements de l'ennemi.

Une autre observation générale a trait à l'insuffisance générale de l'armement, des approvisionnements en cartouches de ces matériels.

Si nous considérons, en particulier, les appareils d'observation, leur emploi est désormais impraticable et prohibé. Le dernier en date, l'appareil Mureaux, volant à moins de 300 kilomètres à l'heure a été à la merci de l'aviation de chasse ennemie ou de l'artillerie anti-aérienne. Il doit demeurer désormais à terre. Il pourra être remplacé par le Potez 63 adapté à l'observation, qui est un appareil excellent à condition bien entendu de le mieux armer, notamment à l'avant (mitrailleuses de capot).

Nos groupes de reconnaissance étaient dotés du Bloch 131, inutilisable et dangereux et le plus souvent abattu par l'ennemi, mis hors de service désormais au moins pour les opérations de jour. Le seul appareil à maintenir en service pour ces opérations est le Potez 63 dont les qualités de vitesse, d'emploi, de montée ont donné généralement satisfaction, à la condition de perfectionner son armement surtout à l'avant, de remplacer les hélices en bois par des hélices métalliques. / Il y a là incontestablement une machine qui peut constituer une dotation parfaitement satisfaisante pour la besogne si ingrate et si importante de nos groupes de reconnaissance. En bref, sur ce double plan de l'observation et de la reconnaissance, qui intéresse si étroitement l'activité de nos armées en campagne, ce qui est à corriger immédiatement, c'est la faiblesse des moyens photographiques, l'insuffisance de l'armement et la mise en service dans toutes les formations du Potez 63 aux ailes métalliques et aux armés renforcées, l'augmentation de dotations en matériel. Les personnels sont infatigables dans l'accomplissement d'une admirable besogne ; il faut leur donner les moyens de la poursuivre.

CHASSE.

Si nous passons aux groupes de chasse de la 3e et de la 4e Armée que nous avons eu l'occasion de visiter, il nous faut d'abord exprimer une admiration sans bornes pour le commandement et les équipages dont la vaillance, la bravoure, la virtuosité, le cran, la volonté de vaincre créent dans la vie de ces groupes une atmosphère de haute valeur morale et de sacrifices au service de la Patrie. C'est l'un des groupes de chasse de la 3e Armée qui après s'être souvent couvert de gloire depuis le début des hostilités a inscrit à son palmarès l'éclatante victoire du 6 Novembre sur l'aviation allemande. Ce groupe dispose de deux

matériels de chasse parfaitement satisfaisants : l'un, le Morane français, l'autre le Curtiss américain supérieurs en maniabilité sinon en vitesse au Messerschmitt allemand. Si la qualité de nos matériels est excellente, si surtout le moteur Prat et Whitney du Curtiss américain est un élément de sécurité et de confiance pour nos équipages, si l'entraînement de nos pilotes de chasse est nettement supérieur, nous restons surclassés par le nombre ennemi. Il faut donc augmenter en matériels et en pilotes, car le nombre en est encore insuffisant, le chiffre total de nos groupes de chasse. Il faut renforcer leur armement, les appareils allemands disposant de 6 à 8 mitrailleuses avec des approvisionnements de 1.000 cartouches par mitrailleuse. Il faut augmenter les approvisionnements en obus de nos petits canons et les approvisionnements en bandes de nos mitrailleuses. Le combat aérien est d'une violence inouïe en quelques secondes. Il faut compléter les moyens de manoeuvres dont disposent nos pilotes pour la puissance de feu "bordée".

Enfin beaucoup d'équipages réclament leur réchauffage des armes de plan souvent glacées et inutilisables. Ce réchauffage est facile à assurer par la dérivation des gaz d'échappement comme il en va sur le Hurricane anglais ou le Messerschmitt allemand.

Nous voulons dégager des conclusions générales de cette visite à l'aviation de chasse.

Outre l'augmentation de ces dotations immédiates, il faut prévoir les matériels de demain, c'est-à-dire des machines faisant de 500 à 600 kilomètres-heure, et mieux armées encore, il faut prévoir aussi l'avion d'assaut pour les actions à basses altitudes. Le Messerschmitt 110 se fait plus nombreux dans le ciel aux côtés du Messerschmitt 109. Nous devons être attentifs à compléter et renouveler la "chasse" française.

Sur le bombardement aérien, aucune observation à formuler puisqu'aussi bien jusqu'à présent, il n'a pas eu à intervenir. Notre vieille flotte de bombardement ne pourrait être apte qu'à des opérations de nuit sur l'ennemi. Les groppes bombardiers du type L.E.O. et du type AMIOT ne sont pas encore en ligne. Le très petit chiffre d'exemplaires du L.E.O. a fait jusqu'à présent des tentatives et des essais qui n'ont pas été couronnés de succès mais il n'en faut pas tirer des conclusions prématurées.

Notre matériel de bombardement lourd paraît être de qualité si le nombre persiste à demeurer défaillant.

Il faut aussi hâter l'entrée en service, en même temps que de l'avion d'assaut dont l'intérêt vient d'être souligné, de l'avion de bombardement léger, rapide, maniable dont les services pourront être infinis. Le Bréguet 191 répond bien à cette définition. Il faut le mettre en escadrilles sans délai. C'est toute une nouvelle coopération de l'Aéronautique par les moyens de l'assaut et du bombardement qui va intervenir sur les champs de bataille en liaison étroite avec les opérations militaires. Il convient de doter rapidement nos armées de ces moyens nouveaux. Nous en disposons, c'est la réalisation industrielle qui se fait attendre. Elle va être heureusement devancée par la contribution américaine puisqu'aussi bien nous attendons des Etats-Unis

300 avions de bombardement modernes dont la mise en service pourrait être précipitée dès leur entrée en France.

Nous sommes ainsi amenés à formuler trois conclusions :

1º- insuffisance des moyens de la défense anti-aérienne en canons de très grand et petit calibre, en ballons de protection ; absence de liaison avec le commandement aérien,

2º- insuffisance en nombre de l'aviation de chasse - déficience en matériel, en armements et en accessoires photographiques de l'aviation de reconnaissance apte aux besoins d'observation.

3º- organisation aérienne à simplifier afin d'accélérer les ravitaillements et approvisionnements en matériels divers.

M. le PRESIDENT rappelle que certains membres appartenant à la sous-commission des effectifs ont été délégués en mission de contrôle dans la zone de l'intérieur sur l'affectation ou la non affectation des hommes soumis aux obligations militaires ou qui pourraient y être soumis.

Rapport de Mr de La Grandière

M. de La GRANDIERE donne lecture du rapport ci-dessous :

Mon enquête a porté sur la 4º, la 11º et une partie de la 9º région et sur le bureau de recrutement de Strasbourg replié à Poitiers, tant dans les états-majors de région que dans les bureaux de recrutement et les centres mobilisateurs. Je leur ai soumis le questionnaire suivant qui répond aux préoccupations de notre Commission telles qu'elle les a fait connaître dans les conclusions adoptées dans ses dernières séances et dans sa lettre au Ministre du 31 octobre.

Il faut assez longtemps pour rassembler les réponses à quelques unes de ces questions et je ne puis aujourd'hui vous apporter un rapport d'ensemble mais seulement le résultat de constatations générales et des impressions qui s'en dégagent.

D'abord au sujet de l'application de la loi du 10 août 1937, la loi Mourier. Cette loi votée en pleine guerre de 1914 a besoin d'une interprétation particulière pour être appliquée aux classes actuelles. Cette interprétation, il faut le reconnaître, n'a pas été faite. Notamment aucune instruction n'est arrivée dans les bureaux de recrutement et dans les centres de mobilisation concernant :

1º) L'utilisation à l'intérieur exclusivement des réservistes de la 2º réserve ;

2º) Ceux des réservistes dont les pères sont morts pour la France ;

3º) Ceux dont plusieurs frères sont morts pour la France ;

4º) Les fils aînés d'une famille nombreuse.

Je crois qu'il y a là une tâche législative qui s'impose dont notre Commission pourrait prendre l'initiative. Projet de loi tendant à adapter aux circonstances actuelles la loi du 10 août 1917 sur l'utilisation des effectifs.

Pratiquement j'ai constaté qu'un nombre assez faible des hommes de la 2º réserve (5 % environ) étaient employés aux armées, la plupart dans des formations automobiles.

POSITION des HOMMES SANS AFFECTATION.

Les hommes sans affectation, c'est-à-dire porteurs de fascicules bleus, appartiennent tous soit par leur âge, soit par leur situation de famille à la deuxième réserve. Il semble difficile qu'il en soit autrement. Leur nombre est assez considérable et varie de 5.000 à 13.000 par bureau de recrutement.

POSITION en AFFECTATION RESERVEE.

Position qu'il ne faut pas confondre avec la première. Ce sont des hommes de la première réserve maintenus dans leurs foyers mais mis à la disposition de leurs dépôts qui peuvent les rappeler suivant leurs besoins.

C'est dans cette catégorie que des inégalités inévitables se produisent car les besoins ne sont pas les mêmes dans toutes les armes et dans tous les dépôts. Il faut noter que les hommes récemment renvoyés dans leurs foyers comme pères de 4 et 5 enfants sont placés en affectation réservée donc à la disposition de leurs dépôts.

Le nombre des affectations réservées est relativement faible, en moyenne 600 par dépôt.

AFFECTATIONS SPECIALES.

C'est dans cette catégorie que doivent spécialement s'exercer nos investigations car c'est là surtout que des irrégularités et des abus peuvent être commis.

Les commandants de région qui prononcent ces affectations sur la demande des autorités civiles y apportent, m'ont-ils dit, la plus grande vigilance. Certains se plaignent de la confusion et de la contradiction des circulaires ministérielles qu'ils reçoivent à ce sujet.

Ils se trouvent parfois dans l'obligation, pour ne pas arrêter un service public, de prononcer des mises en affectations spéciales qui ne sont pas conformes au règlement d'administration publique pour l'application de l'art. 52 de la loi du 31 Mars 1928. La moyenne des affectés spéciaux est de 900 par bureau de recrutement.

Présence à l'Intérieur des militaires de l'Armée active ou du Service armé de la première réserve.

J'en ai demandé l'état nominatif mais il est difficile d'avoir des renseignements complets sur ces cas individuels.

J'ai l'impression que très nombreux au début dans les services et les états-majors, les militaires de l'active et des classes jeunes sont peu à peu envoyés aux armées, mais il nous faudra veiller avec beaucoup d'attention sur ce point, car il est très facile de se faire déclarer indispensable dans certains services. Je n'ai pas encore à ma disposition les états nominatifs que j'ai demandés aux régions, mais j'ai pu constater que parmi ces hommes des jeunes classes il y en a beaucoup d'affectés comme spécialistes, en particulier dans les compagnies de parc d'artillerie qui en sont presque exclusivement composées.

Remarques particulières.-

Pères de 4 et 5 enfants des équipes de renforcement dans les ateliers militaires.

J'attire spécialement l'attention de la Commission sur la situation de ces hommes, pris parmi les plus anciennes classes de la deuxième réserve, qui ne sont pas des spécialistes et qui jusqu'à présent n'ont pas bénéficié de la mesure renvoyant dans leurs foyers leurs camarades ayant le même nombre d'enfants.

Officiers de réserve pères de 5 et 4 enfants.

Les officiers de réserve pères de 5 et 4 enfants n'ont pas été compris et c'est assez naturel dans la mesure en faveur des hommes de troupe, mais il semble que tout en les maintenant mobilisés on pourrait leur donner des affectations à l'arrière s'ils en font la demande.

Inégalité des salaires entre certaines catégories de mobilisés dans les usines et ateliers.

Les hommes mobilisés dans les usines ou ateliers appartenant à des particuliers travaillant pour la défense nationale touchent un salaire réglementé très inférieur à celui des mobilisés comme ouvriers dans les manufactures ou ateliers nationaux. L'inégalité est si grande qu'elle provoque des récriminations et développe dans certaines régions un état d'esprit fâcheux.

Composition des Commissions de Réforme.

Les Commandants de régions sont unanimes à déclarer qu'ils sont impuissants contre l'embusquage si les médecins composant les commissions de réforme continuent à être choisis parmi les médecins civils exerçant leur profession dans les localités des hommes qu'ils ont à examiner.

M. d'HARCOURT signale qu'à Coetquidan, où sont actuellement des formations polonaises, le service est fait par des Espagnols antifranquistes.

Influence communiste dans les affectations

M. J.P. RAMBAUD déclare que la sous-commission des effectifs s'est émue de certains faits et de certaines constatations qui donnent à penser que des mises en affectation spéciale ou en position "sans affectation" ont été inspirées parfois par des considérations politiques et attribuées comme systématiquement par certains bureaux de recrutement à des hommes appartenant aux organisations communistes. C'est ainsi que, dans le ressort d'une circonscription de gendarmerie, une douzaine d'hommes inscrits au carnet B et d'âge mobilisable sont tous placés en affectation spéciale ou laissés sans affectation ; l'un d'eux était même désigné pour remplir les fonctions particulièrement délicates de secrétaire au bureau de recrutement. Il faut que le président du conseil soit instruit de ces pratiques, en un temps surtout où la politique communiste semble redoubler d'activité.

M. de BLOIS déplore qu'une circulaire en date du 19 octobre dernier, relative à la suspension de l'affectation spéciale par mesure disciplinaire ait restreint les pouvoirs des généraux commandants de région. Il signale des cas de sabotage dont les auteurs n'ont pu être individuellement identifiés par suite de difficultés rencontrées pour obtenir les témoignages, et cependant de la nécessité d'écarter les éléments nocifs et les auteurs probables de ces actes graves.

M. LE PRESIDENT, après avoir donné lecture de cette circulaire, indique que, s'il ne doit pas être permis à un employeur de renvoyer, à son gré, un mobilisé mis en affectation spéciale à son établissement, par contre, l'autorité militaire doit pouvoir écarter des postes où ils sont indésirables les éléments suspects.

Affectés spéciaux -

M. REIBEL constate que les ouvriers mis en affectation spéciale jouissent d'un régime privilégié et touchent des salaires élevés.

M. ROLLAND signale que des hommes mobilisables mais actuellement sans affectation ne peuvent pas trouver d'emploi, ce qui aggrave le chômage. Quant à la circulaire dont il vient d'être parlé, si l'on peut trouver excessif que l'employeur verse une indemnité à un ouvrier placé chez lui en affectation spéciale en cas de renvoi non justifié, elle n'en représente pas moins une garantie pour la liberté individuelle, et cette garantie est nécessaire, car si le haut commandement montre un esprit de conciliation et même de cordialité, il n'en est pas toujours ainsi aux échelons subalternes.

M. CHAUMIE fait ressortir que si l'affecté spécial a un contrat de travail qui le lie à son employeur, il n'en reste pas moins mobilisé. Il s'agit de savoir si, actuellement, alors que la propagande communiste est très forte et que le salut du pays est en jeu, on continuera d'appliquer les errements du temps de

paix ou si l'on accordera le droit à l'autorité militaire, sur des présomptions graves, de renvoyer à leur poste de mobilisation normal, les hommes qui, placés à un endroit privilégié, y paraissent dangereux. Il importe que le commandement ne soit pas lié par la nécessité de la preuve pour écarter les éléments suspects. Il ne s'agit pas de prononcer une peine, mais seulement de faire cesser un privilège.

M. de BLOIS, en réponse à l'observation de M. Rolland, précise que les inconvénients de la circulaire du 19 octobre lui ont été signalés par le général commandant la IXe région militaire et qu'il est inadmissible que des actes de sabotage se perpétuent. M. le Président du Conseil devrait être entendu par la Commission à ce sujet.

M. le PRESIDENT pense qu'il y a lieu, en effet, de saisir M. le Président du Conseil de faits qui sont suffisamment graves et concluants pour l'émouvoir, ce qui n'empêche pas la Commission de poursuivre ses investigations.

M. REIBEL souligne qu'il conviendrait de l'entendre personnellement en tant que Président du Conseil.

M. de BLOIS signale que des disciplinaires cantonnés au camp du Ruchard terrorisent la population des villages voisins et qu'il y aurait intérêt à renvoyer hors de France, sinon la totalité de ces hommes, au moins les pirès d'entre eux, et de soumettre les autres à une surveillance plus efficace. Des crimes atroces ont été commis.

M. J.P. RAMBAUD appuie cette observation, en soulignant que la situation est la même dans la région du Sud-Ouest de la France où d'autres disciplinaires sont cantonnés.

Déclarations d'enfants à faire par les mobilisables.

M. CAMBOULIVES revient sur la question, précédemment évoquée, des déclarations d'enfants à faire par les mobilisables pour bénéficier d'une ancienneté de classe. Il n'est tenu compte que de celles qui ont été faites au moins un mois avant la mobilisation ; il conviendrait de fixer un nouveau délai pendant lequel seraient reçues les déclarations qui n'auront pas été faites en temps voulu.

M. REIBEL craint que, si un délai est fixé, il ne joue contre les mobilisés.

M. le PRESIDENT est d'avis qu'il faudrait assigner un terme à l'autorité militaire et il constate que la commission, qui a déjà saisi le Gouvernement de la question, importante pour le moral du pays, est unanime pour insister.

La séance est levée à treize heures.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 15 Novembre 1939, à quinze heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Laurent-Eynac, Rillart de Verneuil, Camboulives, Mourier, Goirand, de Chammard, Tasso, Naudin, de La Grandière, Laudier, Maroselli, Jacquy, de Juigné, Dépierre, Rolland, Desprès, Reibel, de Blois, Fabry, d'Harcourt, Chaumié, J.P. Rambaud, Belmont, Bénazet.

Excusé : M. Neyret.

Exposé de Mr Fabry.

M. FABRY fait un exposé de la situation militaire et des perspectives qu'elle comporte.

M. MOURIER donne lecture du rapport rédigé par lui, au nom de la mission déléguée par la Commission de l'Armée, dans sa séance du 25 octobre, pour enquêtes, aux armées, sur l'état sanitaire et l'hygiène des troupes et sur les mesures de protection contre le froid.

Rapport de Mr Mourier.

RAPPORT de M. MOURIER.

Vous avez, au cours de votre dernière séance, confié à M. Camboulives, président de la Sous-Commission du Service de Santé et de l'Intendance, à MM. Rolland, Maroselli, Tasso et Mourier, la mission de procéder au contrôle sur place de l'organisation du service de santé en campagne et des moyens de protection contre le froid, mis à la disposition de nos armées.

Votre délégation s'est rendue, le 3 Novembre, dans la zone occupée par la 3e armée (Général Condé), après une visite au G.Q.G. où, en l'absence du général commandant en chef, elle a obtenu, du major général, les renseignements suivants :

INTENDANCE

Les hommes manquent :

- de chaussures ; 2.000.000 de paires seraient immédiatement nécessaires ;

- d'effets de drap pour certaines unités, qui n'ont pas un équipement d'hiver complet, et utilisent encore des effets de treillis ;

- de bottes en caoutchouc, pour les hommes de garde à la tranchée ou aux pièces d'artillerie, immobilisés pendant la nuit, dans la boue liquide et froide ;
- de couvertures et de couvre-pieds ;
- de toiles de tente pour les bivouacs ;
- de bois pour la construction des abris de la troupe ;
- de vestes dites canadiennes - peau de mouton à toison intérieure pour les guetteurs.

SERVICE de SANTÉ

Malades et blessés.

Pour toutes les armées françaises le nombre des malades évacués des corps de troupe sur la zone de l'armée ou sur celle de l'intérieur s'élève à 73.774, parmi lesquels on compte 20.000 malades environ atteints de maladie a frigore : angines, bronchites, trachéo-bronchites, pneumonies (celles-ci heureusement légères).

739 cas de maladies contagieuses ont été enregistrés dont un nombre infime de fièvres typhoïdes. Contre cette dernière maladie, les mesures sont dès maintenant prises ; une vaccination d'entretien - car tous les hommes ont été vaccinés à leur passage au régiment - est pratiquée dans toutes les unités dont tous les présents, officiers et soldats, quel que soit leur âge, reçoivent, sauf contre indication nettement établie, 1^{cc} de vaccin.

Blessés

A la date du 26 octobre, le nombre des blessés par coup de feu s'élevait à 1.388 seulement, la plupart d'entre eux sérieusement atteints par éclats d'obus au cours de combats de courte distance.

Par contre, le nombre des accidents, conséquence probable de la motorisation de nombreux éléments de l'armée, s'élève à 10.043.

Il n'y a pas eu de gazés et le nombre des morts, sur lequel nous n'avons pas obtenu de précision, semble pouvoir se fixer aux environs de 500 à 600.

Munis de ces renseignements, nous avons poursuivi, les 3 et 4 Novembre, notre enquête parmi les unités, les cantonnements et les formations sanitaires de la 3e armée.

Protection contre le froid

La protection contre le froid est nettement insuffisante ; il y a lieu d'obtenir d'extrême urgence, pour chaque homme, les effets individuels ci-après :

- 2 paires de chaussures,
- 1 couverture,
- 1 couvre-pied,
- 1 chandail,
- 1 paire de gants de laine.

En outre, il faudrait avoir les effets de secteur suivants:

- bottes en caoutchouc pour les hommes de garde au secteur ou aux pièces,

- vestes canadiennes pour les guetteurs.

Nous avons visité le 1º groupe du 160º A.L.; les hommes sont dépourvus de chandail ; ils n'ont pas de toile de tente pour le bivouac ; ils manquent de bois pour construire leur abri et disposent d'une seule paire de chaussures, souvent en mauvais état.

Ils doivent, par roulement, passer la nuit aux pièces, souvent sous une pluie continue, presque tous sans bottes de caoutchouc ; les rares privilégiés qui ont pu s'en procurer sont seuls préservés des inconvénients graves de l'immobilité noctorne dans la tranchée remplie de boue liquide et froide.

Certes on ne constate encore que de très rares cas de pieds gelés ; mais par contre des accidents gastro-intestinaux et pulmonaires dus au froid nous ont été signalés, assez nombreux, pa r le corps médical et les commandants d'unités.

Au 53º R.I.C. particulièrement visité par nos collègues Camboulives et Tasso, les hommes n'ont ni veste en drap, ni couverture.

Ils disposent simplement :

- d'un chandail,
- d'une capote,
- d'un pantalon de drap,
- d'une seule paire de souliers,
- d'un couvre-pied.

Là aussi des indispositions de toute nature dues au froid ont été constatées et on se demande ce qu'il arrivera lorsque l'hiver se fera sentir dans toute sa rigueur.

Vous jugez, Messieurs, par ces deux exemples, de l'effort qui s'impose, de toute urgence, pour que nos troupes disposent des moyens indispensables pour lutter efficacement contre les cruelles morsures du froid.

SERVICE de SANTÉ

Affirmons tout de suite que, sauf quelques lacunes inévitables au début d'une guerre qui met des millions d'hommes en mouvement, l'organisation technique du Service de Santé, en profondeur, nous paraît devoir répondre à tous les besoins de la bataille; elle a été réalisée en tenant compte des leçons de la guerre de 1914-1918.

Médecins, chirurgiens et pharmaciens au milieu desquels - qu'ils soient de l'active ou de la réserve - règne la plus confiante camaraderie, nous paraissent judicieusement utilisés ; chacun semble se trouver à la place où il rendra le plus de services et tous sont animés, au plus haut point, du désir de bien servir l'armée et la nation.

Nous avons vu, à quelques kilomètres de la ligne de feu, le poste de secours d'un régiment colonial - heureusement sans blessés - qui nous a paru judicieusement installé.

Un peu plus en arrière, nous avons visité un groupe sanitaire,divisionnaire, celui du secteur fortifié nº 1, comprenant le G.B.B., autonome au cours de la dernière guerre, une ambulance chirurgicale pour les blessés absolument intrapsportables et une ambulance Z pour soins aux ypérités.

Ces deux premières formations sanitaires sont avant tout des lieux de passage où les blessés doivent subir l'examen le plus important de tout le cycle sanitaire auquel ils seront soumis. Il s'y opère un triage chirurgical très attentif qui dans tous les cas est confié au chirurgien le plus titré, le plus qualifié de la formation.

A une dizaine de kilomètres plus loin vers l'intérieur, on rencontre le groupe d'ambulances de corps d'armée, formation plus solidement constituée en personnel et en matériel. Il est destiné à opérer les grands blessés et à les conserver le temps nécessaire, pour qu'ils soient devenus évacuables, vers les hôpitaux de la zone des armées : là ils attendront leur convalescence, hors des atteintes des pièces à longue portée.

Celui du C.A.C. que nous avons visité en détail comprend une auto-chir, un groupe sanitaire de ravitaillement, un S.H.L.D. et un groupe de lavage pour ypérités.

A propos des ypérités, votre délégation a pensé qu'il y aurait peut-être lieu de revenir à la conception de la dernière guerre, qui avait fait à l'ambulance Z une formation plus mobile, autonome, à rendement sans doute plus efficace.

En effet, la brûlure par gaz moutarde, dont les effets rapides se traduisent, chez les hommes qui n'ont pas été protégés par le masque, par une cécité immédiate, mais heureusement passagère, doit être soignée aussi rapidement que possible : les hommes étant lavés, douchés et changés de vêtement avec la plus grande célérité.

Il ne nous semble pas que ce résultat puisse être atteint avec le système actuel, où les soins sont administrés trop loin de la ligne de feu, par une ambulance liée à ses congénères, qui n'aura pas le moyen de se déplacer et de se porter aussi rapidement qu'il le faudra, au secours des victimes de la guerre des gaz.

En 1918, 4 ou 5 camions, avec des effets de rechange, des tentes et des moyens de lavage formaient une possibilité de traitement immédiat, dont l'efficacité fut bien souvent reconnue.

Un autre groupement d'ambulances nous a donné à Peltre à quelques kilomètres en arrière de Metz, la même impression de sécurité scientifique, que nous avons éprouvée à Roubaix : on nous a montré trois cas de guérisons miraculeuses, de blessés du cerveau, qui font le plus grand honneur à la science et au dévouement de l'excellente équipe médico-chirurgicale qui les a soignés.

Après Peltre, plus en arrière, beaucoup plus en arrière pour le second, l'H.O.E. primaire de Pont-à-Mousson, puis l'H.O.E. secondaire de Bar-le-Duc constituent des centres hospitaliers dont

la puissante organisation matérielle et scientifique nous donnent la certitude que blessés et malades recevront quels que soient leur nombre, la gravité de leur blessure ou de leur affectation, tous les bons soins que la science et le dévouement médico-chirurgical doivent à des soldats français.

En résumé, bonne organisation technique. Quelques lacunes seulement dans l'approvisionnement et l'instrumentation qu'il faudra combler d'extrême urgence :

- Insuffisance notable et dangereuse de toute l'instrumentation en caoutchouc, gants, sondes, seringues, etc...

- Laboratoires inexistants ou dépourvus de microscopes, d'appareils spéciaux pour l'examen du sang et du liquide céphalo-rachidien, d'appareils de radioscopie pour les services de tuberculeux ,

- absence de moyens d'oxygénation pour les gazés, que nous signalons, vigoureusement, à l'attention du Gouvernement.

MOYENS de TRANSPORT

Mais, Messieurs, il est un point sur lequel je veux particulièrement insister, car il est crucial pour la vie de nos soldats blessés ou malades : c'est l'insuffisance criante, impardonnable, des moyens de transport dont dispose notre 3e armée.

Si la situation est la même dans le reste du front, notre délégation ne craint pas d'affirmer que nous vivrons des heures tragiques, que nous allons à un véritable désastre sanitaire.

Toute cette organisation technique dont je viens de faire l'éloge et qui fait honneur au Directeur du S.S. au Ministère, M. Maisonnet, restera sans résultat, si le blessé, tardivement relevé, arrivé à l'hôpital choqué par le trajet ou infecté au cours d'un voyage trop lent et trop long.

A la 3e armée le corps d'armée colonial dispose de :

- une section de 20 voitures légères par division,
- une section de voitures lourdes à la disposition du Directeur de corps d'armée.

Toutes ces voitures, à l'exception de 6 ambulances prélevées dans les services civils du territoire, sont des camions ou des camionnettes réquisitionnées.

Le Médecin général inspecteur de l'armée possède, comme réserve d'armée, 8 sections sanitaires de fortune, qui valent en tout 70 voitures, toutes de réquisition.

Et quelles voitures, Messieurs ! Des camions de transport pour marchandises dont la plate-forme bâchée est munie de tringles parallèles à l'axe de la voiture, sur lesquelles sont fixés les brancards ; de grandes tapissières de livraison dont l'espace utilisable se trouve considérablement réduit par la

forme arrondie de la carrosserie, en bref des véhicules souvent trop lourds, à peine bons pour des marchandises inertes.

Vous figurez-vouz, Messieurs, le sort de nos malheureux blessés et malades cahotés dans ces véritables paniers à salade, promenés à 50 ou 60 kilomètres à l'heure, sur des routes défoncées, par des voitures dépourvues d'amortisseurs épousant tous les nids de poule de la chaussée?

Pouvez-vous imaginer sans frémir d'indignation un blessé atteint de fracture de cuisse ou de plaie pénétrante de l'abdomen, poussant à chaque coup de frein, à chaque arrêt brusque ou à chaque démarrage un peu brutal, des hurlements de douleur et cela tout au long du calvaire qu'il subira pour atteindre la salle d'opération ?

C'est cependant ce qui se passera demain si l'offensive dont on nous menace se déclanche avec la vigueur que nous annonce la presse hitlérienne.

Certes, la responsabilité de cet angoissant état de chose n'incombe ni à la Commission de l'Armée qui l'a prévu, ni au Sénat qui a doté le Ministère de la Guerre de tous les crédits qui lui ont été demandés, mais <u>au Gouvernement tout seul</u>, qui n'a pas su les répartir équitablement et donner au Service de Santé comme à celui de l'Intendance, la part qui devait leur revenir.

Vous vous rappelez tous, Messieurs, le cri d'alarme que la Commission de l'Armée a poussé dès le mois de Février dernier, et répété, à plusieurs reprises, au cours de l'année qui s'écoule avant comme après la déclaration de guerre :

- question orale posée au Président du Conseil,
- démarches personnelles de notre Président M. Daniel-Vincent,
- questionnaire écrit, précis et pressant à M. Daladier,
- audition de M. le Sous-Secrétaire d'Etat Ducos,

rien n'a servi à rien ; nos efforts comme nos démarches ont été inutiles et vaines.

M. le Président du Conseil nous a répondu par lettre qu'on ne construisait pas de voitures sanitaires modernes parce que la direction de l'artillerie - chargée de fournir les moyens de transport au Service de Santé - n'avait pas de hangar pour les abriter et M. le Sous-Secrétaire d'Etat a déclaré que la réquisition, et la fabrication intensifiée depuis la déclaration de guerre, suffiraient aux besoins.

Cet optimisme officiel n'atténue pas la responsabilité du Gouvernement dont la carence en matière d'organisation des moyens de transports sanitaires, causera demain des souffrances inévitables et inutiles à nos soldats.

<u>CONCLUSION</u>

Votre délégation vous propose de demander au Gouvernement de prendre des mesures - immédiates - : réquisition à l'intérieur, mission d'achats à l'étranger, pour que l'armée dispose, avant l'hiver, c'est-à-dire dans un mois au plus tard :

En ce qui concerne la protection contre le froid,

- 2.000.000 de paires de chaussures,
- 200.000 paires de bottes en caoutchouc,

- 20.000 vestes canadiennes pour les guetteurs, de vêtements en drap, chandails, gants de laine, toile de tente, bois pour les abris, dont les quantités devront être chiffrées dans le plus court délai.

- de 3.000 voitures de transports sanitaires modernes dont la guerre de mouvement peut exiger l'emploi dès la reprise des hostilités.

  Sur ces 3.000, 10 % devront être des voitures tous terrains, pour la relève des blessés.

Voilà, Messieurs, ce qui nous paraît indispensable, de toute urgence, pour combler les lacunes de notre organisation militaire, en ce qui concerne l'Intendance et le Service de Santé.

Mais à cela ne doit pas se borner, selon nous, le rôle de la Commission de l'Armée.

Il ne suffit pas de constater les fautes, ni d'en indiquer les remèdes, pour que notre mission soit terminée. Il faut en prévenir le retour et pour cela rechercher les responsables, appliquer, s'il y a lieu, des sanctions exemplaires aux coupables.

Il y a quelque part une autorité qui n'a pas su, pas voulu ou pas pu obtenir pour l'Intendance les crédits nécessaires à l'équipement de nos armées contre le froid et pour le Service de Santé les voitures sanitaires indispensables à la relève et au transport rapide de nos blessés et de nos soldats.

Cette autorité, la Commission de l'Armée exigera du Gouvernement qu'elle soit dans le plus bref délai découverte.

Considérations générales sur le service de santé

M. CAMBOULIVES, qui dirigeait la mission, indique que l'organisation technique du service de santé aux armées est très satisfaisante, et fait le plus grand honneur à M. le médecin général Maisonnet, à qui en revient le mérite. C'est ainsi que, dans un service de neurochirurgie, la compétence et les efforts associés d'un neurologiste et d'un chirurgien spécialiste du crâne ont permis de réussir, dans les meilleures conditions, cette opération délicate qu'est l'extraction d'une balle sur le plancher du quatrième ventricule. Par contre, ainsi que l'a justement fait ressortir M. Mourier, les moyens de transport sont nettement insuffisants.

M. ROLLAND appuie ces observations : une discrimination est à faire entre le service de santé et celui de l'intendance. Les troupes sont vêtues et couchées dans des conditions effroyables auxquelles il convient de remédier de toute urgence. Par contre, le service de santé militaire est organisé d'une façon bien supérieure à celle de la guerre précédente et il faut en féliciter le médecin général Maisonnet. Il faut malheureusement noter le manque de certains matériels et l'insuffisance des moyens de transport. Des fautes ont été commises, qu'il importe de sanctionner.

Quelles sont les matières premières existant en France ?

Quel est le moyen envisagé pour parer au déficit ?

Quels ordres sont donnés pour faire affecter les spécialistes indispensables ?

Quelle production peut être espérée et dans quel temps pour munir tout soldat de l'avant de deux paires de chaussures ?

L'Intendance a-t-elle organisé des centres de découpe ?

Ces centres ont-ils eu une production jusqu'alors et laquelle ?

Les réquisitions des machines à découper appartenant aux industriels n'ont-elles pas ainsi empêché toute production de l'industrie privée ?

Les gabarits et les emporte-pièces de l'Intendance conduisent-ils à des découpes suffisantes ?

Nous avons été avisés que la semelle, notamment, serait trop étroite par rapport à l'ensemble de la chaussure à laquelle elle est destinée, ce qui entraîne une fabrication peu solide qui ne résistera pas à l'usage.

Il nous a été signalé, d'autre part, que le cuir mis à la disposition des fabricants est, pour partie, de si mauvaise qualité, que certaines tiges doivent être doublées pour la fixation des oeillets.

Ces faits sont-ils exacts ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués,"

M. CHAUMIE, à propos des moyens de protection contre les gaz, indique que nulle part il n'a vu, dans les batteries visitées, de stocks de chlorure de chaux. Il faut en constituer des réserves et prévoir des équipes capables de donner rapidement aux artilleurs des vêtements de rechange. En outre, il serait bon de rendre aux formations Z la mobilité qu'elles avaient pendant la dernière guerre.

La question des chaussures.

M. BELMONT remarque que le rapport de M. Mourier pose la question des chaussures, qui est particulièrement préoccupante. Il a préparé un questionnaire à adresser, sous forme de lettre, à M. le président du conseil et dont il donne lecture.

18 Novembre 1939.

"Monsieur le Président,

"Les renseignements suivants sur la situation des chaussures de l'armée seraient nécessaires à notre Commission :

Est-il exact qu'à l'entrée en guerre le déficit des paires de chaussures était de l'ordre de 4 millions ? Que, malgré le défaut d'approvisionnement en matières premières, une licence d'exportation concernant 1.300.000 cuirs de veaux ait cependant été accordée ? Que 300.000 cuirs aient déjà été expédiés à Londres et rachetés aux prix de réquisition ? Que les fabricants de chaussures français soient obligés de se procurer les mêmes cuirs en les payant sur la base de leur valeur mondiale, supérieure de 30 % aux prix de réquisition français ?

Notre Commission vous serait obligée de lui faire connaître :

Quelles mesures ont été prises pour empêcher l'exportation desdits cuirs, qui a signé et au profit de qui a été signée la licence d'exportation, et si des mesures sont prises pour fabriquer de toute urgence des brodequins militaires.

M. JACQUY rappelle que la commission de l'Armée a signalé, il y a deux ans, un déficit dans les réserves de chaussures.

M. de BLOIS signale que, pour remettre en activité les établissements producteurs de chaussures de la région du Choletais, il faudrait créer un centre annexe à Cholet, ce qui permettrait d'utiliser les cuirs tannés en Maine-et-Loire.

M. BENAZET constate avec regret que, dans notre pays qui dispose de ressources immenses, ce qui a manqué c'est l'organisation méthodique, d'où nécessité de réparer les dommages ainsi causés.

Manque de médecins pour les populations civiles.

M. J.P. RAMBOUD se déclare préoccupé du manque de médecins pour les populations civiles, alors que tant de médecins mobilisés sont inoccupés. Ne serait-il pas possible de renvoyer chez eux les médecins qui, actuellement, ne rendent aucun service, quitte à les rappeler du jour au lendemain, en cas de besoin ?

M. CHAUMIE croit savoir qu'il serait dans les intentions du général commandant en chef, si le calme persiste, de renvoyer dans leurs foyers un certain nombre de médecins.

M. MOURIER pense qu'il serait dangereux de désorganiser les formations sanitaires de l'avant ; par contre, il est partisan de renvoyer les médecins mobilisés à l'intérieur qui sont en surnombre.

M. FABRY estime qu'il suffirait de renvoyer les médecins ayant dépassé un certain âge.

Les Infirmières -

M. J.P. RAMBAUD s'étonne que les infirmières de la Croix Rouge, en principe bénévoles, reçoivent une indemnité de 36 francs par jour.

M. CHAUMIE fait remarquer qu'elles sont considérées comme mobilisées, que certaines sont envoyées loin de leur famille ou de leur résidence et que, dans ces conditions, il est juste de les indemniser.

M. REIBEL insiste sur la nécessité de pourvoir immédiatement les troupes des couvertures et des chaussures qui leur font défaut. Il s'agit là de besoins normaux dont l'importance pouvait être évaluée exactement. Il propose de sanctionner cette carence par un ordre du jour.

M. le PRESIDENT, résumant les observations présentées, constate que la Commission entend d'une part marquer sa

satisfaction du soin avec lequel a été organisé le service de santé, nonobstant la question du transport des blessés à la première étape ; d'autre part, signaler le mauvais état de l'équipement des troupes en couvertures, effets et chaussures. Pour cela, il faut porter à la connaissance du Gouvernement les conclusions du rapport de M. Mourier, le questionnaire de M. Belmont, les termes d'un ordre du jour comme le propose M. Reibel, à moins de saisir oralement M. le Président du Conseil à qui il sera demandé de bien vouloir venir devant la commission.

Propagande communiste -

M. REIBEL pense qu'étant donné la gravité de la question sur laquelle la commission désire attirer l'attention de M. le Président du Conseil, à savoirla recrudescence de la propagande communiste, il vaudrait mieux, pour les autres points, le saisir par écrit, afin de réserver son audition à la seule question que la commission considère comme d'une importance primordiale.

La commission se rallie à cette suggestion et adopte l'ordre du jour ci-après :

" La COMMISSION de l'ARMÉE a constaté que, dans certaines régions, les fascicules bleus et les affectations spéciales ont été très fréquemment attribués à des hommes mobilisables placés sous la surveillance de la gendarmerie et de la police et que certains d'entre eux ont été affectés à des postes d'extrême confiance, tandis que des fonctionnaires chargés de l'ordre public étaient simultanément et dans les mêmes régions appelés aux armées dès le premier jour.

Quelles que soient les explications individuelles données à ces affectations, la répétition et le caractère systématique de ces mesures ont profondément ému notre Commission qui ne peut ignorer qu'en ce moment même certaine propagande se développe et que des actes de sabotage sont commis dans les usines où cette propagande s'exerce.

Les mesures de précaution prises à cet effet par l'autorité militaire sont en ce moment freinées par une circulaire en date du 19 octobre 1939 qui, si elle peut justement arrêter des abus patronaux, limite en obligeant à des enquêtes et éventuellement à les reclasser dans d'autres usines le droit de l'autorité militaire d'écarter rapidement, des points sensibles, des éléments suspects et indésirables.

En conséquence, la Commission estime :

1º- qu'il y a lieu de rechercher les responsables des affectations ci-dessus signalées et d'éliminer d'urgence des administrations publiques et des ateliers travaillant pour la défense nationale les éléments suspects et indésirables et surtout leurs chefs ;

2º- de modifier la circulaire du 19 octobre 1939, de manière à permettre au commandement de prendre les mesures de sécurité urgentes et impérieuses.

La Commission serait reconnaissante au Président du Conseil de vouloir bien venir, dans le plus bref délai, s'entretenir avec elle des constatations graves qu'elle a faites et des risques qu'elles comportent pour la défense nationale."

Bataillons disciplinaires -

M. le PRESIDENT rappelle que M. Jacquy avait signalé combien était indésirable dans la zone des armées, la présence de bataillons disciplinaires et il donne lecture d'une lettre du général Colson, dont l'attention a été attirée sur ce point par la Commission de l'Armée et qui indique que la question sera incessamment réglée de la façon ci-après : les meilleurs éléments seront laissés dans le Nord-Est et envoyés au feu ; les médiocres seront refoulés dans le Sud-Est, les pires seront envoyés en Algérie.

Contrôle aux armées.

M. le PRESIDENT donne ensuite connaissance à la commission d'une lettre que M. le Président du Sénat lui a adressée en lui transmettant une lettre de M. le Président du Conseil et une lettre de M. le général commandant en chef, relativement à l'exercice du contrôle aux armées. Il y est fo rmulé le voeu que les missions ne soient pas multipliées, qu'elles ne comprennent pas plus de deux à trois membres chacune, qu'elles ne sortent pas du cadre précis de leur objet et qu'une entente préalable entre les différentes commissions évite des chevauchements regrettables. M. le PRESIDENT soumet à la Commission un projet de réponse qui, prenant acte de ces désirs et constatant qu'ils concordent pleinement avec les vues de la commission de l'armée, est adopté à l'unanimité.

Il reste entendu que cela ne concerne en rien la question des missions dans la zone de l'intérieur.

La Commission délègue ensuite en mission de contrôle :

- aux armées, MM. le général Hirschauer, de Chammard, de La Grandière, pour visiter les fortifications et les organisations défensives de la zone frontière du Nord.
- à l'intérieur, MM. de Chammard, d'Harcourt et Tasso sur l'affedtation ou la non affectation des hommes soumis aux obligations militaires ou qui pourraient y être soumis.

La séance est levée à dix-huit heures et demie.

SOUS-COMMISSION des CARBURANTS

Séance du jeudi 16 Novembre, à dix heures.

Présents : MM. d'Harcourt, Dépierre, Jacquy, Naudin, Belmont.

Les gazogènes.

M. d'HARCOURT signale qu'une propagande est menée contre l'emploi des gazogènes ; elle est le fait des marchands d'essence qui n'hésitent pas à employer des arguments aussi fallacieux que de prétendre, par e xemple, que si l'armée ne réquisitionne pas les camions à gazogène, c'est parce qu'elle a reconnu que ces véhicules ne donnent pas satisfaction. Il est vrai que l'emploi en exige des soins et un entretien un peu moins simples que celui des voitures à essence, mais l'économie ainsi réalisée est appréciable.

M. DEPIERRE précise que 50 kg de charbon de bois permettent d'effectuer un trajet qui demande 70 litres d'essence.

M. CHAUMIE expose que la Direction Générale de l'Artillerie, loin d'être hostile à l'utilisation des gazogènes, y est favorable. Pour combattre la propagande signalée par M. d'Harcourt, il propose de demander que des conférences sur cette question soient radiodiffusées. Les vrais instigateurs en sont les pétroliers qui, disposant d'une influence considérable, se sont toujours opposés à l'emploi de carburants de remplacement, à l'utilisation de voitures à gazogène ou de troleybus comme, d'ailleurs, à la recherche sur notre sol, par des sondages poussés et méthodiques, de gisements pétrolifères.

Rapport de M. Chaumié.

M. CHAUMIE lit ensuite un rapport sur la situation actuelle des carburants, en ce qui concerne le ravitaillement et le stockage.

Depuis trois ans, tous les six mois, votre commission met à jour et renouvelle au Gouvernement les conclusions formelles qu'elle a tirées de son enquête sur les ressources et les besoins de la FRANCE en carburants, leur approvisionnement, leur transport et leur stockage.

Elle s'est trouvée en 1936 en présence d'un état de fait résultant d'une politique réaliste en vue de buts immédiats : la FRANCE étant sans ressources propres devait nécessairement s'entendre avec les grands détenteurs des ressources mondiales de pétrole : ces ententes auraient même abouti à un accord franco-anglais sur les ressources pouvelles à dé-

couvrir dans diverses régions, dont certaines françaises et limitant à 25 % de ces quantités futures, la part de la FRANCE. C'est cet accord qui régit les pétroles de l'IRAK.

Des privilèges ont été concédés aux importateurs et aux raffineurs. Ces concessions sont principalement entre les mains des filiales des grands groupements anglais, américains et hollandais. Seules, la Société Française des Pétroles et les raffineries de BERRE ont une relative indépendance.

Comme contre-partie de ces concessions, l'obligation a été imposée aux importateurs de constituer, gratuitement, des stocks commerciaux très importants en FRANCE, destinés à servir de réserve et de voiant aux besoins de la défense nationale. Ces réserves, qui atteignent plusieurs millions de tonnes, sont à inscrire à l'actif de l'Office des Combustibles Liquides.

L'importance capitale de ce résultat obtenu, était conditionnée par la protection de ces réserves en temps de guerre, puisque elles forment la principale contre-partie de concessions fructueuses, avec l'implantation en territoire national de l'industrie du raffinage.

Mais si la destruction d'une usine de raffinage n'a pour grave inconvénient que celui d'importer du fini au lieu de brut, qui, de toute manière, est d'origine étrangère, ce risque est encore acceptable. Il n'en est pas de même de la destruction des stocks nécessaires impérieusement à tous les organes de la défense nationale, ne fut-ce que pour les premiers efforts et la régularisation d'arrivages soumis à la bonne volonté des neutres et aux aléas de la lutte maritime.

Il fallait aussi disposer d'une flotte pétrolière importante ; et dès 1936, votre commission constatait que celle-ci atteignait à peine le sixième des besoins suivant les circonstances envisagées et que même jointe à la flotte anglaise, elle ne suffirait pas aux besoins réunis des deux nations.

On a pu prétendre, en 1936, que notre Gouvernement n'avait pas pu s'opposer par la force à l'occupation de la Rhénanie, parce que l'Angleterre refusant son concours, elle aurait été hors d'état d'alimenter sa flotte, ses éléments motorisés et son aviation, pendant une guerre à terrain d'action étendue et d'une durée supérieure à 4 mois.

L'indépendance militaire et diplomatique de la FRANCE est conditionnée par ses ressources en carburants, l'autonomie de sa flotte de transport et l'importance de ses stocks protégés.

Après avoir évalué les besoins à 12.000.000 de tonnes par an, plus 2.000.000 de tonnes pour l'Afrique du Nord, votre commission a conclu sans se lasser :

1°/- à la protection et à la dispersion des stocks commerciaux pétroliers - spécialement ceux de la Basse-Seine et des ports Nord-Africains ;

2°/- à la constitution sous pavillon français d'une flotte pétrolière, au minimum complémentaire de la flotte anglaise, soit, lors des premières évaluations de 700.000 T. en lourd, en sus des 385.000 T. existantes.

3°/- à la mise en oeuvre rapide et méthodique et à un rythme rationnel et important des recherches pétrolières dans les zones désignées comme probables par les géologues en FRANCE et dans l'Afrique du Nord.

4°/- à l'emploi à plein des carburants et sources d'énergie supplétifs (gaz des forêts, gaz de ville surpressé, électricité, trolleybus et accumulateurs).

5°/- à la constitution d'usines de synthèse dans la proportion des besoins d'essence avion.

Il a semblé à votre commission qu'elle se devait, au cours du troisième mois de la guerre de faire le bilan

comparatif des résultats obtenus par ses demandes - toutes, a-t-elle eu depuis, conformes aux réclamations réitérées des services de la défense nationale : Air, Terre et Mer.

Pendant les deux premières années, le résultat a été néant. De 1936 à 1938, seuls quelques décrets et instructions ont été pris, plutôt, à-t-on pu dire, pour légaliser des erreurs, que pour les réparer.

1/- PROTECTION et DISPERSION DES STOCKS 1936 à 1938 - Seuls les services de la Défense Nationale (Ministères de la Marine, de la Guerre et de l'Air) protègent et enterrent les stocks qui sont leur propriété. L'Air constitue, sous l'initiative de l'Inspecteur DUMANOIS, une importante réserve d'essence-avion.(1)

Les concessionnaires ne ~~sont~~ ont été soumis à aucune obligation, ~~nôn~~ nouvelle lors du renouvellement des concessions. L'instruction sur la défense passive a prescrit des conditions de distance entre réservoirs, considérées comme précaires et insuffisantes en temps de paix pour leurs propres stocks par les producteurs.concessionnaires en FRANCE.(2) Une circulaire JAUBERT prévoit des mesures, dont 40 % devra être réalisé en 1949. Aucun des services de l'Office des Pétroles ne semble croire à la guerre.

A la constitution du Ministère DALADIER, un grand programme a été mis sur pied : le départ inopiné, en août 1938, de son auteur, l'a laissé, avant commencement d'exécution et le Ministère des Finances a restreint les crédits, repris par son successeur.

En Mars 1939, au jours de l'occupation de PRAGUE, le Ministère des Travaux Publics impose aux concessionnaires d'importation, la construction de ceintures bétonnées (moyen médiocre, mais rapide, assurant ~~néanmoins~~ une sécurité partielle). Date limite d'exécution : 1° août 1939.

- au premier août, les travaux commençaient à peine,

(1) Une partie de cette réserve a été constituée en Amérique et nous parvient au fur et à mesure des besoins.

(2) dans leur pays d'origine.

- au quinzé Novembre, 50 % des ceinturages n'étaient pas faits ; plus d'un million de tonnes stockées en Basse-Seine restaient à la merçi d'un raid même médiocre.

Cependant, le mois de protection est facile à réaliser : composé d'unités partielles de faible importance, demandant une main-d'oeuvre faiblement spécialisée, et pouvant être construits simultanément. Il s'agit uniquement de main-d'oeuvre, de ciment et surtout de volonté. La médiocre utilisation d'un surais inespéré engage de graves responsabilités : il faut que cela change sans aucun retard.

La création de grands dépôts dans la falaise de Tancarville est préparée; cette solution est parfaite en soi, mais nous reporte au printemps comme résultats.

2/- FLOTTE PETROLIERE. - De 1936 à 1938, diminution du tonnage utile par suite de réforme, sans remplacement suffisant - le renouvellement des concessions ne comporte pas la clause de pavillon réclamée par votre commission. Un décret BENOUCE contient bien cette clause, (1) mais prévoit des dérogations ; celles-ci ont été accordées à 100/100. Le décret BENOUCE n'a jamais été appliqué à un seul armateur. (Les sociétés d'importation sont des filiales de législation et d'apparence françaises, des sociétés étrangères productrices).

La menace, étant donné les charges qui pèsent sur l'armement français et que l'armement étranger ignore, aurait cependant déterminé les importateurs à consentir l'engagement des livraisons C.I.F., même en cas de guerre, malgré la clause Cash and Carry que prescrit la livraison F.O.B. Cet engagement serait tenu à ce jour, grâce au passage sous pavillon panaméen d'une partie de la flotte américaine, passage qui donne lieu à des polémiques aux U.S.A.

Depuis la guerre, l'Emile Miguet, la plus importante unité de notre flotte a été torpillé (27.000 T. en lourd).

Un accord de pool a été passé, il y a six mois, avec l'ANGLETERRE, mettant en commun le transport des carburants: L'ANGLETERRE estime ses besoins à 36.000.000 T surtout pour la

(1) obligation aux importateurs d'importer ..... 50 % du tonnage concédé, sous pavillon français.

Marine (1) ; le FN BOS a fait admettre notre chiffre : douze millions de tonnes ; sur notre instance, deux millions de tonnes ont été ajoutées pour l'Afrique du Nord, si le ravitaillement maritime de ce domaine primordial de notre empire était menacé.

Avec les chiffres prévus pour notre allié, les deux flottes réunies sont insuffisantes. La majeure partie des besoins provenant du Golfe du Mexique : (rotation 60 jours,) et moins d'un cinquième de la Méditerranée (IRAK, SUEZ, Anglo-Persian, et Indes Néerlandaises).

La disponibilité des pétroliers neutres reste indispensable, nous avons vu les mesures prises avec l'U.S.A.

Les pétroliers scandinaves ont fait l'objet d'achats et de charters-parties.

Le Ministère D LABIEN avait prévu en fin 1938 six cents millions pour cet objet ; une somme plus restreinte a pu être néanmoins employée et a augmenté de près de deux cent mille tonnes la flotte pétrolière française. Nous rappelons que le minimum demandé par nous était de sept cent mille tonnes, compte tenu des disponibilités anglaises.

L'union franco-britannique doit sans se lasser, continuer cet effort, il doit s'accompagner d'un effort de construction ; nos chantiers ont une large capacité disponible ; il faut d'urgence mettre en chantier et lancer un seul type standard de pétrolier moyen 7.500 - 10.000 tonnes, d'une vitesse minima de 15 noeuds, (2) en reproduisant sans changement une unité existante, pour bénéficier sans retard des études et des bleus, et répéter ce type à vingt ou trente exemplaires, en répartissant en série chaque élément à une aciérie déterminée, qui ne construira que cet élément ou cette série

(1) y compris l'empire britannique, dominions et colonies.

(2) vitesse minima pour éviter un sous-marin naviguant en surface, permettant en outre des courses homogènes rapides réduisant la durée de rotation.

d'éléments. Nos aciéries ont des disponibilités de production pour cette nature de produits.

TRANSPORTS INTERIEURS EN FRANCE.

(Cette question fera l'objet d'une note spéciale).

3°/- RECHERCHE PETROLIFERES.

En 1937 et 1938, des recherches pétrolifères scientifiquement menées, mais restreintes, ont été poursuivies au MAROC, en TUNISIE ; des travaux disperses et incohérents ont fait concevoir des espérances qu'aucune prospection complète et méthodique n'est venu vérifier. En Afrique Equatoriale, un commencement d'étude scientifique a été mené sans large crédit et sans vigueur.

En FRANCE, sous la pression de l'unanime avis des géologues et du Congrès du Pétrole, on a décidé de sonder les anticlinaux Sub-Pyrénéens de la Haute-Garonne. Malgré les protestations de votre commission sur le caractère aléatoire des recherches fragmentaires sur soixante kilomètres de développement possible, un seul sondage a été entrepris en 1938 et a donné en 1939 de très grandes espérances ; ce sondage est imprudemment continué dans la zone gazeuse (voûte de l'anticlinal) au risque de diminuer la pression utile. Un autre sondage est effectué avec le matériel destiné aux recherches des Cévennes, interrompues parce que les premiers résultats favorables étaient moins proches de la certitude que ceux de St-GAUDENS.

Ce second sondage dans le flanc de l'anticlinal donnera des indications ou des résultats au printemps 1940.

Cinq autres sondeuses à grande puissance sont commandées en AMERIQUE et en cours de livraison. Des mécaniciens de la Marine ont été mis en affectation spéciale pour être formés à ces recherches qui exigent un personnel compétent et surtout incorruptible.

Les sondages de TUNISIE sont suspendus faute de crédits ; ceux du MAROC continuent au rythme ancien avec des perspectives favorables.

Combustibles supplétifs. - L'effort combiné de la direction de l'Artillerie et de la Direction des Forêts a démontré l'économie, le bon fonctionnement, la régularité et le caractère pratique des moteurs à gazogène ; depuis 1936, aucun encouragement sérieux n'a été donné à ces moteurs. Les prescriptions concernant les services publics étaient établies sous une forme difficilement applicable, il n'y a pas été tenu la main. Les pétroliers ont continué, sans obstacle, une contre-propagande mensongère et acharnée.

Depuis la guerre, le Ministère des Travaux Publics, sur notre demande, appuyé par la Direction de l'Artillerie, a dispensé de réquisition les camions à gazogène. Cette mesure a déjà fait l'effet d'une campagne de la propagande hostile dépeignant cette mesure comme causée par l'impossibilité d'utilisation militaire.

Il importe de profiter du grand besoin de véhicules à moteurs pour implanter en FRANCE le moteur à gazogène, assurer la carbonisation du bois, faire constituer des stocks de charbon de bois et les mettre à la disposition des usagers

les camions à créer devront être des camions à gazogène. Les premières commandes n'ont pas tenu compte de notre désir ; il importe que le second lot de commandes soit au minimum composé de camions type Diésel transformable en camions à gazogène.

Nous avons demandé d'obliger toutes les grandes usines à gaz à se munir de compresseur haute-pression. Aucune mesure réglementaire n'a été prise ; un certain nombre ont constitué spontanément cet outillage, mais faute de bouteilles et d'action des pouvoirs publics, l'essence continue à se gaspiller dans les services de ville et les autobus de PARIS ne sont pas encore à gaz comprimé.

Malgré l'abondance de l'électricité dans certaines régions de la FRANCE, les services publics urbains à accumulateurs et les trolleybus sont en retard sur la plupart des pays d'Europe.

Essence de synthèse. - Aucune des usines de synthèse pour essence-aviation projetées en 1936 n'a vu le jour. Nous en restons aux mêmes deux usines pilotes à production minime (1/100 des besoins) et à l'usine Fischer de même capacité ne pouvant donner que de l'essence tourisme.

Le procédé Oudry envisagé à la place des procédés de synthèse par le Ministre actuel des Travaux publics et dont une immense usine devait être édifiée pour valoriser l'essence courante raffinée en FRANCE, est actuellement abandonné, contre l'engagement de fourniture d'essence à haut degré d'octane par les Etats-Unis.

Dans ces conditions, et après avoir déploré l'inaction totale de 1936 à 1938 des services des Travaux publics, à peine camouflée par des mesures réglementaires, vaines ou dangereuses, la commission estime qu'il n'est plus possible de perdre un instant, et :

1°/- qu'il y a lieu d'écarter les incapables et de procéder sans aucun délai à la terminaison simultanée et rapide des mesures de protection des dépôts de carburant, travaux dont la date, fixée par décret, est depuis longtemps dépassée, surtout en ce qui touche la Basse-Seine.

2°/- approuve la collaboration franco-anglaise en matière de prêts de pétroliers, mais juge qu'elle ne peut dispenser notre pays d'un effort personnel de construction indispensable pour la conduite de la guerre et la vie économique française de l'après-guerre.

3°/- demande que les recherches pétrolifères soient poussées en FRANCE et en Afrique du Nord avec une volonté tenace assortie de moyens puissants sur des chantiers simul-

tuées, méthodiquement conduite, avec foi et persévérance, à l'exemple des recherches pratiquées par les grands producteurs.

4°/- que des chantiers de charbon de bois et des dépôts soient établis dans toute la zone de l'intérieur et des étapes :

- qu'aucun camion ne soit acquis ou primé s'il n'est susceptible d'être converti en véhicule à gazogène,
- que la propagande en faveur des combustibles suppléti's soit faite activement par la presse et la radio,
- que les services publics urbains soient ou électrifiés ou munis de réservoirs à gaz comprimé avec détendeur et mélangeur, en commençant par PARIS, et munis de gazogène dans toutes les villes à réseau urbain ne disposant pas de ces deux moyens,
- qu'il soit commandé plusieurs milliers de tubes à gaz comprimé.

5°/- que les recherches tendant à l'amélioration de la qualité des essences distillées ou crackées en FRANCE, tant par le procédé Dudry que par des procédés dérivés des deuxièmes phases des procédés de BERTHUMA et d'AMZIN ne soient pas abandonnées,

6°/- que la production du plomb tétraéthyle soit rapidement et fortement accrue.

Le rapport est unanimement approuvé et les conclusions en sont adoptées par la sous-commission qui, vu l'urgence qu'il y a à ce que les mesures préconisées soient réalisées sans délai, donne mandat à son président d'insister pour obtenir ce qu'elle réclame vainement depuis trois ans et notamment : la protection des dépôts de la Basse-Seine, l'utilisation de carburants de remplacement et la poursuite active des sondages entrepris dans la région de Saint-Gaudens.

Un échange de vues a lieu ensuite, entre MM. CHAUMIE, JACQUY et d'HARCOURT sur l'utilisation, pour le stockage de l'essence, de la falaise de Tancarville et des creutes du Soissonnais.

La séance est levée à midi.

SOUS-COMMISSION des INVENTIONS d'ARMEMENTS.

(Séance du mardi 28 Novembre 1939, à quinze heures)

(Réunion commune avec la Sous-Commission de la Recherche Scientifique, de la Commission de l'Enseignement.)

Présidence de M. REIBEL.

Présents : MM. Desprès, Neyret, Chaumié, Laurent-Eynac, Belmont, Goirand, Breton, de Camas.

Service des recherches scientifiques et techniques.

M. REIBEL expose que M. Dautry, Ministre de l'Armement, a créé un service des recherches scientifiques et techniques à la tête duquel est placé M. l'Ingénieur en chef du génie maritime Barillon, directeur du bassin des carènes, membre de l'Académie des Sciences, à la fois grand savant et esprit pratique. Autour de lui, sont groupés des collaborateurs de premier ordre : le colonel Libessart, spécialiste de balistique, esprit extrêmement ingénieux ; l'ingénieur en chef du service maritime Flessier, conseiller technique de la Chambre de commerce de Marseille. Cette équipe a un esprit excellent, car, au lieu de s'ingénier à critiquer les propositions qui lui sont soumises, comme c'est trop souvent le cas des services d'invention, elle s'efforce de voir le parti pratique qu'on en peut tirer. Malheureusement, elle n'est pas suffisamment outillée. Un projet de décret, préparé au début d'octobre, n'a pas abouti en raison de l'opposition faite par le ministère de l'Education nationale, de qui dépend l'Office de la recherche scientifique pure : l'Université entend conserver pour elle les laboratoires dont elle dispose et dont le ministère de l'Armement a grand besoin.

Des esprits universitaires sont mal préparés aux recherches que la défense nationale exige : ils sont tournés plutôt vers la science pure que vers l'utilisation pratique, ils ne sont pas à même d'apprécier la valeur militaire d'une invention, ils n'ont pas le sens du secret nécessaire en l'occurrence, enfin ils n'ont pas de contact avec le commandement.

Il se peut que la science pure fasse une découverte qui se traduise par une réalisation décisive pour la conduite de la guerre, mais cette éventualité n'est que peu probable et il ne faut pas négliger, plus modestement, l'amélioration de nos moyens actuels. Il importe donc que l'Education nationale n'entrave pas plus longtemps le fonctionnement d'un service dont la nécessité est incontestable et il ne serait pas mauvais, à cet effet, que la sous-commission de la recherche scientifique de la Commission de l'Enseignement joigne ses efforts à ceux de la sous-commission des inventions d'armements.

M. CHAUMIE appuie M. Reibel et signale que des laboratoires, comme celui des Arts et Métiers, où l'on a mobilisé sur place des

hommes éminents, demeurent inoccupés et privés de directives. Il indique la nécessité d'avoir des hommes qui, capables de discerner, au premier abord, l'intérêt pratique d'une invention, sachent aiguiller les inventeurs sur tel ou tel laboratoire d'études. Il n'est d'ailleurs pas moins utile de conserver la recherche scientifique pure qui, partant d'un fait constaté, découvre une loi générale dont la portée peut être considérable.

M. DESPRES montre qu'une coordination est nécessaire entre la recherche scientifique pure et la recherche scientifique appliquée ; s'il est naturel que l'Education nationale conserve la première, il ne l'est pas moins qu'elle cède la seconde à la Défense nationale.

M. BRETON signale que ce qui se passe est la répétition des événements de la guerre précédente où, après avoir été confiés au ministère de l'Instruction publique que dirigeait M. Painlevé, les services de la recherche scientifique ont été transférés au ministère de l'Armement.

M. CHAUMIE indique que, depuis trois ans, on a saboté tout ce qui pouvait servir à la défense nationale, notamment au laboratoire de Bellevue dont l'Université craint, si elle le cède à un autre ministère, d'être définitivement dépossédée.

M. NEYRET suggère un élargissement de la sous-commission des inventions d'armements, qui pourrait accueillir des représentants des autres commissions intéressées.

Après un échange d'observations entre MM. Reibel, Chaumié Desprès et Belmont qui sont d'accord pour constater qu'il n'est pas question de porter atteinte à la recherche scientifique pure, laquelle sera même sollicitée de prêter son concours, le texte suivant, proposé par M. Reibel, est adopté :

Proposition de Mr Reibel.

La Sous-Commission des Inventions intéressant la Défense Nationale de la Commission de l'Armée, que préside M. Charles Reibel, s'est réunie aujourd'hui conjointement avec la Sous-Commission de la Recherche Scientifique de la Commission de l'Enseignement que préside M. Desprès ; les deux Sous-Commissions ont pris à l'unanimité la délibération suivante :

"Les deux Sous-Commissions sont convaincues de l'intérêt capital que peuvent présenter, en vue de hâter la victoire, des inventions ayant pour objet le perfectionnement du matériel ou la création de dispositifs nouveaux et, par suite, de la nécessité d'utiliser les énergies des chercheurs, soit en aiguillant leurs recherches vers des buts précis, soit en étudiant sans délai les propositions présentées par eux et, le cas échéant, en facilitant la mise au point de leurs inventions, leur expérimentation et, s'il y a lieu, leur adoption.

"Sans méconnaître les éminents services que peut rendre à la Défense Nationale la Science pure, elles pensent unanimement qu'une mission aussi complexe ne peut être remplie utilement que par des hommes possédant à la fois une haute culture scientifique et une connaissance étendue des besoins et des possibilités militaires et se trouvant en liaison étroite avec le Commandement.

"Elles se félicitent donc de la création au Ministère de l'Armement d'un Service des Recherches Scientifiques et Techniques, qui, placé sous la direction d'un Ingénieur Général du Génie Maritime, membre de l'Académie des Sciences, que secondent quel-

ques officiers éminents, doués d'esprit de réalisation et de sens pratique, paraît réunir les conditions nécessaires pour une oeuvre féconde.

"Elles prient instamment Monsieur le Président du Conseil de confier aussitôt à cet organisme la direction de l'ensemble des questions relatives aux recherches et inventions intéressant la Défense Nationale et de mettre à sa disposition d'urgence tous les moyens nécessaires en personnel et en matériel, notamment les laboratoires, ateliers et champs de tir qui lui sont indispensables."

La séance est levée à seize heures.

SOUS-COMMISSION des FABRICATIONS d'ARMEMENTS

Séance du mardi 28 Novembre à seize heures.

Présidence de M. BELMONT.

Présents : MM. Desprès, Reibel, Neyret, Goirand, Chaumié, Laurent-Eynac, Daniel-Vincent.

Absence de renseignements -

M. GOIRAND se déclare, une fois de plus, dans l'impossibilité de présenter le rapport sur les masques dont il est chargé ; aux dernières nouvelles, les renseignements sont réunis, mais ils ne pourraient être communiqués qu'avec l'autorisation du Secrétaire général du ministère de la Défense nationale.

Les gaz -

M. DANIEL-VINCENT signale que, dans le décret du 16 septembre 1939, instituant le comité de liaison, il n'y a rien qui soit relatif au contrôle parlementaire. Cet organisme ne peut se concevoir que comme un centre d'informations de base utile pour orienter les recherches. Pour ce qui est de la question des gaz, elle est triple et embrasse la recherche - qui peut présenter un caractère secret -, la fabrication et l'utilisation. Puisque la fabrication dépend du ministère de l'Armement, M. de Jùnca, ingénieur des fabrications de l'armement détaché à la Commission de l'Armée, pourrait se charger de rechercher et de tenir à la disposition de M. Goirand les documents nécessaires à l'établissement de son rapport.

M. LAURENT-EYNAC souhaite qu'il veuille bien, aussi, rassembler les documents relatifs à l'artillerie notamment au canon de 75 et aux matériels de petit calibre pour lesquels il a été donné des renseignements verbaux mais non pas de pièces officielles et signées.

Rapport de Mr Neyret -

M. NEYRET soumet à la sous-commission le rapport ci-après, sur le fonctionnement du service des fabrications dans l'industrie.

La sous-commission des Fabrications d'Armement, présidée par notre Collègue et ami, Robert BELMONT, nous a fait l'honneur de nous attribuer l'étude et le contrôle du "Service des Fabrications dans l'Industrie".

Pour exécuter ce mandat, il nous a semblé difficile de procéder à une investigation générale dans tout le Pays. Les fabrications d'armement étant réparties sur l'ensemble du territoire, il eût été nécessaire, ou de prolonger pendant plusieurs semaines notre étude, ou d'accepter sans les contrôler les renseignements qui nous eussent été fournis par le Gouvernement.

Nous avons jugé préférable de connaître exactement la situation de ces fabrications dans une région. Nous avons choisi "le bassin industriel de la Loire", où nous pouvions plus sûrement recueillir des informations. Ainsi, les renseignements que nous vous apportons, sans avoir un caractère général, doivent cependant donner une physionomie assez exacte de l'état actuel de l'ensemble des fabrications d'armement, tant par l'importance que par la diversité des fabrications exécutées dans la région où ils ont été puisés. Il est, par ailleurs, certain que les difficultés rencontrées dans le département de la Loire, doivent se retrouver, à peu près identiques, dans les départements qui ont une industrie des métaux plus ou moins développée.

. .
.

Nous avons voulu faire le point sur une première question.

Quel est le taux de production atteint dans les usines travaillant pour la Défense Nationale au I° Novembre 1939 ? La consultation a porté sur plus de 150 Etablissements industriels, moyens et grands.

Elle a donné le résultat suivant :

Par rapport au taux prévu : 100 %, le taux de production au I° Novembre 1939 est de 47 %, soit une déficience de plus de la moitié de la production jugée nécessaire pour alimenter notre armée en matériel de guerre.

Tout commentaire est superflu ! ....

Quelles sont les raisons de cette inquiétante situation ? Elle/ne nous paraît résulter, ni de l'approvisionnement en matières premières, qui semble assuré dans ce secteur industriel, ni de la mauvaise volonté des chefs d'entreprise ou de leur personnel, ni des crédits indispensables à la marche de ces établissements, encore moins des services de l'Inspection des Fabrications d'Armement, ou de l'Inspection du Travail qui ont accompli et accomplissent encore un gros effort pour palier aux imprévisions. Par contre, elle semble provenir presque uniquement des difficultés rencontrées par les chefs d'industrie pour obtenir la main d'oeuvre nécessaire à la réalisation de leurs commandes.

. .
.

La main d'oeuvre industrielle peut être répartie en trois groupes: I°) les cadres, 2°) la main d'oeuvre qualifiée, 3°) la main d'oeuvre banale.

Désireux de faire le point sur cette question de la main d'oeuvre comme nous l'avons fait pour le taux de production, nous avons demandé pour les

trois catégories précitées quels étaient, avant le I° Septembre et au I° Novembre, les effectifs des établissements consultés.

Les indications données sont les suivantes :

Avant le I° Septembre, l'effectif des cadres était de 2.008, au I° Novembre il est tombé à 2.732.

Avant le I° Septembre, l'effectif de la main d'oeuvre qualifiée était de I2.8I3, au I° Novembre il est descendu à II.000 .

Avant le I° Septembre, l'effectif de la main d'oeuvre banale était de I0.I75, il s'est élevé à II.5I5 au I° Novembre.

Nous devons faire observer que le peu de différence entre les nombres de la main d'oeuvre qualifiée et de la main d'oeuvre banale provient du fait que certains industriels font une confusion entre la main d'oeuvre qualifiée et la main ~~mai~~ d'oeuvre spécialisée, alors que cette dernière peut être mise plus souvent au courant de son travail en quelques heures seulement.

Des chiffres ci-dessus, il ressort que, sauf pour la main d'oeuvre banale, en légère augmentation, les effectifs des cadres et de la main d'oeuvre qualifiée ont baissé. Cependant, pour adapter les fabrications du temps de paix à celles du temps de guerre, pour encadrer les postes supplémentaires nécessaires à une production plus intense, non seulement les effectifs des cadres et de la main d'oeuvre qualifiée ne devaient pas être diminués, mais, au contraire, devaient être augmentés.

Nous avons voulu connaître, quels seraient les effectifs complémentaires, pour les trois catégories de main d'oeuvre; susceptibles de porter la production actuelle de 47 % à I00 %. Les réponses font apparaître que :

I°) l'effectif des cadres de 2.732 au I° Novembre, devrait être augmenté de 734 unités,

2°) l'effectif de la main d'oeuvre qualifiée de II.000 au I° Novembre, devrait être augmenté de 7.846 unités.

3°) l'effectif de la main d'oeuvre banale qui était de II.5I5 au I° Novembre, devrait être augmenté de 9.II5 unités.

Il est cependant évident qu'il ne servirait à rien d'accroître l'effectif de la main d'oeuvre banale suivant l'indication ci-dessus, si parallèlement, l'effectif des cadres et de la main d'oeuvre qualifiée, nécessaire pour l'encadrer, reste au niveau actuel.

Ainsi, nous sommes tout naturellement amenés à examiner la question des "affectations spéciales". Si l'armée continue de libérer au compte-

goutte les hommes nécessaires aux industries des Fabrications d'armement, il est impossible d'espérer une amélioration sérieuse de la production.

Comme ces hommes ne peuvent pas être à la fois dans les usines et dans les unités combattantes, il appartient à l'Etat-Major de choisir où il doit les affecter, pour assurer au mieux notre Défense Nationale.

Si la production, au taux que nous avons précisé, suffit aux besoins de notre Armée, il peut refuser de les libérer; dans le cas contraire, il doit les renvoyer le plus rapidement possible dans les usines destinées à l'approvisionner.

Dans cette hypothèse, il ne doit pas refuser l'affectation spéciale à des hommes pratiquement irremplaçables, même s'ils appartiennent aux jeunes classes, Cette situation est celle des hommes ayant exercé une des 35 professions de spécialistes rares et indispensables comprises dans la liste du Ministère du Travail, et celle de ceux appartenant aux catégories professionnelles suivantes :

N° 301 - Ingénieur des traitements thermiques.

N° 301 - Ingénieur mécanicien

N° 303 - Contremaître de grosse forge

N° 304 - Forgeron de grosse forge (estampeur et marteleur au pilon)

N° 306 - Contremaître de mécanique générale

N° 309 - Ajusteur

N° 317 - Fraiseur outilleur

N° 328 - Tourneur

N° 330 - Tourneur outilleur .

En ce qui concerne la main d'oeuvre banale, il sera plus facile de remédier à son insuffisance. Cependant, l'utilisation des hommes dégagés d'obligations militaires pour la compléter, s'est révélée décevante. Beaucoup d'entre eux ont été déclarés inaptes par les médecins, car il leur était impossible d'effectuer 60 heures de travail par semaine ou de supporter le travail de nuit.

Les plaintes ont été et sont particulièrement vives parmi les petits artisans, occupés à travailler chez eux, qui s'adaptent mal à la vie

industrielle des grandes usines.

Dans ces conditions, même pour la main d'oeuvre banale, il conviendrait d'envisager son renforcement dans les usines importantes par des hommes de la 2° réserve.

En résumé, il faut pour augmenter la production des usines de guerre de la métallurgie et du travail des métaux, renvoyer très rapidement dans ces établissements les professionnels et spécialistes rares des classes jeunes actuellement aux armées, y compris des ingénieurs officiers, tout au moins pendant la période d'hiver, car si la situation actuelle persistait, la production continuerait à être fortement inférieure à celle qui est demandée pour subvenir aux besoins des armées.

Le danger de sous-production de nos fabrications d'armement que je viens de vous signaler, n'échappera pas à la Commission de l'Armée. Déjà, au cours de réunions précédentes, elle a manifesté son angoisse, au sujet de matériels dont elle nous croyait pourvus, alors qu'ils viennent à peine de sortir et à un rythme qui est loin de satisfaire aux nécessités de notre défense.

Si une solution rapide n'est pas apportée au problème de la main d'oeuvre des fabrications d'armement, non seulement les améliorations souhaitées et réclamées par notre commission ne se réaliseront pas, mais nous avons le droit de redouter, au contraire, les plus graves déceptions.

Par ailleurs, l'augémentation de notre production est la seule manière de diminuer nos achats à l'étranger et d'épargner autant que faire se peut, notre trésor de guerre, qui malheureusement n'est pas inépuisable.

I/ ANNEXE AU RAPPORT

Afin de concrétiser par un exemple, l'intérêt qui s'attache au renvoi de certains ouvriers spécialistes, nous soumettons à la Commission, la main d'oeuvre utilisée au fonctionnement d'un pilon :

Le fonctionnement d'un pilon (mouton d'estampage) est assuré par une équipe de six à sept ouvriers, savoir :

un forgeron estampeur,

un conducteur de pilon d'estampage,

un forgeron étireur pour ébauche (éventuel) pour gros moutons,

un conducteur de pilon pour ébauche ou forgeron ébaucheur pour petits moutons,

un conducteur de four,

un conducteur de presse à ébarber,

un porteur de bouts (éventuel) pour gros moutons.

S'il manque un outillage, du fait que les matrices n'ont pu Otre achevées, le graveur de matrice met donc en chômage :

I°) un pilon,

2°) l'équipe ci-dessus

et ceci journellement.

En résumé, s'il manque un graveur de matrices 25 jours et que le mouton produise I.000 pièces par jour, cela représente un manque de production mensuel de 25.000 pièces.

Par répercussion, la non-livraison de ces pièces désorganise également les programmes de fabrication des industriels qui attendent ces pièces pour alimenter leurs machines.

II/ ANNEXE AU RAPPORT

(GRANDS ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS)

Nous devons signaler que certains grands établissements, et notamment l'ARSENAL DE ROANNE, conservent à tout prix les ouvriers spécialistes rares qui sont demandés par d'autres usines titulaires de commandes pour la Défense Nationale. C'est ainsi que des graveurs en poinçons et matrices, des tourneurs de précision, sont plus ou moins bien professionnellement utilisés dans cette usine, alors que l'établissement qui les occupait précédemment pourrait les employer bien mieux.

Pour mettre fin à ces errements, il conviendrait par exemple de décider que, devant un ordre de réquisition individuelle doublement signé par l'Ingénieur des Fabrications d'armement et l'Inspecteur du Travail, tous les Industriels et Chefs d'Etablissements de l'Etat ne pourraient plus s'opposer à la permutation demandée pour un ouvrier.

* * *

Nous appelons également votre attention sur la nécessité d'assurer l'hébergement de la main d'oeuvre de renforcement des grands établissements.

D'après les instructions, c'est le Préfet qui est chargé du logement des ouvriers, mais les locaux vacants deviendront de plus en plus difficiles à trouver Aussi, il faut prévoir la construction de barraquements. Actuellement, on ne sait pas exactement qui doit payer les dépenses de ces constructions et il conviendrait de faire préciser si c'est l'Etat, le Département, la Commune, ou les industriels intéressés.

DEPOT DES METALLURGISTES.

Enfin je dois insister sur la nécessité de créer rapidement des dépôts de métallurgistes. Un dépôt de métallurgistes à St-Etienne nous paraît indispensable, en raison de l'importance des industries de la Métallurgie et du Travail des Métaux dans cette région.

A notre avis, il devrait être organisé dans le plus bref délai, conformément aux dispositions du décret-loi du 2 Octobre 1939 .

Des observations sont ensuite échangées sur la question du rappel en usine des spécialistes.

Affectations spéciales –

M. DANIEL-VINCENT observe que s'il paraît nécessaire de mettre en affectation spéciale des ouvriers même jeunes lorsqu'ils exercent l'une des trente-cinq professions classées comme rares, il ne faut cependant le faire qu'avec circonspection, pour ne pas ébranler le moral du pays.

M. CHAUMIE rappelle que certaines formations armées ont, elles aussi, besoin de spécialistes : réparateurs de tanks, de canons, mécaniciens dans les ouvrages fortifiés ; ce serait une erreur dangereuse de les en retirer.

M. BELMONT suggère de remplacer les mobilisés en usine par des porteurs de fascicules bleus.

M. REIBEL indique qu'une information de presse a fait savoir qu'il ne sera pas touché aux fascicules bleus.

M. LAURENT-EYNAC confirme qu'il s'agit d'une déclaration faite par M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat du ministère de la défense nationale. Il ajoute que, pour éviter de susciter des frémissements dans les unités, il faut en finir avec les départs individuels échelonnés de jour en jour et, autant que possible, rappeler en une ou deux fois, tous les spécialistes indispensables à la production industrielle.

Le rapport de M. Neyret est approuvé.

M. CHAUMIE donne lecture de son rapport sur la répartition des matières premières aux utilisateurs travaillant pour la défense nationale.

Après un échange d'observations entre MM. Chaumié et Laurent-Eynac sur les exportations de bauxites, le rapport est adopté.

La séance est levée à dix-sept heures trente minutes.

SOUS-COMMISSION de la DEFENSE PASSIVE

Séance du mardi 28 Novembre, à dix-sept heures et demie.

Présidence de M. NEYRET.

Présents : MM. Rolland, Jourdain, Naudin, Chaumié, Belmont.

Enseignements des guerres d'Espagne et de Pologne -

M. NEYRET expose que les guerres d'Espagne et de Pologne ont permis de faire, en ce qui touche la défense passive, certaines constatations dont il serait bon que la sous-commission fût informée. Il faudrait savoir notamment de quoi les populations civiles sont menacées et quelles mesures ont été prises jusque là.

M. CHAUMIE pense que la défense passive a donné des consignes excessives, si l'on s'en tient aux enseignements des bombardements effectués en Espagne et en Pologne. Quant aux gaz, dont les plus redoutables sont les gaz vésicants, on peut s'y soustraire en calfeutrant les intérieurs, puis en désinfectant à l'eau de Javel ou au chlorure de chaux, enfin en faisant évacuer la zone infectée qui n'est d'ailleurs jamais que d'une surface assez faible pendant le temps nécessaire à l'évaporation lente de l'ypérite.

M. ROLLAND indique que beaucoup de mesures de protection ont déjà été prises ; des circulaires ont été envoyées aux préfectures.

M. NEYRET signale que les instructions données pour la construction d'abris ne sont pas toujours réalisables. C'est ainsi qu'à Saint-Etienne, il ne serait guère possible que d'abriter le cinquième ou le sixième de la population.

M. JOURDAIN estime que la défense passive doit se borner à exiger les mesures strictement indispensables et ne pas entraver le fonctionnement du commerce et de l'industrie.

M. NEYRET croit qu'il convient de demander à la Commission de l'armée les délégations nécessaires pour enquêter sur les questions de défense passive et il propose le texte ci-après :

"La Sous-Commission de la Défense Passive, demande à la Commission de l'Armée de lui confier le mandat d'obtenir de la Direction de la Défense Passive, les informations concernant les moyens d'attaque contre lesquels elle doit assurer la protection de notre Pays et les mesures envisagées pour y parer.

La Sous-Commission de la Défense Passive demande également à la Commission de l'Armée de donner à ses membres le mandat de contrôler les moyens de défense utilisés et envisagés par la Défense Passive et l'état de leur réalisation."

Missions.

Sous réserve de l'approbation par la Commission de l'armée, la sous-commission de la défense passive délègue MM. Neyret et Naudin pour recueillir tous renseignements à la direction de la défense passive et M. Jourdain pour enquêter sur le caractère judicieux des mesures prises et s'assurer que les entraves qu'elles apportent à la vie normale et notamment au fonctionnement du commerce et de l'industrie sont impérieusement nécessaires.

La séance est levée à dix-huit heures trente minutes.

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du mercredi 29 Novembre 1939 à dix heures.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD.

Présents : MM. Chaumié, de Blois, Jourdain, Lémery, Rillart de Verneuil, Mourier, Camboulives, de La Grandière, Daniel-Vincent, Belmont, Neyret, Naudin, Reibel, de Chammard.

Propagande communiste -

M. de BLOIS expose qu'il a eu la confirmation, en continuant son enquête, que les chefs communistes notoires sont en affectation spéciale. Le commandant de la subdivision de Maine-et-Loire a reçu, de son prédécesseur un rapport signalant la recrudescence du mouvement communiste et la difficulté de faire procéder à des opérations de police ou à des perquisitions, l'administration faisant preuve d'une mollesse ou d'une inertie qui est parfois une forme de complicité. Lorsque des perquisitions ont pu être faites, elles ont amené la saisie de tracts et documents qui ont été remis à la préfecture de Maine-et-Loire ; mais aucune suite n'a été donnée à l'affaire. Les dirigeants communistes sont demeurés à Angers, dans les chemins de fer, dans les P.T.T. et dans d'autres administrations ; une militante communiste, employée des P.T.T. , actuellement sous le coup de poursuites est restée à son poste ; elle est chargée notamment du contrôle des télégrammes officiels.

M. de La GRANDIERE relate l'inquiétude que cause au général commandant la N^e^ région militaire la propagande communiste. Il a adressé à M. le président du conseil un rapport où il indique la reprise, sous couleur de revendications professionnelles, de l'agitation révolutionnaire. Notant la différence de salaires entre les requis civils employés dans les usines privées travaillant pour la défense nationale et les affectés spéciaux mobilisés dans les usines nationalisées qui sont payés plus largement que les premiers, il souligne qu'il y a là une inégalité fort choquante, surtout si l'on songe à la situation des troupiers sur le front et à laquelle il convient de remédier si l'on ne veut pas favoriser l'agitation révolutionnaure.

M. J.P. RAMBAUD indique qu'à la suite des révélations qu' il avait faites à la Commission de l'armée et dont celle-ci avait saisi M. le Président du Conseil, sur la mise en affectation spéciale d'hommes inscrits au carnet B, une enquête a été confiée à un certain nombre de contrôleurs. Il avait demandé que M. le contrôleur général Carmille, mis à la disposition de la sous-commission des effectifs, enquêtât dans les bureaux de recrutement de la Seine. M. le Secrétaire général du ministère de la défense nationale n'y avait pas fait d'objection tout d'abord ; il a dû se raviser par la suite puisqu'il a désigné lui-même les contrôleurs et exclu de cette mission M. le contrôleur général Carmille. C'est là une marque de défiance et un

nouvel obstacle opposé à l'exercice du contrôle parlementaire.

M. NAUDIN estime que la question doit être portée devant le Sénat.

M. MOURIER appuie cette suggestion.

M. CHAUMIE pense que, si cela est, il conviendra de siéger en comité secret.

MM. LEMERY et BELMONT sont du même avis.

La verrerie ouvrière d'Albi -

M. CAMBOULIVES expose les constatations qu'il a faites à la Verrerie ouvrière d'Albi. Cet établissement, que dirigent des communistes, est en chômage complet depuis le 21 juin dernier ; on y compte cependant 42 affectés spéciaux, tous communistes et n'exerçant pas, pour la plupart, la profession de verrier, soit la totalité des hommes mobilisables ; le comble, c'est qu'ils avaient été inscrits au chômage et que cette situation, anormale à tous les égards, a pu se prolonger près de trois mois sans attirer l'attention des autorités. Quelques-uns de ces affectés spéciaux ont d'ailleurs été envoyés dans d'autres établissements industriels par M. l'Inspecteur du Travail, ce qui semble irrégulier puisque ces hommes dépendent de l'autorité militaire.

D'autres faits ne sont pas moins troublants. Ainsi, le secrétaire de la cellule communiste d'Albi, mobilisé au 295e à Bourges, au début de la guerre, a été mis en affectation spéciale et renvoyé à la gare d'Albi où il est homme d'équipe ; il n'a cependant que trente-deux ans et certains de ses camarades, plus âgés que lui, restent mobilisés.

A l'usine du Saut du Tarn, des affectations spéciales ont été demandées pour des ouvriers ; seules ont été satisfaites à ce jour celles qui ont trait à des communistes ; par contre, on envoie des manoeuvres non qualifiés.

Un incident s'est produit à la commission départementale des allocations militaires où le président du tribunal a refusé de siéger à côté d'un rédacteur à la préfecture, communiste notoire, désigné pour assumer les fonctions de secrétaire, qui est, au surplus, le beau-frère d'un ancien sous-secrétaire d'Etat de Largo Caballero. Celui-ci, bien qu'il soit en surveillance spéciale, a pu dernièrement venir à Paris assister à la réunion des Cortès qui continuent à siéger mensuellement, rue Roquépine, et dont les membres perçoivent toujours l'indemnité parlementaire.

M. LEMERY précise que ces réunions ne sont pas ignorées du Gouvernement espagnol.

M. de BLOIS lit une lettre du maire de Cholet signalant qu'un jeune Choletais, mobilisé, indiquait, dans une lettre qui a été interceptée, qu'il était fort occupé de propagande, accueillait les réservistes à leur arrivée au corps et les menait au siège de l'organisation communiste.

M. J.P. RAMBAUD tient pour démontré qu'il y a un mouvement concerté et propose de faire connaître à M. le président du conseil l'émotion de la commission.

M. LEMERY crie à la trahison, demande que M. le président du conseil soit informé immédiatement et, s'il ne donne pas d'apaisements suffisants, que le Sénat soit réuni en comité secret pour être mis au courant.

M. DANIEL-VINCENT souligne combien les faits signalés sont graves et tristes et concourent à la soviétisation de la France, qu'a prévue le plan de Staline tel que l'indique un document certainement exact même s'il est apocryphe. En présence d'une telle situation, la commission se doit d'aviser M. le président du conseil et de demander à M. le président du Sénat s'il n'y aurait pas lieu d'avertir l'assemblée tout entière.

Opportunité d'un Comité secret ?

Après un échange d'observations entre MM. J.P. RAMBAUD, REIBEL, de La GRANDIERE, CHAUMIE et de CHAMMARD, il est décidé qu'une délégation ira sur le champ prier M. le président du conseil de venir aujourd'hui même devant la Commission de l'Armée pour être informé des faits graves portés à sa connaissance. S'il y a lieu, le Sénat pourrait être, sur demande de la Commission et si tel est l'avis de M. le président du Sénat, réuni en comité secret.

M. DANIEL-VINCENT observe qu'à cet égard il convient de n'agir qu'avec beaucoup de circonspection afin de ne pas alarmer l'opinion publique ; il faut également mesurer les répercussions que cela pourrait avoir à l'extérieur.

La délégation envoyée auprès de M. le président du conseil comprend MM. Daniel-Vincent, J.P. Rambaud, de Blois, Camboulives, de La Grandière, Reibel, Chaumié.

MM. LEMERY et RILLART de VERNEUIL indiquent que l'armée elle-même est travaillée.

M. de La GRANDIERE montre les inconvénients du recrutement régional et souhaite que les unités soient éloignées du pays dont elles sont originaires.

M. DANIEL-VINCENT estime que ce serait punir beaucoup de mobilisés à qui l'on a'a aucun reproche à adresser et pense qu'il suffirait, lorsqu'un meneur a été condamné à une peine de prison, de l'envoyer ensuite dans un autre endroit. Malheureusement, le concours des autorités civiles fait défaut pour la répression de des menées dangereuses.

MM. de CHAMMARD et REIBEL appuient cette dernière observation.

M. MOURIER lit le texte d'une proposition de loi assurant une utilisation rationnelle et équitable de tous les mobilisés et fixant l'affectation aux unités combattantes de tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'active et de la première réserve.

Ce texte est adopté par la sous-commission pour être présenté à la Commission de l'armée.

La séance est levée à onze heures et demie.

COMMISSION de l'ARMÉE.

Séance du mercredi 29 novembre à quinze heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, Fabry, J.P. Rambaud, de Blois, Desprès, de La Grandière, Goirand, de Chammard, Maroselli, Belmont, Reibel, Mourier, Barbier, Naudin, Jourdain, Hirschauer, Laurent-Eynac, Camboulives, Tasso, Rillart de Verneuil, Dépierre, Rolland, d'Harcourt, Jacquy, Neyret.

M. LE PRESIDENT indique que divers voeux de la Commission de l'Armée ont reçu satisfaction. Il s'agit de la gratuité du transport pour les mobilisés bénéficiaires de permissions agricoles ; de la franchise, jusqu'au 31 décembre prochain, pour les colis destinés aux militaires et n'excédant pas 5 kilogrammes ; de la suppression de la retenue de 6 % pour la pension de retraite, sur la solde des officiers de réserve.

M. GOIRAND souhaite que la franchise pour l'envoi de colis aux militaires soit prolongée au-delà du 31 décembre.

M. de BLOIS pose la question de l'indemnité aux officiers pour première mise d'équipement.

Frais de missions -

M. le PRESIDENT fait connaître que M. le président du Sénat lui a donné avis d'une décision du bureau de l'Assemblée, selon laquelle il sera alloué, par mission, une indemnité journalière de 100 francs pour 2 contrôleurs ou, au maximum, pour 3 exceptionnellement.

Il indique, d'autre part, que M. le président du conseil lui a fait part du désir que les parlementaires n'aillent pas en mission dans leur circonscription électorale. Un projet de réponse avait été préparé signalant d'une part que la loi n'a pas fixé de limitation territoriale au contrôle parlementaire et d'autre part que, si les députés ont une circonscription territoriale assez étroite, il n'en est pas de même des sénateurs, qui sont élus dans le cadre départemental. Cette lettre se trouve devenue inutile à la suite de l'entrevue accordée ce matin à une délégation de la commission de l'Armée par M. le président du conseil qui a fait appel au concours entier et sans réserve des commissions parlementaires. Dans ces conditions, toutes restrictions ou limitations, de quelque sorte qu'elles soient, ne sont plus valables, et M. le Président en a pris acte sur le champ.

M. TASSO s'en félicite, étant donné que ces restrictions se comprenaient d'autant moins qu'elles n'étaient pas appliquées aux députés.

Propagande communiste -

M. LE PRESIDENT rend compte de l'entrevue que la sous-commission des effectifs, prenant adhésion par avance de la commission plénière, a demandée à M. le président du conseil, toutes affaires cessantes, et obtenue de lui. Il a paru ne pas être informé des faits qui lui ont été exposés avec la simplicité et la gravité que la situation exige ; il s'est dit heureux de la collaboration des commissions parlementaires sur lesquelles il compte, au besoin, pour lui signaler les défaillances des agents de l'exécutif.

La France n'est pas en sûreté intérieure, la première cause en est le fléchissement des pouvoirs publics ; il semble qu'il y ait une inertie, une crainte d'intervenir, en songeant à l'on ne sait quel lendemain. La délégation a dit combien la situation, par sa gravité, mérite de retenir l'attention du président du conseil, MM. de Blois et Camboulives lui ont donné connaissance des rapports qu'ils avaient fait à la commission, M. Reibel lui a signalé que l'armée elle-même est atteinte. En présence de révélations aussi graves, la commission ne pouvait pas garder le silence et elle les communiquera, si du moins elle en décide ainsi, à M. le Président du Sénat. Il semble en effet qu'il y ait lieu de le saisir de l'émotion qu'elle éprouve à constater un relâchement général des énergies, depuis les Inspecteurs du travail jusqu'aux titulaires des plus hauts postes et dans l'entourage même de M. le président du conseil.

M. LAURENT-EYNAC demande quelle réponse il a faite à ces révélations de MM. de Blois et J.P. Rambaud qui, il y a quinze jours déjà, avaient vivement ému la commission.

M. J.P. RAMBAUD indique que, mis au courant dès le lendemain par M. le Président, M. Jacomet, secrétaire général du ministère de la défense nationale a prescrit une enquête immédiate ; quinze contrôleurs ont été envoyés sur l'ensemble du territoire et les premières constatations faites par eux corroborent celles des membres de la commission.

M. CHAUMIE ajoute que M. le président du conseil a déclaré avoir déjà pris des mesures qui permettent d'interner les meneurs communistes dangereux par décision administrative et de révoquer les fonctionnaires sans que les résultats de l'enquête aient à être soumis au conseil de discipline partiellement élu qui fonctionne en temps de paix.

M. REIBEL a constaté avec stupéfaction que, loin de résister aux critiques portées contre son Gouvernement, M. le président du conseil faisait chorus, sollicitant le concours de la commission, lui offrant de l'associer à son action et lui demandant d'agir même par dessus les préfets ; c'est là un aveu d'impuissance des plus inquiétants. Il convient d'ailleurs de faire toutes réserves sur le décret dit des suspects qui ôte aux généraux pour la donner aux préfets une autorité dont ceux-ci ne veulent pas faire usage, ce qui n'est pas étonnant quand on songe à leur origine ; leur attitude ne pourrait changer que s'ils sentaient - ce n'est pas le cas - qu'il y a au Gouvernement des hommes résolus à faire une politique déterminée. M. le président du conseil se rend compte du danger, mais il se contente de circulaires et d'instructions qui restent lettre morte. Ainsi, dans la France entière

la propagande révolutionnaire reprend, souterraine et par là même d'autant plus attrayante ; elle risque de contaminer les permissionnaires, d'autant plus que le maintien à l'arrière d'hommes jeunes ne manquera pas de susciter en eux d'amères réflexions, le Français étant, par dessus tout, épris d'égalité. Si l'attribution des affectations spéciales a été faite, comme le croit M. le président du conseil lui-même en exécution d'un plan préalable, il est inadmissible que M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale, ait pu déclarer qu'il ne sera pas touché aux fascicules bleus. Il convient donc que la commission de l'armée fasse part de ses préoccupations à M. le président du Sénat et cherche avec lui le moyen d'y intéresser l'assemblée entière, toutes précautions étant d'ailleurs prises pour ne pas alarmer l'opinion publique et pour ne pas provoquer, sur le plan international, de conséquences dangereuses.

M. LAURENT-EYNAC, faisant écho aux paroles de M. Reibel, considère que la propagande communiste exige une grande attention et se pose notamment à propos des affectations spéciales et de l'attribution des fascicules bleus. S'il est vrai que la mise en affectation spéciale des dirigeants communistes semble répondre à un plan systématique, il n'est pas admissible que M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale, ait pu dire "Le rappel des fascicules bleus n'est pas envisagé". Il faut savoir pourquoi il n'est pas possible de toucher aux fascicules bleus. Cette question amène à considérer la formation du Sénat en comité secret. Le Gouvernement n'en serait pas, paraît-il, très partisan et préférerait un débat public. Il y a peut-être là une arrière-pensée et une spéculation sur la discipline que s'imposeraient eux-mêmes les sénateurs et qui les empêcherait de s'exprimer sans réserve à la tribune ; il faut que le problème soit ainsi posé en toute franchise.

M. JACQUY estime que c'est une erreur de n'avoir pas appelé certains hommes jeunes pour relever des combattants de la dernière guerre ; on eût évité ainsi des campagnes de mécontentement qui se développent. Par ailleurs, il est peut-être excessif d'insister, comme le fait la presse, sur le fait que toutes précautions sont prises pour éviter aux hommes d'être tués ; ce n'est pas là un moyen de développer l'esprit de sacrifice nécessaire et c'est, au contraire, faire le jeu de Hitler qui compte sur notre abattement.

M. LE PRESIDENT souligne la gravité de ce problème. S'il ne faut pas cacher aux hommes que des épreuves les attendent, c'est là une chose difficile à dire ; mais il est bien certain que c'est un manque de tact de présenter le séjour aux armées sous une couleur agréable et, par exemple, d'avoir créé un comité des loisirs aux armées.

M. FABRY pense que le moment est venu de mettre la maison en ordre et chacun à sa place, car le moral du pays ne résisterait pas longtemps si la situation actuelle se prolongeait ; mais la discussion publique sur certaines questions n'est pas possible et un comité secret risquerait d'émouvoir l'opinion publique.

M. LAURENT-EYNAC demande que l'on fasse confiance au pays.

M. FABRY réplique que le pays fait confiance à son Gouvernement.

M. LAURENT-EYNAC riposte qu'il fait confiance aussi à son Parlement.

M. le PRESIDENT rappelle que la commission a déjà exprimé le souci de tenir compte et de l'opinion publique et de la situation extérieure. M. le président du Sénat trouvera certainement dans sa sagesse et dans son expérience d'utiles conseils à formuler.

M. de BLOIS, CAMBOULIVES et de La GRANDIERE mettent ensuite la commission au courant des faits signalés par eux à la sous-commission des effectifs.

M. DANIEL-VINCENT tient à rendre hommage à la classe ouvrière qui n'est atteinte en rien par les faits signalés. La pensée de la commission va à l'immense majorité des travailleurs dont le travail est apprécié par les troupes mêmes du front et c'est pour la garantie même de la classe ouvrière que la Commission de l'armée a entrepris cette oeuvre dont elle entend achever la réalisation.

M. TASSO souhaite que l'on cherche à savoir pourquoi, en certains cas, les communistes ont été seuls à bénéficier des affectations spéciales.

M. BARBIER signale qu'à l'heure actuelle encore, des influences provenant de divers ministères s'exercent pour obtenir la mise en affectation spéciale de mobilisés.

Questionnaire au Gouvernement sur l'utilisation des artisans.

M. CAMBOULIVES, au nom de la sous-commission de l'Intendance, donne lecture du questionnaire ci-après que la commission décide d'adresser au Gouvernement, en lui signalant l'intérêt qui s'attache à l'utilisation des artisans.

I - Quelle est la profession des officiers de réserve affectés aux services et bureaux de l'Intendance ?

Un grand nombre d'entre eux ne sont-ils pas titulaires de marchés, pour le compte de l'Intendance, en tant qu'industriels ou commerçants privés ?

2 - Certains titulaires de marchés ne recourent-ils pas irrégulièrement au système des sous-traitants dans l'impossibilité où ils se trouvent eux-mêmes d'exécuter les commandes qu'ils ont souscrites. Cette pratique ne diminue-t-elle pas le contrôle des services de l'Intendance sur les salaires payés aux ouvriers ? N'a-t-elle pas - fait plus grave - pour principal objet de donner une apparente justification à la mise en affectation spéciale d'industriels ou de commerçants qui ne seraient

pas, pour leur propre entreprise, dispensés de suivre le sort de leur classe dans les formations militaires ?

3 - Par contre, les petits artisans ne sont-ils pas systématiquement écartés de tous les marchés de guerre, alors qu'ils constituent, pour la stabilité économique et politique, un élément de modération et de sagesse à ne pas négliger ?

4 - N'y aurait-il pas lieu de s'entourer de pleins renseignements sur la nationalité exacte des titulaires de marchés et de réserver exclusivement ceux-ci à des Français ou ressortissants français, hormis le cas de nécessité absolue ?

La question des chaussures -

M. BELMONT demande quelle réponse a été faite au questionnaire précédemment adressé au Gouvernement sur la question des chaussures.

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il lui a été donné les renseignements ci-après : les hommes de l'armée active sont partis, à la mobilisation, avec deux paires de chaussures chacun; les réservistes, avec une paire. Pour ceux qui étaient affectés aux formations du territoire, ils ont reçu une paire de chaussures de fortune. Jusqu'à présent, 960.000 paires ont été envoyées au front ; à partir de décembre, il en sera envoyé 1.100.000 mensuellement.

M. MOURIER rappelle qu'il manquait 2.000.000 de paires au 1º novembre et désire savoir quel était le chiffre au 1º décembre. Il pose la même question pour les voitures sanitaires, qui faisaient complètement défaut à la IIIº armée.

MM. de BLOIS et MOURIER signalent que certaines unités, les unes après un séjour au front, ne sont pas encore habillées.

M. le général HIRSCHAUER indique la nécessité d'avoir des guêtres en cuir ou en toile imperméabilisée. Par ailleurs, certaines formations pourraient être dotées de sabots.

M. RILLART de VERNEUIL réclame que les mesures édictées soient d'ordre général, qu'elles s'appliquent sans exceptions et qu'elles ne donnent pas lieu à des interprétations divergentes. Il demande en outre une discipline stricte pour éviter les actes de pillage.

M. FABRY commente la situation militaire.

Ordre du jour de Mr Rambaud

La commission adopte l'ordre du jour ci-après proposé par M. J.P. Rambaud, au nom de la sous-commission des effectifs:

"La Commission sénatoriale de l'Armée, saisie par la Sous-Commission des effectifs de nouveaux rapports complémentaires et confirmatifs de ceux qu'elle avait reçus et portés à la connaissance du Président du Conseil à la date du 15 novembre 1939,

"Renouvelle l'expression de sa vive émotion en présence de faits évidemment concertés qui paraissent trop facilement tolérés par certaines administrations et qui sont de nature à porter la plus grave atteinte à la sécurité du pays ,

"Demande qu'une enquête relative aux faits signalés qui constituent un danger grave et peut-être même un complot contre la sûreté de l'Etat et le salut de la Patrie, soit menée par le Gouvernement avec toute l'énergie que comportent les circonstances,

"Regrette, alors que le mode d'établissement de certaines affectations spéciales et de nombreux fascicules bleus donne lieu aux inquiétudes les plus légitimes, que le Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre ait déclaré, dans une lettre à M. Peyronnet, Sénateur, publiée ces jours derniers, "que le rappel des fascicules bleus sans affectation n'est pas envisagé",

"Considère qu'il y a des mesures à prendre quant à la juste répartition des charges afférentes à l'obligation du devoir militaire et que la Commission en a marqué l'urgence par des protestations écrites et motivées, notamment par sa lettre d'envoi en date du 31 Octobre ,

"Fait appel avec confiance à M. le Président du Conseil pour qu'il réponde aux informations et aux inquiétudes qui lui sont exprimées, en obtenant de toutes autorités tant civiles que militaires, un esprit d'initiative et un sens des responsabilités correspondant à l'état de guerre et en réprimant sévèrement des négligences et des faiblesses désormais inadmissibles ,

"Demande à M. le Président du Conseil de lui faire connaître les mesures et les sanctions qu'il aura prises en conséquence des renseignements fournis et des enquêtes auxquelles lui-même a fait procéder par les organes de son Ministère."

La Commission nomme une délégation chargée de communiquer cet ordre du jour à M. le président du Sénat. Elle comprend MM. Daniel-Vincent, J.P. Rambaud, Chaumié, Reibel, Camboulives, de Blois, de La Grandière.

M. NEYRET donne lecture de son rapport, précédemment approuvé par la sous-commission des fabrications d'armements sur le fonctionnement du service des fabrications dans l'industrie.

Après un échange d'observations entre MM. le Président, Rolland, de Blois et Laurent-Eynac, le rapport est adopté.

Sur l'initiative de M. LAURENT EYNAC, la commission décide d'attirer l'attention de M. le ministre de l'armement sur les inconvénients graves, tant en ce qui touche l'organisation des unités que pour le moral des combattants, que présentent les départs individuels et successifs des mobilisés rappelés en affectation spéciale. Il conviendrait de procéder par rappels massifs à deux ou trois reprises au plus.

M. REIBEL rend compte à la commission des travaux de la sous-commission des inventions d'armements. Il donne lecture du texte adopté par celle-ci dans sa dernière séance et propose à la commission le texte ci-après:

Proposition de M. Reibel

La Commission Sénatoriale de l'Armée,

Faisant sienne la délibération prise conjointement par sa Sous-Commission des Inventions intéressant la Défense Nationale et la Sous-Commission de la Recherche Scientifique de la Commission de l'Enseignement,

Rappelle à M. le Président du Conseil l'intérêt pressant qu'elle attache à ce que les propositions d'inventeurs soient soumises à un prompt examen suivi, s'il y a lieu, de mise au point et d'expérimentation permettant, le cas échéant, leur application immédiate, de la part d'hommes réunissant une haute culture scientifique et une connaissance approfondie des besoins et des possibilités militaires et agissant en liaison étroite avec le Commandement,

Et insiste auprès de lui pour que le Service des Recherches Scientifiques et Techniques qui a été créé au Ministère de l'Armement et qui paraît remplir les conditions désirables soit chargé sans délai de l'ensemble de la question des inventions intéressant la Défense Nationale et soit immédiatement doté de tous les moyens nécessaires en personnel et en matériel (notamment laboratoires, ateliers et champs de tir).

Le texte est adopté.

La Commission adopte le texte de la proposition de loi de M. Mourier, précédemment soumis à la sous-commission des effectifs.

La commission délègue MM. Camboulives et Tasso en mission de contrôle sur le recrutement et l'utilisation des ouvriers, les conditions de travail et de cantonnement à la poudrerie de Saint-Chammas.

La séance est levée à dix-huit heures et demie.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du vendredi 1e Décembre 1939 à 10 heures quinze.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Fabry, Besnard, de Blois, J.P. Rambaud, Bénazet, Chaumié, Rolland, d'Harcourt, Maroselli, Jourdain, Carrère, Juigné, Neyret, Tasso, Goirand, de Chammard, de La Grandière, Naudin, Laurent-Eynac, Camboulives, Jacquy, Reibel, Belmont, Dépierre, Barbier, Loubat.

Organisation de la nation en temps de guerre.

M. le PRESIDENT fait connqître que, le Sénat ayant renvoyé à la Commission de l'Armée le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, modifiant l'article 36 de la loi du 11 Juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, M. le président du Conseil a été prié de bien vouloir venir exposer à la Commission dans quel esprit et à quelles intentions il a déposé ce texte.

M. FABRY est désigné comme rapporteur provisoire du projet de loi.

Il rappelle que l'article 36 de la loi du 11 Juillet 1938 est le suivant :

"Les règles budgétaires normales sont maintenues à la mobilisation ou dans les cas prévus à l'article premier de la présente loi.

" En cas d'absence des Chambres, si les besoins de la défense nationale l'exigent et s'il y a urgence, des crédits supplémentaires non compris dans la nomenclature annexée à la loi de finances et des crédits extraordinaires pourront être ouverts provisoirement, à la suite d'une communication aux Commissions des Finances du Sénat et de la Chambre des Députés, par des décrets rendus en Conseil d'Etat, après avoir été délibérés et approuvés en Conseil des Ministres.

"Ces décrets devront être soumis à la ratification des Chambres réunies au besoin à cet effet."

Le Gouvernement avait proposé d'y substituer le texte ci-après :

PROJET de LOI

Article unique

L'article 36 de la loi du 11 Juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre est modifié ainsi qu'il suit :

"ART.- 36.- A la mobilisation, et dans les cas prévus par l'article 1er de la présente loi, les Chambres exercent leurs pouvoirs en matière législative et budgétaire comme en temps de paix.

"Toutefois, en cas de nécessité immédiate, le Gouvernement est autorisé à prendre, par décrets délibérés et approuvés en Conseil des Ministres, les mesures imposées par les exigences de la défense nationale.

"Ces décrets sont soumis à la ratification dans un délai d'un mois et, en cas d'absence des Chambres, dès leur première réunion."

La Chambre a adopté ce texte, en remplaçant toutefois les mots : "A la mobilisation, et dans les cas prévus par l'article 1er de la présente loi..." par ceux-ci : "Pendant la durée des hostilités, ..."

M. FABRY, en commentaire, fait remarquer que le texte nouveau élargit, sans désignation ni limitation, les pouvoirs du Gouvernement, qui se trouve ainsi armé pour prendre des décisions ayant force de loi, que les Chambres soient présentes ou absentes. En outre, il n'est plus tenu de les convoquer, aux fins de ratification, dans le délai d'un mois. L'exposé des motifs précise qu'il s'agit de prendre des "décisions graves" ; il ne faut pas se dissimuler qu'une fois prises, ce sera le fait accompli.

M. J.P. RAMBAUD fait ressortir qu'en l'espèce il ne s'agit pas d'accorder des pouvoirs pratiquement illimités à tel Gouvernement, mais qu'il s'agit de les donner au Gouvernement, quel qu'il soit. Pour lui, il ne peut les accorder que si M. le Président du conseil est décidé à en user pour agir vite et fort contre les menées qui lui ont été signalées.

M. LAURENT-EYNAC montre que c'est là en effet le danger ou, au moins, le risque à courir. Or ce point n'a pas été discuté à la Chambre où le débat s'est trouvé détourné vers la question de la ratification ; il est permis de penser que s'il avait porté sur le principe même du texte, à savoir l'octroi à tout Gouvernement, quel qu'il soit, de pouvoirs très étendus, la physionomie eût pu en être différente. La Commission de l'air n'étant pas appelée à donner son avis, il souhaite que M. le rapporteur demande au

Gouvernement d'user des pouvoirs qui lui seront donnés pour développer la production aéronautique en luttant contre la propagande communiste.

M. RENE BESNARD appuie ces observations. La loi s'appliquera à tous les Gouvernements et la confiance dans le Gouvernement actuel est ainsi une question secondaire.

M. REIBEL est également d'avis que c'est non pas une question de confiance en tel Gouvernement mais une question de principe. Or la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre a été discutée pendant quatre ans et il paraît inacceptable que le Gouvernement veuille extorquer, en quelque sorte, une modification importante sur un point d'ordre constitutionnel et se faire donner des pouvoirs dont tous les Gouvernements pourront user. Il n'est pas interdit d'imaginer qu'à la veille de la clôture de la session ordinaire, un président du conseil juge bon de remanier son Gouvernement et dans un sens qui n'aurait pas l'agrément des Chambres ; elles n'en seraient pas moins hors d'état, pendant plus de six mois, de manifester leurs sentiments. Cela équivaut pratiquement à la suppression du Parlement, ce qu'il n'est pas possible d'accepter même à un partisan de l'extension des pouvoirs du Gouvernement. Le prestige personnel dont, à tort ou à raison, M. Daladier jouit à l'heure actuelle n'est pas une raison suffisante pour apporter à une loi organique une modification dont tous les Gouvernements pourront se prévaloir.

M. JACQUY observe que la loi du 11 Juillet 1938 ayant décidé que le Gouvernement serait chargé de la conduite de la guerre, il faut lui donner les moyens de faire face à cette obligation.

M. MAROSELLI serait partisan de pleins pouvoirs au Gouvernement actuel, mais non pas à n'importe quel autre ; il propose une limitation dans le temps.

Audition du Président du Conseil.
(voir sténographie)

M. le Président du Conseil est ensuite introduit.

(Voir le compte-rendu sténographique.)

Après le départ de M. le président du conseil, au moment où le sténographe qui a recueilli son audition, se dispose à quitter le local de la commission, M. le PRESIDENT lui demande où il traduit en clair la sténographie et ce qu'il fait ensuite des notes qu'il a prises. Le sténographe répond qu'il fait la traduction chez lui et détruit ensuite son cahier de notes.

M. le PRESIDENT demande que la traduction soit faite au Sénat même et, si possible, dans le bureau des commissions de la défense nationale et que les notes lui soient ensuite remises.

M. le PRESIDENT constate que le débat a été ample et clair et il ouvre la discussion.

Projet de rapport sur l'organisation de la nation en temps de guerre – M. FABRY soumet à la commission un projet de rapport. La loi du 11 Juillet 1938 ayant accordé au Gouvernement les pleins pouvoirs budgétaires pour le temps de guerre, sous réserve de soumettre les décrets-lois au Parlement pour ratification dans le délai d'un mois, le Gouvernement demande maintenant des pleins pouvoirs sans limitation de matière ; il fera la loi dans un temps où elle peut décider du salut du pays. En acceptant, le Parlement sacrifie sa plus noble prérogative. Le risque est grave de voter un tel texte ; il serait plus grave encore de ne pas le voter, car le secret et la rapidité sont des nécessités essentielles.

Le Gouvernement, en contre-partie, n'aurait pas d'excuse s'il n'entretenait des contacts étroits et utiles avec le Parlement et avec les commissions. La situation militaire, depuis trois mois, a été renforcée; à l'intérieur, aucune défaillance, aucune propagande dangereuse, aucune faiblesse administrative ne serait tolérable ; renforcer le moral de tous, tel est le devoir du Gouvernement et du Parlement.

M. de BLOIS estime que le rapport ne pêche pas par excès de pessimisme ; il y aurait lieu cependant de signaler certaines défaillances qui se sont produites et qui sont le fait du Gouvernement seul, notamment notre déficience en aviation et en artillerie, le manque d'habits et de chaussures, la trahison de certains fonctionnaires.

M. le PRESIDENT pense que cela peut en effet s'indiquer, mais avec une certaine mesure pour ne pas risquer d'informer l'ennemi.

M. REIBEL observe que la question posée devant la commission est très grave et que, cependant, elle n'est, pour ainsi dire, pas abordée dans le rapport. Les modifications à la loi de 1938, proposées par le Gouvernement sont au nombre de deux : les pouvoirs sont élargis, la ratification des mesures décrétées par le Gouvernement n'est plus soumises aux même règles. Il faudrait savoir pourquoi ces modifications paraissent nécessaires.

M. LAURENT-EYNAC fait observer que M. le Président du conseil n'a pas nié qu'à la Chambre il eût pris position moins sur le fond même du texte que sur la caducité automatique des décrets-lois. Mais ce qui est sa préoccupation principale, c'est de ne pas retourner devant la Chambre.

M. NEYRET estime que la commission doit se prononcer sur le point de savoir si elle entend éviter au Gouvernement de retourner devant la Chambre avec un texte modifié. Dans le cas contraire, il déposera un amendement aux termes duquel, en l'absence des Chambres,

les mesures prises par décret par le Gouvernement devront être soumises aux commissions compétentes et approuvées par elles.

M. RENE BESNARD juge que l'amendement est irrecevable. Il ajoute qu'il ne prendra pas la responsabilité de renvoyer le Gouvernement devant la Chambre, ce qui pourrait avoir des conséquences graves.

M. FABRY fait remarquer qu'une fois un décret pris, il est toujours possible à une commission de s'en saisir. Le Gouvernement assume une grave responsabilité ; le Parlement va prendre une grave décision, il n'a pas intérêt à diminuer l'autorité du Gouvernement.

M. CAMBOULIVES est d'avis qu'il ne faut pas obliger le Gouvernement à retourner devant la Chambre.

M. REIBEL déplore que le Sénat soit dans l'alternative ou de prendre la responsabilité de mettre le Gouvernement en péril ou d'accepter un texte dont il mesure tous les dangers. Le Parlement va se sacrifier sur l'autel de la patrie et, par ailleurs, on le ridiculise devant l'opinion publique. Il est à tout le moins indispensable que cela soit souligné dans le rapport et que soit rappelée la déclaration faite par M. le président du conseil qu'il entend user des pouvoirs qu'il demande pour prendre des décisions graves et non pas pour faire oeuvre législative.

M. JACQUY déclare qu'il votera le texte pour ne pas mettre le Gouvernement en péril.

M. CHAUMIE fait observer que les risques que le projet de loi comporte ne commenceront à courir que le 9 juin prochain. D'ici là il sera possible d'organiser les rapports du Gouvernement et du Parlement pour les périodes d'intersession. Il reste enfin la garantie, pour le cas où des pouvoirs accordés à un Gouvernement seraient exercés par un autre, que M. le président de la République peut refuser de signer les décrets qui lui sont soumis. Si ce pouvoir constitutionnel est dangereux quand le Gouvernement a la confiance des Chambres et du pays, il devient un devoir en l'absence des Chambres quand les décrets soumis à la signature du chef de l'Etat lui paraissent dangereux pour le pays et pour le régime.

M. de BLOIS déclare qu'il s'abstiendra. D'une part, il ne veut pas prendre la responsabilité de mettre le Gouvernement en péril, d'autre part, dans sa composition actuelle, le Gouvernement ne peut pas tenir les promesses de M. le président du conseil.

M. J.P. RAMBAUD fait confiance aux promesses de M. le président du conseil ; il restera d'ailleurs toujours, le cas échéant, la ressource d'interpeller.

M. LAURENT-EYNAC demande qu'il soit mentionné dans le rapport que l'argument qui a déterminé la décision de la commission, c'est-

la nécessité de ne pas exposer le Gouvernement aux périls d'une nouvelle discussion devant la Chambre.

M. de La GRANDIERE désire que le rapport exprime sinon des critiques au moins des regrets pour certains faits passés.

M. MAROSELLI déclare qu'il s'abstiendra.

Le projet de rapport de M. Fabry est adopté par 15 voix contre 4 et 4 abstentions.

M. FABRY est désigné comme rapporteur à titre définitif.

La séance est levée à treize heures.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du vendredi 1er Décembre 1939 à quinze heures et demie.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Chaumié, Fabry, Belmont, Rolland, Dépierre, d'Harcourt, de La Grandière, de Chammard, Laurent-Eynac, Naudin, de Blois, Reibel, Barbier, Besnard.

Entrevue accordée par le Président du Conseil - M. le PRESIDENT rend compte de l'entrevue accordée à une délégation de la commission de l'armée par M. le président du conseil qui a déclaré souhaiter vivement une collaboration entière et sans réserve de la commission. Il n'est pas douteux qu'il est sincère en parlant ainsi ; mais il est peu accessible et trop souvent son entourage oppose aux communications du Parlement un écran infranchissable.

M. d'HARCOURT, dans ce même ordre d'idée des difficultés qui sont faites aux membres du Parlement, indique quelles formalités incroyables sont exigées pour obtenir certaines communications téléphoniques.

Un échange d'observations a lieu sur ce point entre MM. le PRESIDENT, d'HARCOURT et BELMONT.

Entrevue accordée par le Président du Sénat - M. le PRESIDENT rend compte de l'entrevue accordée par M. le président du Sénat à une délégation de la Commission de l'armée qui avait tenu à lui signaler les faits graves qu'elle avait portés à la connaissance de M. le président du conseil et à lui communiquer le texte de l'ordre du jour voté par elle sur une matière qui, intéressant la sécurité du pays, dépassait la responsabilité de la commission technique. M. le président a donné le conseil d'observer scrupuleusement la loi du 11 Juillet 1938, qui prescrit l'établissement de rapports écrits en comptes rendus de missions. Si des négligences ou des actes de mauvaise volonté se produisent, il y aura lieu d'en prendre acte et M. le président du Sénat se fera l'interprète de la commission de l'armée auprès de M. le président du Conseil pour lui indiquer qu'il y aurait lieu de saisir le Sénat des faits relevés, la voie normale étant celle de l'interpellation et l'assemblée étant juge de savoir s'il y a lieu de délibérer en secret. La formule envisagée en ce cas serait de réunir le Sénat en commission de défense nationale - cela pour éviter de parler de comité secret et lorsque la chose apparaîtra comme vraiment nécessaire.

M. de La GRANDIERE donne lecture du rapport établi par

Rapport de Mr Hirschauer -

M. le général Hirschauer sur la mission de contrôle qu'ils ont accomplie dans la zone frontière du Nord.

COMMISSION de l'ARMEE

Sous-COMMISSION
des
FORTIFICATIONS.

--

MISSION de CONTROLE
de la SOUS-COMMISSION des FORTIFICATIONS.

I - Observations faites par les Membres de la Mission :

1°- Môle de Maulde :

a) manque de transmissions optiques,

b) supports de mortiers de 50 - manquent ,

c) grandes embrasures des casemates d'artillerie, (vulnérabilité - coup au but)

2°- Petits blockhaus récemment construits (postes de soutien)

a) trop visibles sur le terrain (chambres de tir en superstructures)

b) chambre d'homme inhabitable (80 cms d'eau à l'intérieur)

3°- Blockhaus type 1° Région

a) aucun moyen de couchage, ni de chauffage, aucun éclairage.

b) aucune ventilation permettant d'évacuer l'oxyde de carbone (gaz brûlés)

4°- Ouvrage d'Eth

Insuffisance de munitions prévues pour le 47.

°
° °

II - Fortification permanente.-

Il nous a été signalé qu'il manque toujours les supports de

150

mortiers de 50, dans les autres ouvrages.

§
§ §

D'une façon générale, la Commission a surtout apprécié la bonne tenue des équipages d'ouvrages.

Le Général Hirschauer a adressé à la fin de la visite ses félicitations au Général de La Laurencie sur le moral, l'ardeur, l'esprit de corps et de sacrifice de ces équipages.

La Commission de l'Armée délègue en mission de contrôle à l'intérieur :

M. Camboulives, sur les effectifs du Service de santé et le matériel sanitaire dans les XVe et XVIe régions militaires ;

aux armées :

MM. de Blois, Chaumié et Reibel, pour visiter les fortifications et les organisations défensives de la zone frontière du Nord (de Maubeuge à Dunkerque) ;

MM. le général Hirschauer, de Chammard, de La Grandière et Rillart de Verneuil pour visiter les ouvrages fortifiés de la région Metz - Thionville.

Rapport de Me Fabry sur les pleins pouvoirs -

M. FABRY donne lecture de son rapport sur le projet de loi accordant au Gouvernement de pleins pouvoirs.

M. LAURENT-EYNAC demande que M. Fabry mette l'accent sur la nécessité de réprimer les menées communistes.

Après un échange d'observations, le rapport est adopté.

La séance est levée à seize heures et demie.

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du mercredi 13 Décembre 1939 à dix heures.

--

Présidence de M. J.P. RAMBAUD.

Présents : MM. de Juigné, de La Grandière, Mourier, Rillart de Verneuil, Chaumié, Camboulives.

Rapport de M. de La Grandière -

M. de La GRANDIERE donne lecture du rapport ci-dessous :

ENQUETE de M. de La GRANDIERE, SENATEUR,

dans la 11e REGION sur l'UTILISATION des EFFECTIFS et

PLUS PARTICULIEREMENT sur les AFFECTATIONS SPECIALES.

Visite au Général Debailleul, Commandant

la 11e Région, le 7 Décembre 1939.

Le Contrôle des affectations spéciales est devenu particulièrement délicat car elles ne sont plus seulement prononcées par le Général Commandant la région sur la demande des industriels, mais aussi par le Ministre, après un examen d'aptitude passé au centre sur la demande des intéressés.

C'est ainsi que les industriels voient revenir dans leurs usines des ouvriers jugés par eux indésirables et qu'ils n'ont jamais demandés. Exemple, un certain Gaborit, aux Chantiers de la Loire (meneur communiste dangereux).

J'ai examiné tout spécialement les conditions d'affectation des hommes inscrits sur le carnet B et des hommes beaucoup plus nombreux signalés comme P.R. (propagandistes révolutionnaires). Comme dans d'autres régimns un certain nombre - mais je dois dire assez peu nombreux - de ces hommes ont reçu des affectations spéciales.

C'est ainsi qu'un instituteur signalé P.R. est affecté à

l'état-major d'un centre d'instruction dans la 17e région à Cahors.

Sans écarter l'idée de complicités possibles, j'ai cherché à me rendre compte des raisons qui ont pu provoquer les erreurs. En ce qui concerne le carnet B, qui comprend les plus dangereux anarchistes et perturbateurs, chose incroyable, s'il est connu des Commandants de région il est ignoré des Commandants de Recrutement qui prononcent les affectations sans en tenir compte.

Devant moi, le Général Commandant la 11e région, a donné des ordres pour que toutes les affectations des hommes du carnet B soient revisées.

L'affectation des P.R. (propagande révolutionnaire) a lieu d'une façon particulière. Ceux-ci, moins notoirement dangereux que les hommes du carnet B, sont inscrits dans des centres de mobilisation éloignés de leur pays d'origine et le Commandant de la région d'origine a beaucoup de peine à contrôleur leur affectation. C'est ainsi que les P.R. de la 11e région sont affectés à la 17e et que ce sont les P.R. de la 5e région qui sont affectés à la 11e. Le contrôle et le changement d'affectation en est rendu plus difficile, de même, et c'est beaucoup plus grave, le contrôle des insoumis très nombreux parmi cette catégorie d'individus.

Je crois, et c'est le cas pour la 11e région, qu'une vigilance toute particulière peut remédier à ces difficultés et faire cesser d'ici peu certaines affectations scandaleuses. Le Général Commandant la 11e région use d'ailleurs avec beaucoup de prudence et de tact de son droit de refus d'affectations spéciales aux ouvriers maintenus dans les usines.

Il avait cru devoir retirer l'affectation spéciale du Secrétaire Général du Syndicat C.G.T. des métallurgistes de Saint-Nazaire en raison de propos tenus ou prêtés à celui-ci dans une réunion syndicale.

A la suite de l'intervention d'un parlementaire de la région, le Général a accepté de recevoir cet ouvrier qui a désavoué le propos incriminé et comme par ailleurs ce secrétaire de Syndicat C.G.T. a pris position contre la propagande communiste et accepté de collaborer dans une commission paritaire avec les organismes de direction,

le Général a cru agir sagement en maintenant cet homme en affectation spéciale.

Les menées communistes dans la IIe région se font avec beaucoup d'habileté et une très grande prudence de la part des intéressés. Les perquisitions ordonnées n'ont donné aucun résultat.

L'autorité militaire n'a subi aucune gêne et aucune entrave de la part des autorités civiles. Il convient de signaler que le décret sur la repression des menées communistes (18 nov. 1939 - Décret des suspects) qui permet aux Préfets d'interdire à certains individus le séjour de régions déterminées et même de leur fixer une résidence obligatoire n'a pas été appliqué jusqu'à présent et ne peut pas l'être puisqu'une dépêche ministérielle est venue en suspendre l'exécution jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions.

Dans un ordre d'idées tout différent, je dois signaler aussi les doléances des trois commandants de région que j'ai vus, sur la pénurie des cadres des dépôts nécessaires à l'instruction.

Pourvoir en quantité comme en qualité. Les généraux commandant la 4e et la 9e région se déclarent incapables, à l'heure actuelle, d'assurer l'instruction des recrues dans des conditions satisfaisantes.

Le carnet B. M. J.P. RAMBAUD indique que c'est parce que les commandants des bureaux de recrutement ne connaissent pas le carnet B - connu des seuls généraux commandants de régions - que certains employés ont pu mettre des chefs communistes à des postes privilégiés. Il indique qu'il a poursuivi son enquête dans le district de Toulouse et constaté que, sur 17 hommes inscrits au carnet B, 4 seulement sont aux armées. Il ajoute que M. le secrétaire général du ministère de la défense nationale, à qui il avait demandé de lui faire connaître les résultats de l'enquête menée sur toute l'étendue du territoire à la suite des découvertes faites par la Commission de l'Armée sur l'affectation de chefs communistes à des postes de mobilisation où ils ne devraient pas être, lui a répondu que l'enquête n'est pas encore terminée , mais que les premières constatations corroborent les indications données par la Commission. Il donne lecture d'une lettre de M. le président du conseil qui précise, sur ce sujet, que les sondages effectués ont fait apparaître des erreurs qui ont été corrigées mais aussi révélé, en certains cas, la nécessité d'un complément d'enquête ; qu'au surplus, le décret du 18 novembre 1939 permet aux préfets d'éloigner les suspects de leur résidence.

M. de La GRANDIERE objecte qu'une dépêche a suspendu l'application de ce décret, jusqu'à l'arrivée d'instructions qui n'ont jamais été données.

M. J.P. RAMBAUD rappelle qu'il avait déjà signalé ce fait à M. le Président du Conseil.

M. RILLART de VERNEUIL demande que les hommes suspects de propagande révolutionnaire ne soient pas envoyés dans des régiments où ils risqueraient de contaminer les soldats.

M. CHAUMIE indique que le Président du conseil envisage d'affecter ces hommes dans des sections spéciales.

M. de La GRANDIERE signale que les généraux se plaignent du manque de cadre dans les dépôts ; la qualité et la quantité font défaut. Par ailleurs, il y aurait lieu de faire désigner par le Ministre les officiers stagiaires qui seraient admis à suivre les cours de l'Ecole de Guerre pour devenir officiers d'état-major.

Affectations spéciales -

M. CAMBOULIVES expose les résultats de l'enquête qu'il a poursuivie. Il semble que les affectations spéciales choquantes qu'il a relevées dans la XVIe région se soient surtout rencontrées dans le district de Toulouse. S'il a été mis bon ordre au scandale de la Verrerie ouvrière d'Albi, d'autres affaires se sont révélées. Sur 34 chefs communistes notoires, signalés par la gendarmerie, un quart seulement ont été mobilisés. A Castres, comme à Albi, le chef du rayon communiste était un cheminot qui avait été laissé à son poste en affectation spéciale. Si certains communistes, d'ailleurs généralement assez tièdes, ont été éloignés, cela n'a pas toujours été possible pour la raison, paraît-il, qu'un certain nombre d'entre eux dépendent du recrutement de la Seine. Un chef communiste a, dès son arrivée en permission, reconstitué la cellule locale et tenu des réunions. Un autre communiste, professeur de philosophie, a vait été affecté à Toulouse comme secrétaire du général commandant la région. Quant au communiste qui est employé à la préfecture du Tarn, il y est demeuré en fonctions. C'est encore un communiste qui, à Albi, choisit lui-même les lettres qui sont remises à l'autorité militaire chargée du contrôle postal.

Contrôle postal -

M. CHAUMIE fait remarquer que c'est là une pratique irrégulière ; l'officier chargé du contrôle postal doit choisir lui-même les lettres ou plutôt prendre au hasard, sans choisir, un certain nombre de plis. Malheureusement, les officiers ne connaissent pas toujours l'étendue de leurs droits ou bien ils n'ont pas le courage d'exiger que les choses se passent comme elles le devraient; ainsi, dans telle localité, il n'a jamais été possible d'obtenir certains sacs postaux en provenance de points suspects et, pour éviter des difficultés avec les employés du service des postes, l'officier n'a jamais insisté. Le fait a été rapporté par un témoin digne de foi, magistrat dans le civil, qui assure sous les ordres de cet officier le contrôle postal mais qui n'a pas l'autorité nécessaire parce qu'étant du service auxiliaire, il ne peut être nommé officier lui-même. Il serait bon de donner à de tels hommes le grade correspondant à la fonction qu'ils exercent.

M. MOURIER appuie cette observation. Il y aurait lieu de demander au ministre de la défense nationale qu'il nomme officiers à titre temporaire des hommes du service auxiliaire, ce qui permettrait de verser dans les unités combattantes des officiers jeunes, actifs et robustes qui se trouvent actuellement dans les services de santé ou dans l'intendance. Ce qu'il faut obtenir, c'est la revision de tous les hommes réformés depuis 1920 et leur utilisation dans des emplois auxquels ils soient aptes, en les nommant officiers s'il le faut. Tout homme qui est capable d'exercer un métier civil doit pouvoir être mobilisé.

Conseils de réforme -

M. CAMBOULIVES demande que les conseils de réforme aient

toute liberté d'appréciation et ne soient plus liés par l'instruction sur l'aptitude physique. Par ailleurs, la commission avait réclamé que les médecins mobilisés fussent éloignés de la localité où ils exerçaient leur profession ; on s'est contenté d'en déplacer quelques-uns. Quant à la démobilisation de 3.000 médecins, elle a désorganisé les services, de fait que tous les médecins âgés de plus de quarante ans ont pu demander leur renvoi , que les décisions ont été laissées à l'arbitraire des chefs de service et que, sous couleur d'affectations spéciales, des injustices ont été commises. Il conviendrait - et cela pourrait peut-être s'insérer dans la proposition de loi de M. Mourier - d'incorporer tous les médecins, pharmaciens et dentistes, y compris les étrangers, quitte, s'il y a pléthore, à en renvoyer un certain nombre en commençant par les plus âgés. Seraient seuls exceptés les réformés de guerre et les pères d'au moins quatre enfants.

Première et deuxième réserves -

M. CHAUMIE indique qu'à la suite des mesures annoncées par le Gouvernement l'opinion publique s'est imaginé que les hommes de la deuxième réserve ne devaient plus rester dans la zone des armées. Il faut couper les ailes à ce canard lancé par les communistes, sinon c'est risquer de provoquer le mécontentement. Le Gouvernement devrait s'expliquer clairement à ce sujet par la voie de la presse et par celle de la radiodiffusion.

M. MOURIER précise qu'il n'y a rien de tel, en tout cas, dans sa proposition de loi, laquelle se borne à déclarer que tous les hommes de la première réserve serviront dans les unités combattantes. Des exceptions pourraient être faites en faveur des fils de veuves de guerre.

Fils de tués -

M. de La GRANDIERE suggère qu'il en soit de même pour les hommes ayant eu deux frères tués à l'ennemi, pour les aînés des familles de huit enfants et pour les aînés des familles comptant quatre fils mobilisés.

M. J.P. RAMBAUD craint que, si l'on entre dans cette voie, on soit entraîné trop loin.

M. MOURIER indique qu'il faut attendre de posséder des données statistiques pour savoir s'il est possible de proposer de telles mesures et qu'il faut, en tout cas, se garder de faire luire un espoir qu'on ne pourrait réaliser.

M. de La GRANDIERE demande que l'on établisse le chiffre des insoumis. Il signale, d'autre part, que des pères de famille nombreuse, démobilisés comme tels, ont été, le jour même, au titre de requis civils, affectés aux usines où ils avaient été mobilisés, ce qui semble aller contre l'esprit de la loi.

Situation des affectés spéciaux -

M. J.P. RAMBAUD indique que la situation des affectés spéciaux est équivoque. Lorsqu'ils tombent malades, l'autorité

militaire prétend qu'ils doivent s'adresser aux assurances sociales ; or, un certain nombre d'entre eux n'étaient pas affectés spéciaux avant la guerre et n'ont pas le temps d'affiliation voulu pour bénéficier des prestations. D'un autre côté, s'ils deviennent inaptes, il ne se trouve pas de médecin militaire pour les présenter devant une commission de réforme.

M. MOURIER signale que les hommes appartenant aux classes 1909, 1910 et 1911 et affectés aux poudreries ne sont pas encore libérés.

La séance est levée à onze heures et demie.

SOUS-COMMISSION des FABRICATIONS d'ARMEMENTS

Séance du mercredi 13 Décembre 1939,
à quatorze heures et demie.

Présidence de M. BELMONT.

Présents : MM. Chaumié, Desprès, Neyret, Goirand, Maroselli, Daniel-Vincent.

Aluminium et bauxites.

M. CHAUMIE donne lecture d'un rapport sur la question de l'aluminium, en signalant qu'en raison de son existence passée dans l'industrie de l'aluminium, sa note a plutôt le caractère d'un témoignage que d'un rapport.

M. BELMONT remercie M. Chaumié d'avoir présenté un rapport aussi clair et aussi documenté et rappelle que la question des exportations de bauxites avait été précédemment posée.

M. DESPRES demande quelles réserves contiennent les gisements français.

M. REIBEL voudrait savoir de quelles bauxites dispose l'Allemagne.

M. NEYRET s'inquiète de savoir si la production anglaise comble la différence entre le tonnage de la production allemande et celui qui est prévu pour la production française.

M. CHAUMIE, en réponse, indique qu'avant la guerre, on extrayait en France près de 500.000 tonnes de bauxites et que, pour faire face aux besoins de la France, de l'Angleterre et, pour partie, de la Norvège, il faut prévoir une quantité double. A ce rythme, les réserves seraient épuisées en vingt-cinq ans au lieu de cinquante. L'inconvénient n'est pas grand, car on pourra alors faire appel à des bauxites plus siliceuses que celles qui sont actuellement traitées ; il n'en résultera qu'un prix de revient plus élevé à moins qu'on ne découvre un autre procédé. Quant à l'Allemagne, elle dispose de bauxites russes, hongroises, grecques et yougoslaves et elle songe même à traiter des argiles. La production anglaise est

de 35.000 tonnes ; compte tenu de l'aluminium norvégien, les franco-britanniques peuvent égaler la production allemande. Enfin, il existe au Canada une usine d'une capacité annuelle de 120.000 tonnes qui traite par un procédé électro-thermique des bauxites en provenance de la Guyane anglaise et de la Guyane hollandaise et des états du sud des Etats-Unis.

M. BELMONT demande si, dans ces conditions, la construction de l'usine d'Issoire, telle qu'elle est prévue, s'impose réellement.

M. REIBEL, élargissant la question, se dit inquiet de la politique suivie par le ministère de l'Armement qui paraît dangereuse tant au point de vue financier que pour la période de l'après guerre, cette politique qui consiste à construire de vastes usines ayant en outre l'inconvénient de reculer dans un temps éloigné l'intensification de la production.

M. DANIEL-VINCENT fait observer que le problème est à deux temps. Le second, qui concerne l'après guerre, est moins préoccupant que le premier qui est relatif à la nécessité d'une production rapide. La Commission peut demander dès maintenant à M. le ministre de l'Armement de lui faire connaître son programme et lui signaler qu'à l'heure où certaines usines sont en construction, d'autres restent fermées. Il semble d'ailleurs qu'il y ait contradiction entre une telle politique et l'esprit de la circulaire par laquelle M. Dautry prescrivait l'utilisation de tout ce qui existe.

M. NEYRET indique que, si l'on doit utiliser des centrales thermiques, il faut prévoir l'approvisionnement en charbon; or, à l'heure actuelle, le combustible arrive avec certaines difficultés.

M. DANIEL-VINCENT suggère une audition de M. le ministre de l'Armement et croit que la question qui vient d'être évoquée pourrait figurer au nombre de celles qui lui seraient posées.

M. REIBEL signale le manque de certaines munitions. A la frontière du Nord, pour des canons de 47, il a fallu employer des munitions de la marine, non adaptées à ce genre de pièce et aboutissant à une vitesse initiale moindre et, par conséquent, une moindre force de pénétration. La fabrication de munitions n'exige pas d'usines immenses et, sur ce point encore, la politique du ministère de l'Armement semble inquiétante.

La séance est levée à seize heures.

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 13 décembre 1939, à seize heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Fabry, J.P. Rambaud, Desprès, Reibel, Dépierre, Rolland, de Juigné, Jacquy, de La Grandière, Naudin, d'Harcourt, Goirand, Camboulives, Hirschauer, Neyret, Belmont, Maroselli, Mourier.

Excusé : M. Jourdain.

M. le PRESIDENT donne lecture de la lettre qu'il a adressée, au nom de la commission, à M. René Besnard pour le féliciter de sa nimination comme commissaire de la section française de l'exposition internationale de Rome.

Affectations spéciales et propagande communiste - M. le PRESIDENT donne lecture de la lettre de M. le Président du conseil qui a été lue à la séance de la sous-commission des effectifs, au sujet de l'enquête sur les affectations spéciales.

M. J.P. RAMBAUD rappelle que la commission a déjà obtenu satisfaction sur un certain nombre de points : le renvoi des classes anciennes, le reclassement des hommes de la deuxième réserve dans des emplois convenant à leur âge, la revision des affectations spéciales, le rappel des fascicules bleus de la première réserve.

Pour ce qui est de la lettre de M. le président du conseil, il observe que l'application du décret-loi sur les suspects, en date du 18 novembre 1939, a été suspendue par une dépêche ministérielle. Or la propagande communiste ne fait que s'amplifier et la sous-commission des effectifs a décidé de demander à la commission l'envoi à M. le président du conseil d'une lettre pour le prier de donner des instructions, afin que la circulaire ne reste pas lettre morte.

M. FABRY indique que, lorsqu'un militant communiste a été dépisté, le général commandant la région prononcer le retrait de l'affectation spéciale et l'envoi dans un corps de troupe, s'il s'agit d'un homme mobilisable ; s'il ne l'est pas, le préfet peut le faire interner.

M. de La GRANDIERE donne lecture du rapport qu'il a déjà présenté à la sous-commission des effectifs.

M. le PRESIDENT observe que certains des faits signalés par

M. de La Grandière ne laissent pas d'inquiéter les ouvriers eux-mêmes. Certains grévistes du 30 novembre 1938, exclus des usines pour brutalités envers leurs camarades, y ont été renvoyés par le centre de recrutement aux armées qui, ne connaissant pas leurs antécédents, s'était contenté de leur faire subir un examen professionnel auquel ils avaient d'ailleurs satisfait.

M. FABRY conclut que les commandants de régions et les préfets sont suffisamment armés, mais qu'il ne faut pas que soit freinée l'application du décret-loi sur les suspects.

La Commission donne mandat au bureau de réduger, en accord a vec M. J.P. Rambaud, président de la sous-commission des effectifs, une lettre à M. le président du conseil, pour lui faire connaître le sentiment de la commission.

M. MOURIER est désigné comme rapporteur provisoire de la proposition de loi dont il est l'auteur.

M. FABRY indique que l'autorité militaire est émue du grand nombre de réformes prononcées par les médecins, ce qui n'est pas sans affecter le moral des troupes.

M. CAMBOULIVES incrimine l'instruction sur l'aptitude physique et rappelle que la sous-commission des effectifs a demandé que les conseils de réforme aient une entière liberté d'appréciation. Par ailleurs, il souhaite de voir incorporer dans la proposition de loi de M. Mourier quelques articles relatifs à la mobilisation obligato re, selon l'âge et les aptitudes, des médecins, pharmaciens et dentistes.

M. J.P. RAMBAUD signale que les poudreries nationales conservent comme requis civils des ouvriers qui ont dû être démobilisés parce qu'ils appartenaient aux classes 1909, 1910 et 1911.

M. de La GRANDIERE ajoute qu'il en est de même pour les pères de quatre ou cinq enfants.

M. NEYRET rappelle que les pères de famille qui n'ont pas déclaré leurs enfants dans le délai réglementaire n'ont pas été relevés de la forclusion.

Un échange d'observations s'engage à ce sujet.

M. REIBEL déplore que la commission ne soit pas informée avec précision, aussi bien sur cette question que sur celle, par exemple, des permissions agricoles.

M. RILLART de VERNEUIL demande que les ordres émanant du ministère de la guerre soient précis et qu'ils soient obéis. Il ne faudrait pas que, dans certains pays de la zone des armées, qui ont

connu l'occupation allemande, un parallèle pût s'établir au détriment de l'occupation franco-anglaise.

M. MAROSELLI appuie cette observation.

Rapport de M. le Général Hirschauer
et de M. de La Grandière

MM. le général HIRSCHAUER et de La GRANDIERE donnent lecture du rapport qu'ils ont établi à la suite de leur mission de contrôle à la frontière du Nord.

Visite de la Sous-Commission des Fortifications
sur le front du 3e C.A. (Lille à Maubeuge) le 22 novembre 1939.

La 3e C.A. appartient à la première armée du Général Blanchard avec le 5e C.A. à sa droite qui tient les ouvrages de Maubeuge; à sa gauche les Anglais qui tiennent la région fortifiée de Lille.

La partie ouest du front du C.A. est couverte par une zone inondée de 2 km. de profondeur jusqu'au Môle de Maulne.

Nous nous sommes rendus compte que la défense comportait trois catégories d'ouvrages :

I° - Ouvrages du type ligne Maginot.-

Ces ouvrages sur ce front sont assez nombreux. Ils sont très modernes, à l'abri de tous les calibres et protégés contre les gaz. Ils sont creusés à une grande profondeur et reliés par des galeries souterraines à des ouvrages de flanquement.

L'ouvrage de ce type, que nous avons visité sur le front du C.A. est l'ouvrage de Eysse qui comprend une garnison de 200 hommes de troupes de forteresse. C'est le type des ouvrages du génie du plan du Général Belvigan. Il a couté 15 millions. J'ai noté, mais parait-il il ne faut pas s'en étonner, que son armement ne comporte que deux mitrailleuses et un canon de 47 antichar.

2° - Anciens ouvrages améliorés.

Le type de ces ouvrages dans le secteur est le Môle de Maulne. Un ancien fort reconstitué avec des casemates et des tourelles et des cloches pour mitrailleuses. Il est relié à des Blockhauss de flanquement. En arrière un canon de 155 sous casemate peut battre à 20 km. toute la vallée de l'Escaut. Beaucoup moins perfectionné que les ouvrages ligne Maginot, il offre néanmoins une force de résistance très importante.

3° - Blockhauss intermédiaires très nombreux - échelonnés sur la ligne de résistance à raison de 8 ou 10 au kilomètre.

Ces Blockhauss ne sont pas du modèle type Belhague, ils sont uniformes dans la 1 ère région et ont été construits sous l'impulsion du Général Doumenc. Ils l'ont été rapidement et à beaucoup moins de frais que ceux de la ligne Maginot. Un effort considérable a été fait là mais il est permis de faire une critique à une oeuvre admirable. Ces Blockhauss construits en superstructure sont très visibles et par conséquent très vulnérables, mais leur multiplicité dispensera l'effet de l'artillerie ennemie.

On vient de remédier à la visibilité de leurs ~~créneaux~~ embrasures par la confection rapide et sur place de créneaux métalliques qui obturent les ouvertures et donnent aux tireurs une sécurité aussi complète que derrière les créneaux perfectionnés des ouvrages de la ligne Maginot.

Défense antichar.

Dans la partie visitée, elle est constituée par un fossé profond et un réseau de fil de fer, mais uni par un champ de rail. Ce fossé battu par des mitrailleuses et des canons de 47 semble suffisant; - Les champs de rail sont plus difficiles à construire car il faut des rails neufs, les vieux rails des voies ferrées n'offrent pas la même résistance, l'acier ayant été soumis,à des vibrations qui le rendent moins résistant.

Armement.

Les canons de 47 en service nous ont semblé peu nombreux. Nous avons constaté l'absence complète de mortiers de 50 car les tubes existants sont inutilisables faute de trépieds dont il faut à tout prix hâter la sortie et la livraison.

Munitions.

Les munitions dans les forts et les Blockhauss sont en quantités insuffisantes. - 200 coups de 47 au fort de Eysse et 1.200.000 cartouches de mitrailleuses; Il en faudrait le double.

On prévoit 30 jours de vivre, il faudrait une quantité correspondante de munitions.

Les obus de 47 comme on l'a déjà fait remarquer n'ont pas leurs ogives.

Il serait utile de pouvoir exercer le personnel à du tir sur cibles dans des champs de tir.

Climatisation et chauffage des ouvrages.

La climatisation est prévue pour les ouvrages du type ligne Maginot par raccordement à la ligne électrique du secteur

afin d'empêcher la condensation qui produit une grande humidité.

Pour le chauffage des Blockhauss qui s'impose, la direction du génie possède des appareils à catalisseurs utilisables même à côté du dépôt de munitions. Il faudrait inviter le Commondant du Secteur à en demander d'urgence.

Matériel.

Beaucoup d'hommes n'ont encore qu'une couverture; le Commandement voudrait pouvoir distribuer des sabots aux guetteurs.

Etat moral.

Excellent. Mais la 2 ème division qui tient le secteur se compose d'hommes de la région ce qui rend la propagande communiste plus facile par les éléments dangereux assez nombreux dans la région du Nord. La relève de cette division serait souhaitable.

On nous a signalé un mécontentement parmi les Officiers et sous-officiers à solde mensuelle en raison des difficultés mises par le Centre administratif de la 3 ème région (Rouen) au fonctionnement des délégations de solde à leurs familles.

Cette erreur a été signalée à la Direction de l'Intendance.

En résumé les fortifications du Secteur nous ont semblé former un ensemble solide qui s'améliore tous les jours. Les troupes sont superbes. Les cadres expérimentés et le commandement est exercé avec beaucoup de clairvoyance et nous en avons rapporté une impression très réconfortante mais aussi le désir de voir remédier rapidement aux défectuosités qui nous ont été signalées.

M. JACQUY demande, pour le bon moral des troupes, que les chaussures et vêtements qui font encore défaut soient fournis sans retard et que soient comblées les insuffisances en dotations de matériel.

M. MOURIER signale l'inconvénient des bandes molletières qui, entravant la circulation, provoque les accidents dits "pieds gelés", lesquels entraînent une inactivité de deux à six mois et, parfois même, la mutilation.

La Commission décide de saisir de la question M. le président du conseil.

M. de La GRANDIERE signale que les chevaux de l'armée sont mal soignés et qu'il en résulte un déchet énorme.

La Commission délègue en mission de contrôle :

- à l'intérieur, M. de Juigné, en ce qui concerne l'affectation ou la non affectation des hommes soumis aux obligations militaires ou qui pourraient y être soumis, dans les IXe et XVIIIe régions.

- à l'intérieur, MM. Belmont et Rolland, en ce qui concerne l'arsenal d'Irigny, l'état d'avancement des travaux, l'installation de l'outillage, le financement de l'entreprise et le recrutement du personnel.

- à l'intérieur, M. Belmont, en ce qui concerne les ateliers de chargement de Pont de Claix ;

- aux armées et à l'intérieur, MM. de Juigné, Barlier et de La Grandière, en ce qui concerne l'état sanitaire des chevaux et les soins à donner pour leur entretien et leur conservation.

La Commission décide de prier M. Dautry, Ministre de l'Armement, de bien vouloir venir devant elle le mercredi 20 décembre, à dix heures, pour répondre à un questionnaire qu'elle charge la sous-commission des fabrications d'armements de préparer.

La séance est levée à dix-huit heures.

SOUS-COMMISSION des FABRICATIONS d'ARMEMENTS

Séance du jeudi 14 décembre 1939, à quinze heures et demie.

Présidence de M. BELMONT

Présents : MM. Chaumié, Desprès, Reibel, Laurent-Eynac.

Questionnaire à soumettre à M. Dautry.

La sous-commission, sur le mandat qui lui en a été donné par la Commission, établit le questionnaire ci-après, sur lequel sera entendu M. Dautry, ministre de l'Armement.

I°.- PROGRAMME GENERAL

Quel est le programme général d'organisation en fabrication d'armement ?. Son ampleur, son objet, son rendement, sa cadence ?.

ETAT DE LA PRODUCTION

Quel est le plan d'ensemble du développement de la production des matières premières pour chacune d'entre-elles, acier, aluminium, cuivre, magnésium, métaux divers, produits chimiques ?. Quel est celui des fabrications d'armement ?.

Quelle était la production au 2 Septembre pour chacune des catégories ?.

Quelle est la production actuelle ?.

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

Dans quel délai interviendront les usines nouvelles de production ou de fabrication et quelle sera leur capacité mensuelle ?.

Quelle est leur répartition géographique et selon quel plan a-t-elle été réalisée ?.

A-t-on tenu compte des nécessités de dispersion et de division ?.

Quel est le plan financier de leur réalisation ?.

Sous quelle forme et dans quelle proportion, l'Etat intervient-il dans leur financement ?.

Dans quelle mesure a-t-on tenu compte des possibilité d'une part, de pousser au maximun la production dans les installations existantes, d'autre part, d'utiliser par transformation rapide et de fortune des usines existantes et enfin de la nécessité de ne pas écraser l'industrie par des entreprises à très grosses capacités, d'ailleurs peut-être peu utilisables après guerre ?.

A-t-on fait le recensement des usines transformables pour être utilisées pour la Défense Nationale ?.

Tient-on compte suffisamment dans l'installation des usines nouvelles de la nécessité de réaliser rapidement, sans trop de souci du fini, et en recherchant plutôt l'improvisation pour une production rapide, que la perfection.

BENEFICES INDUSTRIELS

Les mesures prises pour limiter le bénéfice des industriels auraient écarté un certain nombre d'entre-eux des fabrications de l'armement ?.

Quelles mesures le Ministère a-t-il prévues pour encourager les industriels à travailler pour les fabrications de l'Armement (primes au rendement) ?.

ARTISANAT ET MOYENNE INDUSTRIE

L'utilisation de l'artisanat et de l'industrie moyenn a été prévue par le Ministère de l'Armement, selon un plan pour lequèè il serait souhaitable que des mesures d'exécution soient rapidement prises. Quel a été le résultat de l'action entreprise par le Ministère de l'Armement à ce sujet ?.

A-t-on fait un inventaire des Artisans et de la moyenne industrie ?.

Quelle est la proportion de ceux qui ont répondu à l'appel du Ministère, par rapport à l'inventaire général ?.

DECENTRALISATION, REPLIEMENT DISPERSION ET PROTECTION

A quel point en est-on de la décentralisation des usines et de l'éloignement des frontières ?.

A-t-on commencé à exécuter le programme de repliement ?.

A quel point en est-il ?.

Comment le serait-il en cas de nécessité ?.

Quelles mesures a-t-on prises pour assurer la réparation rapide en cas d'avaries par bombardement des centres vitaux industriels, tels que hauts-fourneaux, centrales électriques, postes de transformation ?.

Quelles sont les dispositions qui sont prises d'une façon systématique et générale, afin de rendre les Etablissements travaillant pour la Défense Nationale moins vulnérables aux attaques aériennes: usines dissimulées dans les forêts, usines souterraines ?

DELAI DE REALISATION

A quelle date, le plan général de production permettra-t-il de faire face à tous les besoins de notre front en supposant l'action engagée ?.

Ce plan permettra-t-il à un moment donné d'alimenter en armes et munitions d'autres pays, pour la création d'un nouveau front ?.

PLAN FINANCIER GENERAL

A quelle somme totale s'élèvent les dépenses envisagées pour les usines nouvelles, l'aménagement des anciennes, pour les matières premières et pour les fabrications d'armement ?.

A quelle somme totale s'élèvent les dépenses envisagées pour les productions de l'an prochain ?.

POLITIQUE D'IMPORTATION

Quelle est la politique d'ensemble des achats à l'étranger du Ministère de l'Armement?.

Quelles sont les matières premières que nous importons?

Dans quelles proportions ?.
A quels prix comparativement aux notres ?.
Ces importations doivent-elles se réduire ?.

Mêmes questions pour les achats de produits manufacturés destinés à l'Armement, outillage ?.

168

POLITIQUE DE MAIN D'OEUVRE

Quelle est la politique du Ministère de l'Armement concernant la main-d'oeuvre ?.

Comment le Ministère de l'Armement pense-t-il pouvoir faire face aux besoins de main-d'oeuvre pour chaque catégorie, cadre, spécialistes, manoeuvres ?.

Le mode de recrutement actuel de la main-d'oeuvre est-il de nature à donner satisfaction aux industriels et assure-t-il la meilleure répartition de la main-d'oeuvre ?.

La répartition de la main-d'oeuvre dans les compagnies de renforcement, et en affectés spéciaux, requis civils, ayant des barêmes de salaires différents, des juridictions différentes n'apporte-t-elle pas, dans l'administration des usines, des difficultés ?.

Ne serait-il pas possible d'examiner le statut de chacune de ces catégories et d'établir, soit un statut commun de la main-d'oeuvre, soit une concordance dans l'ensemble de chacun de ces statuts, dans le but d'égaliser les conditions matérielles, juridiques et morales ?.

ETAT MORAL DE LA MAIN-D'OEUVRE

A-t-on fait une étude sur l'action que la propagande communiste a pu avoir sur le rendement des usines ?.

A-t-on constaté des actes de sabotage ou de grèves perlées dans des Ateliers d'Etat ?.

Quel a été le rendement de ces ateliers en Novembre, comparativement à celui prévu ?.

Quelles mesures ont été prises pour surveiller et combattre la propagande communiste dans les Etablissements dépendant du Ministère de l'Armement et dans ceux soumis à son contrôle ?.

II.- MATIERES PREMIERES

Quel était, à la mobilisation, le nombre d'usines travaillant pour les matières premières, classées par matières pour les métaux, et par familles pour les produits chimiques ?.

Quel est-il actuellement ?.

Combien d'ouvriers étaient employés dans chacune d'entre-elles ou dans chaque catégories au 2 Septembre ?.

Combien Actuellement ?.

Quelle était la production mensuelle de chacune d'entre-elles, tout au moins des plus importantes, pour les produits intéressant la Défense Nationale au 2 Septembre ?. Quelle est actuellement ?.

Quel était le rendement des usines avant la guerre, par rapport à leur capacité maxima de production ? . Quel est-il actuellement ?.

Quelle était la production mensuelle prévue pour chaque usine, ou de chaque catégorie, sur le plan de mobilisation pour le 4ème mois de guerre ?.

Quel est le nombre d'ouvriers nécessaires pour y parvenir ?.

Est-il nécessaire pour y parvenir de modifier l'équipement des usines ?. Dans quel délai, chaque catégorie serat-elle à sa production de guerre ?.

III. - FABRICATION de L'ARMEMENT

Quel était à la mobilisation le nombre d'usines travaillant pour les fabrications de l'Armement, classées en arsenaux, en Etablissements d'Etat et en usines privées, et classées selon les principales catégories: armes de petit calibre, canons de petit et de gros calibre, munitions de petit calibre et munitions de gros calibre, véhicules, chars et matériels divers ?.

Quel est actuellement le nombre de ces Etablissements ?.

Combien d'ouvriers étaient employés dans chacun de ces Etablissements, ou dans chaque catégorie, au 2 Septembre 1939 ?

Combien actuellement ?.

Quelle était la production mensuelle de chacune de ces usines, ou de chaque catégorie, pour les productions intéressant la Défense Nationale au 2 Septembre ?.

Quelle est la production mensuelle actuelle ?.

Quel était le rendement de ces usines avant la guerre par rapport à leur capacité maxima de production ?.

Quel est-il actuellement ?.

Quelle est la production mensuelle prévue pour chaque usine ou pour chaque catégorie sur le plan de mobilisation pour le 4ème mois de la guerre?

Quel est le nombre d'ouvriers nécessaires pour y parvenir, classés en cadres, spécialistes et main-d'oeuvre?

Est-il nécessaire pour y parvenir de modifier l'équipement des usines?

Dans quel délai chaque usine ou chaque catégorie sera-t-elle parvenue à sa cadence de production de guerre?

Certaines fabrications de munitions étant en excédent, n'est-il pas possible de mettre les usines qui les produisent sur celles qui sont en retard?

Quelles sont les usines qui sont actuellement sur le programme des fabrications des chars?

Quelle est leur production ?

Quel est le programme de fabrications en cours des canons et des munitions antitanks. Situation actuelle des existants, programme, situation de la production par rapport au programme?

Quel est le programme des fabrications actuellement en cours d'exécution à l'armement pour les grosse pièces d'artillerie ainsi que pour leurs munitions ?

Comme il y aurait déficience sur les existants en fusils d'infanterie, quel était le programme de production, quelle est la production actuelle, quelles sont les cadences prévues ?

L'outillage nécessaire au développement des fabrications est-il commandé, en particulier, le centerless pour le cablage des fils à balles en acier du tungstene ?

Quelle est l'organisation du service des fabrications dans l'industrie ? Quel est son rôle ? Quelles sont ses attributions ?

Est-il possible de réduire les détails d'établissement des marchés ?

Les industriels ont, la plupart du temps, des commandes verbales, quelquefois des lettres de commandes et les marchés leur viennent très tardivement, ce qui leur crée des difficultés graves pour l'obtention des crédits par avance sur marchés et ralentit leur mise en route.

Quelles mesures le Ministère de l"Armement envisage-t-il pour l'éviter ?

Pourquoi certaines lettres de commandes sont-elles envoyées aux industriels sans indications de prix ?

Est-il possible de simplifier les relations des industriels avec le Ministère de l'Armement, deci afin d'éviter le plus possible les intermédiaires "marrons ?.

Quelles mesures a pris le Ministère de l' Armement à l'égard de ces derniers ?

Les délais entre le mandatement des paiements et le règlement effectif seraient particulièrement longs, Quelles mesures envisage le Ministère de l'Armement pour les reccourcir ?

Les circonstances ont amené au Ministère de l'Armement des collaborateurs dont la présence est justifiée par leurs compétences techniques.

Mais la plupart appartiennent de près ou de loin à des industries puissantes.

Quelles mesures ontnété prises pour assurer une répartition équitable des commandes et des fournitures entre les consortiums si fortement représentés et les industries indépendants et isolés ?

Quelle est l'organisation actuelle des services des études, recherches et inventions intéressant la Défende Nationale ?.

Le Ministère de l'Armement dispose-t-il du personnel et des laboratoires nécessaires ? Des ateliers et champs de tir nécessaires ?

M A I N - D'O E U V R E

Les affectations spéciales sollicitées par les chefs d'industrie sont-elles satisfaites ?

Dans le cas où elles ne le seraient pas, quelles mesures sont envisagées pour la mise en affectation spéciale des professionnels irremplaçables ?

Dans les centres de tri, destinés au renvoi des professionnels dans les usines, une enquête est-elle prévue sur la mentalité de ceux qui s'y présentent ?

Les centres de tri de la main d'oeuvre ont eu pour effet de ramener à l'arrière, en grande majorité, des ouvriers communistes et parmi les plus actifs. On encombre les industriels d'un personnel qu'il considérerait comme indésirable.

Quelles mesures peut-on prendre pour qu'ils reçoivent, au lieu de ce personnel, celui qu'ils ont demandé.

Les salaires sont inégaux selon les industriels pour des fonctions équivalentes.

Est-il envisagé de prendre des mesures qui éviteront à certaines industries de se trouver privées de main-d'oeuvre de ce fait ? Les Etablissements d'Etat ne sont-ils pas parmi ceux qui paient le plus cher ?

Salaires du personnel des Etablissements de l'Etat

a - N'est-il pas possible de les unifier par catégories?
b - Quel relèvement est prévu pour le personnel à solde mensuelle, en raison des heures supplementaires qu'il effectue ?

Le régime des deux équipes de 10 heures est-il généralisé ? N'y a-t-il pas des industriels qui fonctionnent par triple équipes de 8 heures ? Le Ministère de l'Armement a-t-il donné sur ce sujet des directives aux industriels ?

QUESTIONNAIRE SUR L'ARTILLERIE ANTI-AERIENNE

I°.- CANON DE 75

Quelle est la quantité de pièces de 75 type anti-aérien, qui se trouve actuellement en service, quantité classée selon chaque catégorie :

75 type ancien,
75 type 33 allongé,
75 type 32.

Combien y a-t-il de pièces de 75 par catégories en réserve ?.

Quelle était, à la mobilisation, la cadence prévue pour la production de ce matériel, pendant les mois de Septembre, Octobre et Novembre ?.

Quelle a été la cadence réalisée ?.

Quelle est la cadence mensuelle prévue pour les mois à venir ?.

Quels sont les types d'obus utilisés pour ces pièces ?.

Sont-ils identiques pour les trois catégories ?.

Y a-t-il pour chaque catégorie plusieurs types d'obus ?.

Quel était l'approvisionnement prévu à la mobilisation ?.

Quel a été celui réalisé ?.

Quelle était la production mensuelle prévue pendant les mois de Septembre, Octobre et Novembre ?.

Quelle a été celle réalisée ?.

Quel est le stock de réserve ?.

Quelle est la cadence mensuelle prévue pour les mois à venir ?.

II.- CANON de 90

Quel est le canon de 90 qui est définitivement commandé ?.

Quelle est la différence entre ce type et celui de la Marine ?.

Quel est le type d'obus qui a été adopté (Marine, Schneider ou Artillerie) ?.

Est-il le même que celui actuellement en service dans la Marine ?.

Quel est le type de fusée adopté dans les fabrications en cours ?. Le type est-il définitif ?.

Combien de canons de 90 sont-ils actuellement en service, d'une part dans la Marine, d'autre part, dans l'Armée de Terre ?.

Quelle est la cadence de production actuellement prévue et dans quel délai ?.

Quel est le stock actuel de munitions ?.

Quelles sont les cadences prévues et celles réalisées ?.

A-t-on prévu l'utilisation de calibres supérieurs au 90 ?. Quels calibres sont à l'étude ?. Dans combien de temps doivent-ils sortir ?.

III.- PETIT CALIBRE

Quels sont les canons de petit calibre maintenant définitivement adoptés et dont on continue la fabrication ?.

Quelle était la cadence de production prévue pour chaque calibre et pour chaque type ?.

Quelle a été celle réalisée ?.

Quel approvisionnement en munitions a été réalisé pour chacun de ces petits calibres ?.

Quelle est la différence par rapport à ceux qui avaient été prévus ?.

Quelle est la cadence mensuelle de production actuelle des munitions, et en particulier par rapport à celle prévue ?.

Importe-t-on actuellement des canons anti-aériens de petit calibre ?.

De quel pays ?.

Quelles quantités ?.

Sera-t-il possible decontinuer ?.

De combien disposons-nous actuellement de canons Bofors calibre 40 ?.

De combien disposons-nous de canons Oerlikon calibre 20 ?.

De combien disposons-nous de canons de 25 C.A. bi-tubes ?.

Cette fabrication est-elle arrêtée ?.

De combien disposons-nous de canons de 37 anti-aériens et de quel types ?.

MITRAILLEUSE de 13/2

De combien disposons-nous de mitrailleuses de 13/2 ?.

Quelle est leur cadence de fabrication ?.

Quel est le stock de cartouches de mitrailleuses de 13/2 ?.

Quelle est la cadence de la production mensuelle prévue ?.

Quelle est la cadence actuelle ?.

La séance est levée à dix-huit heures.

176

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 20 décembre à dix heures.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Fabry, de Blois, d'Harcourt, Desprès, Belmont, Neyret, Dépierre, Laudier, Barbier, de La Grandière, Jourdain, Chaumié, Hirschauer, Tasso, Rillart de Verneuil, Rolland, de Chammard, Reibel, Naudin, Maroselli, Camboulives, Laurent-Eynac.

Excusé : M. J.P. Rambaud.

Audition de Mr Dautry -

Audition de M. DAUTRY, ministre de l'Armement.

(Voir le compte rendu sténographique)

(La séance est levée à treize heures.)

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 20 décembre à quatorze heures 3/4.

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Présents : MM. Laurent-Eynac, Neyret, Tasso, Hirschauer, de La Grandière, Loubat, de Blois, Rillart de Verneuil, Jourdain, Dépierre, Mourier, d'Harcourt, Goirand, Lémery, de Chammard, Chaumié, Fabry, Desprès, Reibel, Barbier, Camboulives.

Excusé : M. J.P. Rambaud.

M. le PRESIDENT donne lecture d'une lettre reçue de M. le Président du Sénat, qui déclare avoir pris connaissance avec intérêt des rapports établis à la suite des missions de contrôle et qui se dit assuré que la Commission de l'Armée veillera à ce que les observations qu'elle a faites ne restent pas sans effet.

M. de La GRANDIERE est désigné comme rapporteur du projet de loi, adopté par la Chambre des déptés, relatif à l'attribution de la Médaille coloniale sans agrafe.

M. J.P. RAMBAUD est désigné comme rapporteur de la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à permettre l'augmentation de la durée des permissions de détente des officiers, sous-officiers et soldats pères de famille.

Suite de l'audition de M^r Dautry.

(Suite de l'audition de M. DAUTRY, ministre de l'Armement)
(Voir le compte rendu sténographique)

M. FABRY fait un exposé de la situation militaire et politique.

M. d'HARCOURT, à propos de l'audition de M. le ministre de l'Armement, fait remarquer que le questionnaire qui lui a été présenté était d'une ampleur excessive et qu'il serait préférable, en pareil cas, d'en présenter un plus succinct, en le schématisant.

M. REIBEL observe que M. le ministre de l'Armement a paru éprouver certaines difficultés avec le ministère du Travail et pense qu'il y aurait avantage à lui confier la question de la main-d'oeuvfe.

M. le PRESIDENT indique que c'est là une question de Gouvernement sur laquelle il serait utile d'attirer l'attention de M. le président du Conseil.

Propagande communiste —

M. REIBEL se dit étonné de voir combien M. le ministre de l'Armement s'inquiète peu de la propagande communiste. La question du moral étant capitale, il faudrait, pour ne pas fournir d'aliments à cette propagande, éviter que les femmes de mobilisés puissent faire des comparaisons trop désavantageuses entre leur sort matériel et celui des femmes d'affectés spéciaux ; s'il le faut, que l'allocation militaire soit donnée à toutes les femmes de mobilisés. Quant au décret-loi sur les suspects, l'application en dépend, même si l'autorité des généraux commandants de régions militaires est accrue, de l'attitude du Gouvernement.

M. de BLOIS signale que l'action des commandants de régions est contrecarrée par celle des préfets. Le président du conseil, alerté, n'a pas encore fait connaître les résultats de l'enquête qu'il a prescrite sur la propagande révolutionnaire.

Suspects.

M. FABRY rappelle qu'une dépêche ministérielle a suspendu l'application du décret-loi sur les suspects jusqu'à l'arrivée d'instructions.

M. de La GRANDIERE précise que ces instructions n'ont été envoyées aux préfets que le vendredi 15 décembre. D'ailleurs, avant même d'appliquer le décret-loi sur les suspects, il conviendrait d'appliquer la loi et de ne pas envoyer aux armées les condamnés qui devraient être en prison.

M. BARBIER fait connaître l'attitude d'un préfet qui combat le prélèvement de 15 % en prétendant que cela alimentera la propagande communiste.

M. le PRESIDENT rappelle que, lorsque M. J.P. Rambaud lui a signalé qu'une dépêche ministérielle avait suspendu l'application du décret-loi sur les suspects, M. le président du conseil s'est contenté de répondre que, le décret pris, il n'y avait pas eu lieu de l'appliquer parce que la menace des sanctions qu'il contenait avait suffi à calmer la propagande révolutionnaire. Une enquête est en cours, si les résultats n'en sont pas communiqués dans un délai raisonnable, la Commission ne manquera pas de rappeler à M. le président du conseil qu'elle attend de les connaître. Avant tout, elle demandera quel était le libellé de l'ordre de mission donné aux contrôleurs.

M. RILLART de VERNEUIL signale que le même secteur, aux armées, a été visité deux fois, en l'espace de quelques jours, par des missions appartenant aux deux Chambres. Une entente entre les deux Assemblées pourrait prévenir le retour de pareils faits.

M. le PRESIDENT rappelle que l'inconvénient a déjà été signalé par M. le président du conseil ; il appartient aux bureaux des deux Chambres de s'entendre.

(La séance est levée à dix-huit heures.)

COMMISSION de l'ARMEE.

Séance du mercredi 27 décembre, à 10 heures.

(Pendant la séance publique du Sénat)

--

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

M. le PRESIDENT communique une lettre de M. René Besnard qui fait part de ses impressions de Rome.

M. le Président donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par la Présidence du Conseil relativement à des offres qui auraient été faites à l'Intendance par un groupe de fournisseurs de la région lyonnaise et qui n'auraient pas été accueillies.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président du Conseil qui accuse réception de divers rapports qui lui ont été adressés, ainsi que de la lettre suivante relative au rapport de M. Mourier.

Lettre du Président du Conseil relative au rapport de Mr Mourier =

Paris, le 19 Décembre 1939.

MINISTERE
de la
DEFENSE NATIONALE et de
la GUERRE.

Cabinet du Ministre

A Monsieur le Président de la
Commission de l'Armée du Sénat.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 8 décembre 1939, j'ai l'honneur de vous remercier de m'avoir communiqué un exemplaire du rapport établi par M. Mourier, à la suite de la mission de contrôle effectuée par la Commission Sénatoriale à la 3e Armée. J'ai pris connaissance de cet important document avec un intérêt d'autant plus vif que j'avais moi-même visité plusieurs Armées, dont la 3e, à la fin d'octobre et dans la première quinzaine de novembre, et que les remarques de la mission sénatoriale confirment sur beaucoup de points mes observations personnelles. Si, fort de ce que je venais de voir, j'ai pu, dès mon retour,

presser les services responsables et exiger d'eux un redoublement d'activité, les voeux que vous m'avez transmis au nom de la Commission sénatoriale de l'Armée ont justifié hautement mon action et ont accru son autorité.

Il m'est agréable de vous faire connaître quelle est, à la date du 20 décembre, la situation exacte sur tous les points touchés par le Rapport, tant en ce qui concerne l'Intendance qu'en ce qui relève du Service de Santé.

Pour l'Intendance, vous trouverez dans le tableau suivant la réponse aux diverses questions que vous avez posées. J'ai pris soin de distinguer, dans chaque catégorie d'effets réalisés, la dotation du Territoire et la dotation des Armées, pour que vous puissiez vous rendre compte que, si les troupes en campagne sont servies par priorité, les autres ne sont pas négligées.

EFFETS d'HABILLEMENT

réalisés par le SERVICE de l'INTENDANCE depuis le 2 Septembre 1939.

Effets	Dotation des formations du territoire	Dotation des formations des armées	Total	Rythme hebdomadaire actuel.	Observations
1° CHAUSSURES					
Modèle 17 B.C.	350.000	1.400.000	(2.760.000	300.000	Modèle 17 box-calf
Divers	650.000	360.000	)		
2° COUVERTURES (couvre-pieds)	1.300.000	1.750.000	3.050.000	50.000	
3° EFFETS de DRAP					
Capotes	250.000	350.000	600.000	50.000	
Pantalons-culottes	250.000	565.000	815.000	90.000	Les formations du territoire reçoivent un jersey.
Vareuses	"	210.000	210.000	60.000	
4° LINGE de corps					
Chemises	2.000.000	800.000	2.800.000	100.000	
Caleçons	2.000.000	565.000	2.565.000	100.000	
Ceintures de flanelle	1.000.000	300.000	1.300.000	50.000	
5° EFFETS CHAUDS					
Jerseys	1.000.000	2.300.000	3.300.000	200.000	
Gants	300.000	700.000	1.000.000	100.000	
6° DIVERS					
Sabots-galoches	250.000	170.000	420.000	20.000	
Bottes en caoutchouc	"	130.000	130.000	30.000	
Toiles de tente	"	200.000	220.000	20.000	Démarrage : 5 mois ; en voie d'augment.
Chapes en peau de mouton	"	270.000	270.000	70.000	

182

Vous voudrez bien porter votre attention sur la dernière colonne du tableau. Vous savez combien le manque initial de matières premières et de tissus, ainsi que les difficultés inhérentes au "démarrage" dans n'importe quelle fabrication de guerre ont gêné nos premiers efforts. Mais les indications précises que je suis heureux de vous donner sur le rythme hebdomadaire actuel des réalisations prouvent qu'avant même que soit atteint dans chaque branche le plein régime attendu, la production égale ou dépasse pour presque tous les effets, et pour les autres est très proche d'égaler les besoins.

Une des remarques consignées dans le Rapport signale que certaines unités utilisent encore des effets de treillis. Selon mes observations personnelles, quelques soldats seulement, dispersés un peu au hasard des unités, se trouvaient dans ce cas au début de novembre ; c'étaient des hommes qui, ou trop grands, ou trop petits, ou trop gros, n'avaient pu trouver leur pointure dans les vêtements tout confectionnés. Mais, pour prendre un cas précis, dès le 8 novembre, dix mille mètres de drap sont arrivés à la 3e Armée et les confections adaptées ont été immédiatement confiées à des artisans locaux.

Partout où des besoins de même ordre ont été signalés, des envois de drap ont été effectués et des confections exécutées dans les mêmes conditions.

La situation n'est donc plus, et depuis longtemps, celle que la mission sénatoriale a pu constater le 3 Novembre. Toutefois, pour le cas où, malgré nos soins, quelques insuffisances auraient subsisté, j'ai écrit le 16 décembre dernier au Général Commandant en Chef, pour lui demander de me faire connaître d'urgence l'étendue des besoins et les entrepôts où les envois de drap devraient être acheminés. Toute demande sera immédiatement satisfaite.

Ces observations et conclusions ne valent pas seulement pour le détail qui en a été l'occasion. Elles s'appliquent aussi à tous les problèmes soulevés par la Commission. Depuis le début de novembre, chaque journée a été remplie par un labeur attentif et opiniâtre et par un accroissement continu et progressif des ressources en effets de tout ordre mis à la disposition des armées.

Ce proche passé est garant de l'avenir.

§
§ §

Notre activité n'a pas été moins soutenue en ce qui concerne le Service de Santé.

J'ai été heureux de l'hommage éclairé rendu par la Commission à la valeur scientifique et morale du personnel, ainsi qu'à l'organisation technique des diverses formations. Ce témoignage de confiance est la récompense d'une foi et d'un labeur dignes de tout éloge.

Pour les lacunes signalées, il importe de faire une distinction. La Commission regrette d'avoir trouvé les laboratoires insuffisamment équipés pour l'examen du sang et du liquide céphalorachidien, pour la radioscopie des tuberculeux. Personnellement, à l'échelon corps d'armée et armée, dans les H .O.E. primaires et secondaires, j'ai examiné de très beaux laboratoires, bien organisés et bien pourvus, notamment le laboratoire Z de la 3ª Armée, où un groupe de travailleurs a accompli une oeuvre scientifique d'une très grande portée. Et même à l'échelon de la division, j'en ai vu en plein fonctionnement pour l'analyse des eaux et la transformation des masques. Mais les opérations médicales visées par la Commission relèvent normalement non de la formation des Armées, mais de celles de l'arrière.

Pour les approvisionnements des objets en caoutchouc, j'ai fait les mêmes observations que la Commission. J'ai de plus enregistré les doléances presque unanimes des médecins et des pharmaciens sur leur pauvreté et parfois leur indigence en produits d'usage courant. Mais la situation est aujourd'hui renversée.

1914

Les dotations en instruments de caoutchouc sont à jour. Une politique hardie et sagement menée d'achats en France et à l'étranger a permis, tout en constituant des stocks correspondant parfois à la consommation de six mois, de fournir les armées avec une avance importante. Voici, à titre d'exemple, quelques médicaments qui vont être livrés aux armées et qui couvrent intégralement la dotation demandée pour 3 mois :

Comprimés d'aspirine	4.000 kg
Azotate de bismuth	2.000 -
Benzonaphtol	1.500 -
Bicarbonate de soude	3.000 -
Chlorate de potasse	3.000 -
Iode ioduré	2.000
Permanganate de potasse	3.000 -
Poudre de charbon	1.500 kg
Quinine (chlorhydrate)	3.000 -
Salicylate de soude	3.000 -
Terpine-codéine	2.000 -
Poudre de moutarde déshuilée	3.000 -
Salicylate de méthyle	3.000 -

Pour la quinine, d'énormes difficultés dues à l'embargo jeté sur nos achats par une puissance étrangère nous ont mis un moment dans un grand embarras. Mais les armées sont pourvues pour trois mois, et un stock de 58.000 kg est en cours de constitution (pour mesurer l'importance de ce stock, il convient de se rappeler qu'en 1918, aux jours les plus durs de la campagne de Macédoine, la consommation n'a jamais dépassé 3.000 kg par mois).

Reste l'oxygène. La difficulté de la solution égale l'importance du problème. L'oxygène lui-même ne nous manque pas. Mais, comme on le sait, c'est un produit qui se transporte mal. Des essais, par wagons-citernes spécialement agencés n'ont pas donné de résultat. Il faut, jusqu'à nouvel ordre, s'en tenir aux bouteilles ou obus. La réquisition a porté sur tous ceux de ces contenants qui ont pu être trouvés. La Service de Santé en a reçu 3.500 de diverses tailles en 1939. 22.000 ont été commandés tant en Italie qu'en France. 4.500, dont un certain nombre déjà remis au Service des Mines pour l'épreuve de force, seront livrés à la fin de ce mois. Une livraison d'un millier faite par l'Italie est en gare de Modane. Le reste des livraisons s'échelonne jusqu'à la fin de février.

Quant aux appareils d'utilisation, tant individuels que

collectifs, ils sont sur le point d'être livrés par l'industrie privée, qui en avait eu la commande avant la guerre.

§
§ §

Votre Commission attache justement une haute importance aux Voitures Sanitaires. De leur nombre, de leur qualité, de leur utilisation rationnelle peut dépendre la vie de milliers de soldats.

Dans l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire devant vous le 27 septembre, je ne vous ai caché ni nos difficultés, ni nos projets, ni nos espoirs. Par suite des circonstances que vous vous rappelez, nous ne possédions au 1s septembre que 1.900 voitures du modèle réglementaire. Féçus par la réquisition, nous comptions sur les fabrications décidées par l'Etat-Major et commandées par l'Artillerie responsable. Mais, en attendant, il fallait aménager d'urgence les voitures imparfaites fourniés par la réquisition.

Comme la Commission du Sénat, j'ai vu et exáminé aux Armées un grand nombre de ces voitures. Certes, je ne dirai pas qu'elles répondent à mes voeux. Moi aussi, je les voudrais mieux suspendues, plus confortables, plus chaudes. Mais, pendant ces premiers mois si démunis, elles possédaient la première des qualités, l'existence.

Au reste, il faut rendre justice aux efforts d'ingéniosité accomplis par les Services du Génie dans les transformations qui leur étaient confiées. Non seulement ils ont pu augmenter la capacité des voitures, mais ils les ont mieux fermées : toits en bois, en carton bitumé sont venus se substituer aux bâches ou les doubler des essais de chauffage ont même été tentés en divers endroits avec des fortunes diverses.

Ajoutons que, si les voitures restent nécessairement indispensables aux premiers échelons de l'avant, elles étaient, dès le premier jour, relayées à une petite distance et dans une très utile mesure par 86 automotrices équipées pour le transport des coudhés et des assis.

C'est ainsi que l'on avait paré aux premiers besoins.

Mais un plan de fabrication élaboré par l'Etat-Major est entré immédiatement en exécution sous la Direction de l'Artillerie et de l'Armement. On sait que le Service de Santé, réglementairement n'intervient dans ce domaine que pour l'examen technique des prototypes.

La mise en train a été plus lente qu'on ne croyait et l'ordre de priorité a quelquefois été renversé au détriment des voitures sanitaires. Les usines Renault achèvent l'établissement de leur chaîne pour cette catégorie et livreront 750 voitures en janvier. Un vice de forme, aisément redressable me dit-on, a fait refuser provisoirement une série de voitures lourdes Berliet.

Toutefois, d'un état qui m'a été fourni par le Ministère de l'Armement, il ressort qu'à la date du 20 décembre, les livraisons de voitures légères s'élèveront à 1.050.

L'accélération est déjà sensible. Il y a une semaine, les usines Renault fabriquaient quotidiennement 10 voitures ; depuis, leur production progresse régulièrement d'une unité chaque jour jusqu'à 20 où elles se tiendront pendant la fin de décembre.

Dans leur ensemble, les usines françaises produiront 650 voitures en décembre.

§

§ §

Ainsi, à la date actuelle, aux 1.900 voitures du modèle réglementaire qui existaient en septembre s'en sont ajoutées 800. Le total est donc de 2.700.

Si l'on fait entrer en ligne les 86 automotrices, dont la capacité d'enlèvement est considérable, si l'on tient compte des voitures fournies par la réquisition et transformées, dont un grand nombre, 2.000 environ, sont très propres à rendre provisoirement des services appréciables, la situation présente est de nature à dissiper toutes les inquiétudes.

Au reste, dans quelques jours, la transformation de 240 cars, d'une excellente suspension, primitivement destinés au transport des mitrailleurs, sera terminée. Et, par là, s'ajoutera un appoint correspondant à 300 voitures lourdes.

Telles sont les précisions que je puis fournir à la Commission. J'ai tout lieu de croire que, sur les divers points qui la préoccupaient si justement, elles lui auront donné pleine satisfaction. Pour moi, une fois de plus, je me félicite de l'appui qu'apporte au Gouvernement la collaboration éclairée du Sénat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

P. le Président du Conseil,

Le Sous-Secrétaire d'Etat de la
Défense Nationale et de la Guerre,

Signé : DUCOS.

M. MOURIER observe que les approvisionnements constitués par le Service de Santé sont peut-être suffisants mais que la répartition n'en est pas satisfaisante.

M. REIBEL déclare que plusieurs médecins généraux lui ont déclaré que la situation s'améliore.

MM. J.P. RAMBAUD et de BLOIS sont désignés par la Commission de l'Armée pour faire partie de la Commission interministérielle de Contrôle des affectations spéciales.

M. le PRESIDENT fait connaître quelles sont les mesures prises pour la libération des hommes appartenant aux classes 1910 et 1911 et employés dans des établissements travaillant pour le ministère de l'Armement.

M. REIBEL déclare que lors de sa visite dans le Nord il a été inquiet de constater la disproportion qui existe entre l'importance des ouvrages de fortifications et la faible valeur de l'armement offensif. Les lignes fortifiées du genre de la ligne Maginot n'ont cependant pas été conçues que pour être occupées par l'artillerie ; elles doivent plutôt servir d'appui pour l'infanterie.

Rapports de Mrs de La Grandière, Reibel, de Blois –

M. de LA GRANDIERE donne lecture du rapport qu'il a établi à la suite d'une visite faite dans le secteur de Thionville les 14 et 15 décembre 1939 pour l'inspection des fortifications.

MM. REIBEL et de BLOIS donnent également lecture de rapports établis par eux après leur visite à la frontière du Nord.

188

Aviation d'observation - M. LAURENT-EYNAC, à propos de l'insuffisance de l'aviation d'observation, signale que présentement 200 avions de corps d'armée ne peuvent plus sortir et sont obligés de rester en arrière de nos lignes, à une altitude de 500 à 600 mètres au plus. L'obsercation ne redeviendra possible que lorsque seront mis en service les nouveaux Potez 63 qu'il y aura lieu de transformer à cette fin et de munir d'un dispositif photographique, de mitrailleuses et d'hélices métalliques à pas variables.

M. de BLOIS signale que les ballons ne sont pas utilisables et qu'ils sont abattus aussitôt que montés.

M. CHAUMIE observe que dans un rapport fait par M. de Kergariou au nom de la Commission de l'Air il est indiqué qu'il ne s'agit en l'espèce que d'une affaire de rapidité de treuils et d'équipement à l'hélium des ballons d'observation, hélium qu'il faudrait faire venir des Etats-Unis.

M. LAURENT-EYNAC indique que c'est malgré l'opposition déclarée du Ministère de l'Air que l'artillerie a insisté pour obtenir 100 autogyres, le Ministère de la Guerre ayant déclaré qu'il en prenait la responsabilité et qu'il fournirait même les équipages pour ces appareils que le Ministère de l'Air considère comme peu maniables, vulnérables et dangereux, même au point de vue mécanique.

M. CAMBOULIVES est désigné comme rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions de l'article 58, paragraphe 7, de la loi du 31 mars 1928, sur le recrutement de l'armée.

M. JACQUY signale que certaines unités, mobilisées dans de mauvaises conditions, ne sont pas en état de se battre. Ainsi, dans l'escadron de réservistes du groupe d'automitrailleuses d'une division de cavalerie, aucun des hommes ne connaissait l'automitrailleuse. L'entraînement et l'instruction ne sont pas possibles car les quantités d'essence allouées sont insuffisantes.

M. CHAUMIE assure que s'il en est ainsi c'est que le Général commandant la division n'a pas demandé les quantités d'essence nécessaire, celles-ci étant accordées en pareil cas. Il insiste sur la nécessité de n'envoyer au front que des hommes bien entraînés et de profiter du répit actuel pour les instruire.

M. REIBEL signale le défaut de spécialistes tant aux armées qu'à l'arrière, et demande que l'attention du Ministre de l'Armement soit attirée sur la nécessité d'organiser d'urgence l'instruction technique des tout jeunes gens afin qu'ils soient en mesure, à partir de l'âge de 16 ans, de travailler dans les usines.

x x x

Rapport de M. de La Grandière.

M. de La GRANDIERE donne lecture du rapport ci-après :

Conformément au désir de la Sous-Commission, mon enquête a porté sur l'encadrement des Dépots dont l'insuffisance m'avait été signalée au mois de Novembre par plusieurs Commandants de Région.

Depuis lors, sur certains points la situation s'est améliorée surtout en ce qui concerne les cadres d'instruction des recrues qui ont été renvoyés des Armées en nombre suffisant. Par contre la situation reste mauvaise dans les dépots d'infanterie pour les unités dites de passage où j'ai constaté que certaines compagnies de 300 à 400 hommes possédaient pour tout cadre un Officier et deux sous-Officiers dont un comptable. Il est bien évident que dans ces conditions si le Commandement est difficile il ne peut être question de faire de l'instruction.

Il y a lieu de remarquer que les hommes dans les dépots sont de deux catégories :

a) - Ceux des unités de passage. - Ce sont des hommes qui ont déjà servi en temps de paix dans les unités combattantes et sont considérés comme instruits.

b) Ceux des unités d'instruction qui n'ont reçu aucune instruction militaire au moins dans l'arme où ils ont été mis à la mobilisation.

Or ce sont ces unités de passage qui sont particulièrement démunies de cadres dont l'instruction laisse le plus à désirer. La plupart des hommes qui les composent n'ont fait qu'un an de service dans des emplois variés. Ils ont presque tout oublié et ne connaissent que très mal le combat moderne; leur instruction est à reprendre presque complètement.

Dans les unités d'instruction beaucoup moins riches en effectifs que les unités de passage le travail depuis le mois de septembre se poursuit dans de meilleures conditions. Ces compagnies, chose paradoxale, ont à l'heure actuelle une valeur guerrière très supérieure à celle des compagnies soi-disant instruites.

J'ai noté une très grande pénurie de fusils-mitrailleurs, de mitrailleuses et surtout de mortiers.

Dans un centre de P.M.S. d'Artillerie à Angers on n'a pu obtenir aucune pièce de 75 réformée pour faire de l'instruction pratique.

Ces remarques concernent surtout les cadres s'appliquant surtout aux dépots d'infanterie. Les dépots d'artillerie, de chasse, du génie et de la cavalerie sont beaucoup mieux pourvus.

En résumé :

Les recrues incorporés dernièrement sont bien encadrés. leurs cadres sont d'une bonne valeur. Il serait souhaitable si ce jeunes soldats ne partaient pas aux armées au mois de Mars de les faire stationner dans des camps de circonstance où ils apprendraient plus en 15 jours qu'en trois mois de caserne en ville.

Les compagnies d'instruction travaillent bien . - Leur instruction est en bonne voie. Les cadres en qualité et en quantité sont justes suffisants.

Les compagnies de passage sont insuffisamment instruites mal encadrées et peu entrainées.

C'est sur ce point que l'attention du Commandement doit être attirée car les hommes qui les composent, qui sont les premiers à partir en renfort, pourraient provoquer de sérieux déboires dans les régiments où ils seraient envoyés sur le front.

Allocations militaires -

M. CHAUMIE indique qu'il est intervenu en séance publique du Sénat et qu'il a demandé au Ministre de la Santé publique d'une part des renseignements sur les allocations militaires et, d'autre part, les mesures qu'il compte prendre en ce qui concerne les hôpitaux civils et les sanatoria réquisitionnés ou privés de leurs médecins. Il doute les malades contagieux aient été renvoyés dans leurs foyers ainsi que sur la mauvaise répartition du personnel médical Il indique la réponse du ministre

Hôpitaux et sanatoria -

M. J.P. RAMBAUD indique qu'il résulte d'une lettre du Préfet de l'Ariège que les femmes de réfugiés espagnols employés dans des compagnies de travailleurs touchent une allocation qu'il est question de transformer en allocations militaires.

Un échange d'observations a lieu sur cette question et sur l'opportunité d'accorder aux étrangers une allocation de ce genre.

(La séance est levée à midi.)

COMMISSION de l'ARMÉE

Séance du mercredi 27 décembre 1939, à quinze heures.

(Pendant la séance publique)

Présidence de M. DANIEL-VINCENT.

Utilisation des effectifs -

M. MOURIER donne lecture du projet de rapport qu'il a établi sur la proposition de loi dont il est l'auteur et le rapporteur et qui a pour objet une utilisation rationnelle et équitable des effectifs.

M. RAMBAUD signale que des affectations faites sans contrôle par certains bureaux de recrutement sont particulièrement critiquables. Il cite certaines situations des plus anormales où il semble que des influences et des complicités n'ont pu manquer de jouer. Cela tient à ce que souvent l'organisation des bureaux de recrutement est d'une grande médiocrité. Il indique qu'il a visité à Rouen, avec le Contrôleur général Carmille, un bureau de recrutement organisé avec machines statistiques qui permet, par le système des cartons perforés, de donner rapidement les indications demandées. La généralisation d'une telle méthode qui exigerait environ quatre mois de travail pour la mise au point de fiches paraît souhaitable.

M. le PRESIDENT fait connaître qu'il a signalé à M. le président du Conseil qu'il semble que l'enquête concernant les affectations de chefs communistes devrait être terminée et les résultats communiqués à la Commission. Des mesures s'imposent, et des mesures promptes.

Verrerie d'Albi -

M. CAMBOULIVES indique que les affectés spéciaux de la verrerie d'Albi, au lieu d'avoir été mobilisés se sont vus délivrer des fascicules bleus et ont pu demeurer à Albi en attendant d'être à nouveau mis en affectation spéciale lorsque la verrerie d'Albi aura reçu des commandes de guerre.

Il indique que dans l'enquête à laquelle il a procédé sur le territoire de la 16e Région, il s'est heurté, bien qu'il eut une mission régulière, à des difficultés et qu'il n'a pas pu obtenir tous les renseignements qui lui auraient été utiles. Il proteste contre les entraves ainsi apportées au contrôle parlementaire.

(La séance est levée à dix-sept heures.)

192

SOUS-COMMISSION des EFFECTIFS

Séance du jeudi 28 Décembre 1939
à quatorze heures et demie.

Présidence de M. J.P. RAMBAUD

Présents : MM. de Blois, Rillart de Verneuil, de Juigné, d'Harcourt.

Affectations spéciales.

M. J.P. RAMBAUD fait connaître que les résultats de l'enquête ordonnée par M. le Président du Conseil, à la suite de révélations qui lui avaient été faites sur la mise en affectation de chefs communistes notoires, n'ont pas encore été communiqués à la Commission de l'Armée et ne pourront l'être que d'ici quelques jours; les inspections auraient confirmé les constatations antérieures et auraient même fait apparaître des faits graves qui aboutiraient prochainement à des informations judiciaires et à des arrestations. Voilà un mois et demi que le Gouvernement est alerté; il n'est pas possible d'admettre de pareilles lenteurs en temps de guerre et il y aurait lieu de faire connaître à M. le Président du Conseil, le sentiment de la commission sur ce point.

Pareille lenteur est à déplorer dans la révision des affectations spéciales, dont M. le Président du Conseil a parlé, voici déjà quelque temps, comme d'une chose en cours, alors que c'est seulement dans sa séance d'hier que la commission de l'Armée a été rappelée à désigner deux de ses membres pour faire partie de cette commission de révision.

La situation faite aux affectés spéciaux en usine est complexe. Il semble qu'ils devraient rester soumis à l'autorité militaire; en fait, la seule sanction qui puisse être prise contre eux est le renvoi par mesure disciplinaire. Or, ce renvoi est prononcé à la suite d'une enquête au cours de laquelle l'ouvrier suspect est soutenu par ses camarades, si bien que les directeurs d'usines ne veulent plus faire de demandes de tels renvois qui, si elles ne sont pas suivies d'effet, diminuent leur autorité. D'autre part, en cas de maladie, les affectés spéciaux ne sont pas visités par un médecin militaire, ils ont le choix de leur médecin civil et sont considérés comme bénéficiant des assurances sociales; mais certains d'entre eux, qui n'y étaient pas affiliés avant la guerre, n'ont pas eu le temps voulu pour bénéficier des prestations. Il arrive aussi qu'un médecin civil - et quelquefois par complaisance - déclare inapte au travail de l'usine, un affecté spécial qui, dans ce cas, rentre dans ses foyers où il échappe au contrôle de l'autorité militaire. Ainsi, aux usines Bréguet à Toulouse, la moitié des affectés spéciaux sont rentrés chez eux. Il y a là une situation sérieuse qui doit retenir l'attention.

M. RILLART de VERNEUIL appuie les conclusions de M.J.P. Rambaud. Pour éviter que les affectés spéciaux ne puissent se

soustraire à leurs obligations, grâce à des certificats de complaisance délivrés par des médecins civils, il est indispensable qu'ils restent soumis à l'autorité militaire. Quant à l'appel des porteurs de fascicules bleus, il est en cours pour les hommes de la première réserve, il y aura lieu de songer ensuite aux classes de la deuxième réserve.

M. J.P. RAMBAUD signale que des hommes appartenant au service auxiliaire sont utilisés, comme s'ils appartenaient au service armé, pour des missions où leur inaptitude constitue un danger non seulement pour eux, mais aussi pour leurs camarades. Cette pratique est à proscrire, elle est d'ailleurs contraire à la loi qui permet d'utiliser les hommes du service auxiliaire comme cuisiniers, vaguemestres, secrétaires, brancardiers, etc... mais non comme combattants.

M. de BLOIS regrette les retards incessants apportés dans la communication de l'enquête effectuée par les contrôleurs généraux. Il déclare ne pouvoir admettre que le prefet de Maine-et-Loire conteste les allégations qu'il a apportées et sur lesquelles il est prêt à une confrontation.

Un échange d'observations a lieu ensuite sur la situation des Espagnols réfugiés en France et qui y sont demeurés, sur les inconvénients que présente leur maintien parmi nos populations ou leur séjour dans la zone des armées, sur les services qu'ils rendent par contre quand ils sont embrigadés dans des compagnies de travailleurs, enfin sur la nécessité de trouver une appellation autre qu"allocation militaire" pour les subsides qui peuvent être alloués aux femmes de ces travailleurs.

La séance est levée à seize heures.